

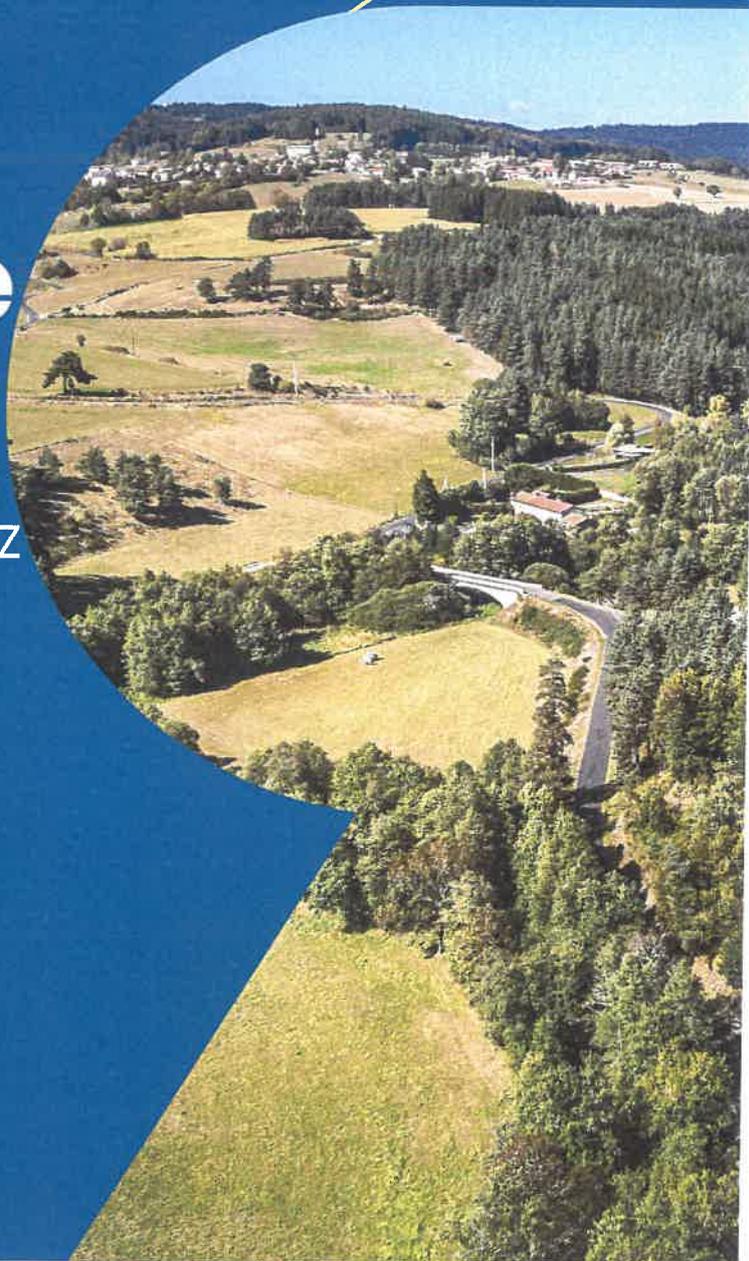


AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique

Pour le territoire
d'Ambert Livradois Forez

16 DÉCEMBRE 2021



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire d'Ambert Livradois Forez

Entre

La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez,

Représentée par Daniel FORESTIER, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 21 juillet 2020,
Ci-après désigné par « le Président »,

D'une part,

Et

L'État,

Représenté par M. Nicolas LAFON,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions, le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire d'Ambert Livradois Forez, autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations du territoire engagé. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire d'Ambert Livradois Forez et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée, les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire Ambert Livradois Forez

La communauté de communes Ambert Livradois Forez a été créée le 1^{er} janvier 2017 à la suite de la fusion de 7 communautés de communes et deux syndicats. Elle s'est investie rapidement dans plusieurs domaines qui concourent au présent projet, soit en prenant la suite d'initiatives des anciennes communautés de communes (TEPCV, TEPOS, SCOT, PLH, PLUI...) soit en initiant de nouveaux axes de recherche (Projet de territoire, PCAET...).

Le présent contrat est une opportunité pour le territoire de faire la synthèse des recherches effectuées et d'en définir les axes de travail pour les six prochaines années.

Territoire rural composé de 58 communes et d'environ 28 000 habitants, il est apparu au cours de ces différents temps de recherche que les enjeux sont très diversifiés. Or les moyens financiers de la communauté de communes ne permettent pas d'y répondre dans leur globalité. Ce territoire rural et agricole a la particularité d'être également un bassin industriel qui a su s'adapter aux évolutions de ce milieu. Aussi il compte un taux d'emploi dans le secteur secondaire nettement plus élevé que la moyenne nationale ou même régionale. Il compte des leaders nationaux voire mondiaux dans leur domaine d'activité. Certains connaissent même des opportunités de croissance importante.

Malgré ses atouts environnementaux et économiques, et un solde migratoire positif, le territoire perd actuellement de la population. Ceci a pour conséquence de fragiliser la présence de services aux publics et entraîne le territoire dans une spirale négative.

Aussi l'enjeu arrêté est de favoriser le maintien et l'accueil des populations.

Pour ce faire, les élus issus de la nouvelle mandature ont décidé d'élaborer une vision stratégique, plus concentrée afin de répondre aux besoins les plus pressants.

L'ambition du territoire est double :

- **Être ouvert sur le monde qui l'entoure :**

Cet engagement s'est traduit au cours des dernières années par la signature de différentes conventions, en particulier avec l'Etat et l'ADEME. Ainsi la communauté de communes se donne les moyens et accompagne ses habitants dans le processus de transition écologique.

- **Répondre aux besoins de sa population**

La communauté de communes n'en oublie pas pour autant la nécessité de répondre aux besoins de sa population. C'est ainsi que sur la base du projet de territoire les élus se sont recentrés sur deux axes d'actions.

I- **Un territoire ouvert et conscient des enjeux et de ses responsabilités**

a. **La transition écologique au quotidien**

La communauté de communes s'est engagée dans la réalisation d'un PCAET qui sera présenté au Conseil à la fin du 1^{er} semestre 2022. L'objectif fixé est de définir un programme réaliste afin d'entraîner dans un second temps, les partenaires dans la démarche.

En attendant, la communauté de communes a déployé avec ses communes membres, de nombreuses opérations permettant de développer des actions en faveur de la transition écologique.

- **TEPOS** : après un premier contrat 2018-2021, la communauté de communes a déposé une nouvelle candidature 2021-2025 dans laquelle elle a choisi comme option « la mobilisation des acteurs économiques.
- **Petites villes de demain** : la communauté de communes anime ce dispositif qui concerne les trois plus grandes villes du territoire (Ambert, Arlanc et Cunlhat) dans un objectif de revivifier les centres bourgs, notamment en engageant la réflexion sur la transition énergétique et la réhabilitation de friches
- **Contrat réseau Chaleur** de l'ADEME
- La participation au **PIG départemental** (axé principalement sur la rénovation énergétique) et des OPAH sur quatre communes (Les trois du PVdD et St Anthème)

Grâce à ces différents programmes, -- et avec le soutien de l'ADHUME et du service « Energie » de la communauté de communes --, habitants et collectivités bénéficient d'un véritable appui technique pour favoriser les économies d'énergie lors de leurs rénovations bâtementaires.

La Communauté de communes est également à la pointe des politiques de maîtrise des déchets depuis de nombreuses années, en offrant à sa population, mais aussi aux collectivités (restauration collective par exemple) des alternatives à la solution déchets ménagers.

Elle souhaite enfin se mettre dès à présent en action pour préparer le transfert de la compétence « eau potable et assainissement » en 2026.

b. L'activité économique

- La participation au « territoire d'industrie » : associée à trois communautés de communes voisines ALF entend soutenir ce domaine d'activité, d'autant plus que le bois, la tresse et la chimie vont jouer un rôle majeur dans la transition écologique.
- La communauté de communes participe également au Projet alimentaire territorial du Grand Clermont et du PNR Livradois Forez, soulignant ainsi toute l'attention qui doit être portée à l'agriculture, autre poids lourd économique du territoire.
- Le projet de construction d'un nouvel abattoir a également été déposé auprès de la Région dans le cadre du prochain Contrat de Plan Etat Région

II- Un territoire au service de ses habitants

a. La famille et l'enfance, un axe majeur pour répondre aux enjeux du territoire

La transversalité fait que certains éléments se retrouvent bien entendu dans les paragraphes précédents, mais ces axes permettront à terme de les préciser.

- Une offre d'habitat adaptée aux familles ;
- Développer les capacités et l'offre d'accueil « petite enfance » ;
- Une offre « jeunes et ados » à développer en deux temps ;
- Développer les partenariats (entreprises, communes, associations).

b. Santé et social

- Favoriser le maintien des familles par la proximité des services : développement et renforcement du réseau France Service, développer les partenariats, assurer un accès à la santé équitable.
- Répondre aux urgences sociales : la communauté de communes souhaite rester exemplaire dans l'accueil d'urgence, mais également poursuivre l'aide à la parentalité.
- L'accueil des gens du voyage, qui est une compétence obligatoire, fait également partie de la politique suivie dans ce cadre.

Dans la circulaire de M. le Premier Ministre en date du 20 novembre 2020, il est précisé que « l'Etat a vocation, avec les CRTE, à contribuer à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire », dont l'accès à la santé, ainsi que la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Ainsi, la réussite du projet de territoire passe par le maintien d'un certain nombre de services.

Le projet et les investissements perdraient tout leur sens si, dans un premier temps, ne pouvait être assuré le maintien des services de radiologie, de SMUR et de médecine d'urgence au sein du Centre Hospitalier d'Ambert.

Il ne saurait y avoir de projet de territoire sans sécurité sanitaire. De plus, maintenir le Centre Hospitalier d'Ambert participe à la transition écologique en limitant les déplacements routiers.

D'autres services de l'Etat ou financement de services relèvent du même principe :

- Carte scolaire ;
- DGFIP ;
- Gendarmeries ;
- Maisons France Service ;
- Présence postale.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques :

- **Orientation 1 : la famille et l'enfance ;**
- **Orientation 2 : la santé et le social ;**
- **Orientation 3 : accompagner la transition écologique ;**
- **Orientation 4 : accompagner le développement économique.**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1.

Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible, ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas

des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

4.1.1 Les contrats territorialisés de l'ANCT

- Petite ville de demain (Ambert, Arlanc et Cunlhat)
- Territoire d'industrie

4.1.2 Les contrats de l'Etat

- Contrat local de santé (2020)
- Contrat territoire lecture (2022)
- Contrat éducation artistique et culturelle (2021)

4.1.3 Contrats Régionaux et Départementaux

Ils seront négociés en 2022-2023

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches « action » et des fiches « projet » en annexe 2.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer. L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

La priorisation des actions se fonde sur la capacité de l'action à renforcer les axes auxquels elle ne concourt pas directement ou les dispositifs contractuels identifiés dans le CRTE. Ses modalités de calcul sont précisées dans l'annexe 3-3

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les fiches « actions » ou les fiches « actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

La communauté des communes s'est engagée dans plusieurs actions de coopération interterritoriale, avec ses voisins. L'objectif de ces actions est d'optimiser les moyens mis en œuvre, mais aussi et surtout de conduire certaines actions à un niveau cohérent avec les enjeux fixés. Ainsi, alors que le territoire d'ALF a été précurseur dans la valorisation des

milieux aquatiques, la communauté de communes n'a pas hésité à déléguer ou transférer sa compétence GEMAPI auprès d'acteurs supra territoriaux afin d'assurer une cohérence au niveau des bassins versants.

Actions interterritoriales :

- Pour la gestion GEMAPI
- Transfert de compétence « Grand cycle de l'eau » au PNR Livradois Forez : Bassin de la Dore ;
- Délégation de compétence EPAGE Loire Lignon : Bassin de la Loire (Ance Nord) ;
 - Pour le tourisme
- Adhésion à la maison du Tourisme du Livradois Forez ;
 - Traitement des déchets
- Adhésion au VALTOM ;
 - Urbanisme
- SCOT du Livradois Forez (PNR) ;
 - Développement économique
- Territoire d'industrie (CA Loire Forez, CC Thiers Dore Montagne, CC Entre Dore et Allier).

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, agences techniques départementales, (CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat.

L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que celle des projets eux-mêmes, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date

du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

La communauté de communes Ambert Livradois Forez s'engage à identifier auprès des communes les projets pouvant favoriser la transition écologique. Elle en fait le recensement et les propose au comité de pilotage.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers dont elle dispose, pour le bon déroulement du CRTE, ainsi que pour son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoire, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements de la Région

L'engagement de la Région sera défini par avenant lors de l'élaboration du nouveau Contrat « Ambition Région ».

6.5. Engagements du Département

L'engagement du Département sera défini par avenant lors de l'élaboration du nouveau Contrat Territorial de Développement durable.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référents pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La Communauté de communes portera une attention particulière aux procédures de concertation définies par la loi, afin qu'elles prennent tout leur sens.

Les entreprises, du fait de leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la communauté de communes Ambert Livradois Forez, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la communauté de communes Ambert Livradois Forez. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

- Représentants de l'Etat ;
- ...
- Le DGS de la communauté de communes ;
- Le DGSA en charge des finances ;
- La Directrice de pôle en charge des politiques de transition écologique ;
- La Directrice de pôle en charge des politiques sociales ;

- Le Directeur de pôle en charge de l'économie ;
- ...

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches « projets » et fiches « actions ».

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- la mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portés par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné, de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs, à l'aune desquels ces résultats sont évalués, seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 5 pour les aspects écologiques.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand.

Signé à Ambert, le 16 décembre 2021

M. le Sous-préfet d'Ambert

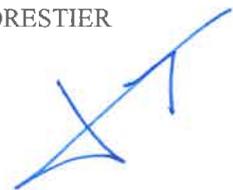


Nicolas LAFON



M. le Président de la
Communauté de Communes
Ambert Livradois Forez

Daniel FORESTIER



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Tableaux de synthèse du CRTE

1-1 Tableau récapitulatif des actions

Commune	Orientations stratégiques	Actions	Maître d'ouvrage	Montant de l'opération	CRTE	CD63	CR AuRA	Europe	Autres (CAF...)
	Accompagner la transition écologique	Logistique déchets	Cocom	135 000,00 €	40 500,00 €				
	Accompagner la transition écologique	Schéma transfert eau & assainissement	Cocom	28 760,00 €	23 008,00 €				
	Accompagner la transition écologique	Tri sélectif des déchets	Cocom	417 200,00 €	125 160,00 €				
Ambert	Accompagner la transition écologique	Rénovation énergétique cinéma	Commune	100 800,00 €	60 480,00 €				
Ambert	Accompagner la transition écologique	Logements communaux	Commune	79 000,00 €	47 400,00 €				
Ambert	Accompagner la transition écologique	Salle de Valeyre	Commune	87 000,00 €	52 200,00 €				
Vertolaye	Accompagner la transition écologique	Gare de l'utopie	Cocom	180 000,00 €	126 000,00 €		18 000,00 €		2 000,00 €
St Apmant RS	Accompagner la transition écologique	Travaux d'amélioration énergétique (3 bât)	Commune	185 000,00 €	74 000,00 €				74 000,00 €
St Anthème	Accompagner la transition écologique	Démolition PEEP de Praboure	Cocom	528 000,00 €	158 400,00 €		264 000,00 €		
Mayres	Accompagner la transition écologique	Conversion de logements au bois énergie	Cocom	50 000,00 €	21 000,00 €				16 000,00 €
Fournols	Accompagner la transition écologique	Etang de pisciculture	Cocom	50 000,00 €	20 000,00 €				20 000,00 €
Ambert	Accompagner la transition écologique	Ombrières photovoltaïques	Cocom	48 000,00 €	24 000,00 €		12 500,00 €		
Marsac EL	Accompagner la transition écologique	Rénovation de logements	Cocom	45 000,00 €	27 000,00 €				
Ambert	Familles et enfance	Optimisation de l'utilisation espace crèche	Commune	15 000,00 €	10 000,00 €				2 000,00 €
St-Anthème	Familles et enfance	Micro-crèches	Cocom	200 000,00 €	60 000,00 €				140 000,00 €
Ambert	Santé et social	Aire de petit passage GDV	Cocom	58 000,00 €	29 000,00 €				
Ambert	Santé et social	Terrain familial GDV	Cocom	58 000,00 €	29 000,00 €				

1-2 Tableau récapitulatif des projets

Commune	Thématique	Opération	Actions	Maître d'ouvrage	Montant de l'opération	Années	Note
St-Anthème	Familles et enfance	Accueil petite enfance	Création micro-crèche	Cocom	200 000,00 €	2022	
Vertolaye			Création micro-crèche	Cocom	350 000,00 €	2023	
St Amant RS			Création micro-crèche	Cocom	50 000,00 €	2025	
Arlanc	Familles et enfance	Accueil collectif de mineurs ALSH	Aménagements de locaux ALSH	Cocom	50 000,00 €	2022	
Marat			Aménagements de locaux ALSH	Cocom	60 000,00 €	2025	
Ambert			Construction d'un ALSH	Cocom	1 000 000,00 €	2026	
St Ferreol des C	Accompagner la transition économique	Aménagement ZA Les Barthes		Cocom			
	Accompagner la transition écologique	TEPOS	Cf. annexe				
Ambert	Accompagner la transition écologique	Un siège pour ALF	Maîtrise d'œuvre	Cocom	600 000,00 €	2022	
		Travaux	Cocom	2023			
Ambert	Accompagner la transition économique	Petites villes de demain : Etudes préalables	Etude déplacement	Cocom	60 000,00 €	2022	
Arlanc			Etude commerce	Cocom	10 000,00 €	2022	
Cunlhat			Actions PVD à df à l'issue des études				
	Accompagner la transition écologique	Elaboration d'un PLUI	Définition de la gouvernance	Cocom		2022	
			Etude	Cocom	500 000,00 €	2023-2026	
Fournols	Accompagner la transition écologique	Valorisation du plan d'eau de Fournols	Mise en œuvre des prescriptions	Cocom	50 000,00 €	2022	
	Accompagner la transition écologique	PCAET	Aménagements touristiques	Cocom	20 000,00 €	2023-2024	
			Cf. annexe			2022-2027	
Ambert	Accompagner la transition écologique	Centrales photovoltaïques en toiture	Autres actions à df				
			Ombrière photovoltaïque	Cocom	70 000,00 €	2023	
Mayres	Accompagner la transition écologique	COT énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie	Changement chauffage logements	Cocom	60 000,00 €	2022	
Ambert			Siège ALF bd Henri IV	Cocom	125 000,00 €	2023	
Vertolaye			Rénovation énergétique gare de l'utopie	Cocom			
	Accompagner la transition économique	Construction d'un nouvel abattoir	Maîtrise d'œuvre	Cocom	600 000,00 €	2022-2023	
			Travaux	Cocom	5 000 000,00 €	2024-2025	
	Accompagner la transition écologique	Transfert de compétence eau & Assainissement	Schéma de transfert	Cocom	242 569,00 €	2022-2025	
			Définition du projet politique	Cocom		2023-2024	
			Organisation	Cocom		2024-2025	
			Réalisation du transfert	Cocom		2026	
	Accompagner la transition écologique	Accompagner la transition écologique par la politique "Déchets"	Valorisation des biodéchets de la rest. Collective	Cocom	83 750,00 €	2023	
			Acquisition de bacs bio-déchets	Cocom	2 000,00 €	2023	
			Acquisitions de composteurs	Cocom	8 000,00 €	2023	
			Acquisition de colonnes de tri	Cocom	70 000,00 €	2023	
			Acquisition de bacs de tri sélectif	Cocom	80 000,00 €	2023	
			Acquisition de bennes pour capter de nouveaux flux de déchets	Cocom	20 000,00 €	2023	
			Acquisitions de colonnes à verre	Cocom	20 000,00 €	2023	
			Travaux pour l'aménagement de surfaces de bureau	Cocom	150 000,00 €	2023	
			Repérage et achat de parcelles	Cocom	100 000,00 €		
			Création de terrain familial	Cocom	25 000,00 €		
Ambert	Santé et social	Amélioration de l'accueil des gens du voyage	Création d'une aire de petit passage	Cocom	25 000,00 €		
			Construction d'une digue	Cocom	150 000,00 €		
Olliergues	Santé et social	EHPAD "Au grand cœur"	Etudes préalables	Cocom	25 000,00 €	2022	
			Etude de programmation	Cocom	25 000,00 €	2022	
			Maîtrise d'œuvre	Cocom		2023	
			Travaux	Cocom	2 950 000,00 €	2024-2025	
Cunlhat	Santé et social	Logement Seniors	Démolition	Cocom	282 000,00 €	2022	
Ambert	Accompagner la transition écologique	Remise en état du site de la côte du pont	Démolition	Cocom	528 000,00 €	2022	
	Accompagner la transition écologique	Rénovation du parc locatif ALF	Diagnostic	Cocom	30 000,00 €	2022	
Job			Fenêtres Les Mélézes	Cocom	45 000,00 €	2022	
Marsac EL			Travaux généraux	Cocom			

1-3 Modalités de priorisation

La priorisation des actions se fonde sur la capacité de l'action à renforcer les axes auxquels elle ne concoure pas directement ou les dispositifs contractuels identifiés dans le CRTE. Cette capacité est identifiée par des critères numérotés de 0 à 5.

Les critères sont donc les suivants :

- Dispositif contractuel préexistant : il s'agit de contrats passés avec des services de l'Etat (DRAC...) ou des établissements publics (ADEME...); 0, 3 si le dispositif n'entre pas dans les axes prioritaires et 5 s'il entre dans les axes du CRTE ;
- Economie (en fonction des montants investis, de l'impact sur le développement des entreprises locales comme une offre de service...);
- Santé (assurer l'accès à la santé) ;
- Social (proximité des services, urgence sociale, gens du voyage) ;
- EJE/Famille (service à l'enfance, offre d'habitat) ;
- Transition écologique ;
- Présence de Critères d'évaluation de l'action (des critères d'évaluation spécifique à l'action sont proposés et permettront de l'évaluer).

Opération	Dispo pré-existant	Economie	Santé	Social	EJE	Transition écologique	Critères évaluation	
Micro-crèches	0	4	3	5	5	3	5	3,57
Démolition PEEP de Prabouré	5	5	0	0	3	5	5	3,29
Conversion de logements au bois énergie	5	3	0	5	0	5	5	3,29
Rénovation de logements	5	3	0	5	0	5	5	3,29
Rénovation énergétique cinéma	3	5	0	5	3	5	0	3,00
Terrain familial GDV	0	3	3	5	0	3	5	2,71
Ombrières photovoltaïques	5	3	0	0	0	5	5	2,57
Aire de petit passage GDV	0	2	3	5	0	3	5	2,57
Optimisation de l'utilisation espace crèche	0	3	3	3	5	3	0	2,43
Gare de l'utopie	0	2	0	3	2	5	5	2,43
Travaux d'amélioration énergétique (3 bât)	0	3	0	5	0	5	4	2,43
Biodéchets	3	3	0	0	0	5	5	2,29
Logistique déchets	3	3	0	0	0	5	5	2,29
Schéma transfert eau & assainissement	3	3	0	0	0	5	5	2,29
Tri sélectif des déchets	3	3	0	0	0	5	5	2,29
Logements communaux	0	3	0	5	0	5	0	1,86
Etang de pisciculture	5	3	0	0	2	3	0	1,86
Salle de Valeyre	0	2	0	2	0	5	0	1,29

Annexe 2 - Fiches actions

Les fiches actions portent sur des points qui sont prêts à être lancés et qui feront l'objet de propositions d'inscriptions au budget.

Fiche action **LOGISTIQUE DECHETS** et **MODE DE FINANCEMENT**

Accompagner la transition écologique prévue par la loi

Nom du Maître d'Ouvrage Communauté de communes Ambert Livradois forez

Nom du pôle : **TECHNIQUE**

Nom du service : **Déchets**

Axe stratégique de rattachement : **SANTE / SOCIAL**

Etat des lieux :

Le service répond, entre autres, à une nécessité de salubrité publique.

C'est cette mission de salubrité publique, via la collecte et le traitement des déchets, qui a classé cette activité comme service public prioritaire pendant la crise sanitaire du Covid.

Le service doit aussi répondre aux exigences d'une série de lois.

LOI TECV : 10 % de déchets entre 2010 et 2020, 55 % de valorisation, Tri à la source des biodéchets d'ici 2023, baisse de l'enfouissement (réduction nombre de décharges), 25 millions d'usagers à la RI en 2025, Extension des consignes de tri,

PRGD : -50% d'enfouissement d'ici 2025,

LOI DE FINANCE : augmentation de la TGAP,

LOI AGECE : lutte contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,

Description de l'action et de ses objectifs :

Maintenir un taux de TEOM constant sur le mandat (= maîtrise de l'impôt) : demande des élus (et des usagers).

Maintenir un service public de collecte des déchets de qualité et proche de l'habitant tel que demandé par les élus dans le cadre du projet de territoire :

- territoire attractif et exemplaire
- maintien de l'emploi sur le territoire
- prise en compte de la population âgée
- doter le service de moyens pour atteindre les objectifs

Situation géographique : les 58 communes du territoire de la CC ALF

Partenaires : La région AURA, l'ADEME, l'Etat, L'Europe.

Coûts pluriannuels de fonctionnement :

BP fonctionnement	N 2021	N+1 2022	N+2 2023	N+3 2024	N+4 2025
Dépenses	6 685 000 €	6 046 000 €	5 837 000 €	5 995 000 €	6 081 000
Recettes	6 685 000 €	6 046 000 €	5 837 000 €	5 995 000 €	6 081 000

BP investissement	N 2021	N+1 2022	N+2 2023	N+3 2024	N+4 2025
Dépenses	978 000 €	1 033 000 €	779 000 €	730 000 €	571 000 €
Recettes	978 000 €	1 033 000 €	840 000 €	730 000 €	571 000 €

Evolution des effectifs :

Nature des postes	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Encadrement	2	3	3	3	3
Administratif	1	1	1	1	1
Atelier	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Agents prévention	3	3	3	3	3
Agents biodéchets	3	3	3	3	3
Agent ISDND + quai de transfert	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Agent déchetterie	7	7	7	7	7
Agents de collecte	23	24	23	23	23
Agent technique polyvalent	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
Total	47,5	49.5	48.5	48.5	48.5

Coûts d'investissement 2022 et partenaires :

Natures des dépenses	Montant des dépenses HT	Contributeurs	Montant des recettes HT
Transition écologique : Etude d'un changement de mode de financement du service avec un passage à la redevance.	20 000 €	CRTE 30 %	6 000 €
Transition écologique : Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de surface de bureau supplémentaire	25 000 €	CRTE 30 %	7 500 €
Transition écologique : Travaux pour l'aménagement de surface de bureau supplémentaire	90 000 €	CRTE 30 %	27 000 €
Transition écologique TOTAL Recycler et valoriser plus de déchets. Réduire l'enfouissement des déchets en ISDND	135 000 €	CRTE 30 %	40 500 €

Evaluation :

Résultat ou impact indirectement attendu en améliorant les conditions de travail :

Tonnages supplémentaires de déchets collectés suite à la simplification du geste de tri :
+300 Tonnes 2022/2020

Tonnages supplémentaires de déchets collectés suite à la mise en place d'un service proximité,
Tonnage de biodéchets détournés de la collecte par les actions de développement du compostage sur le territoire.

Baisse des tonnages Ordures Ménagères : - 2% 2022/2020

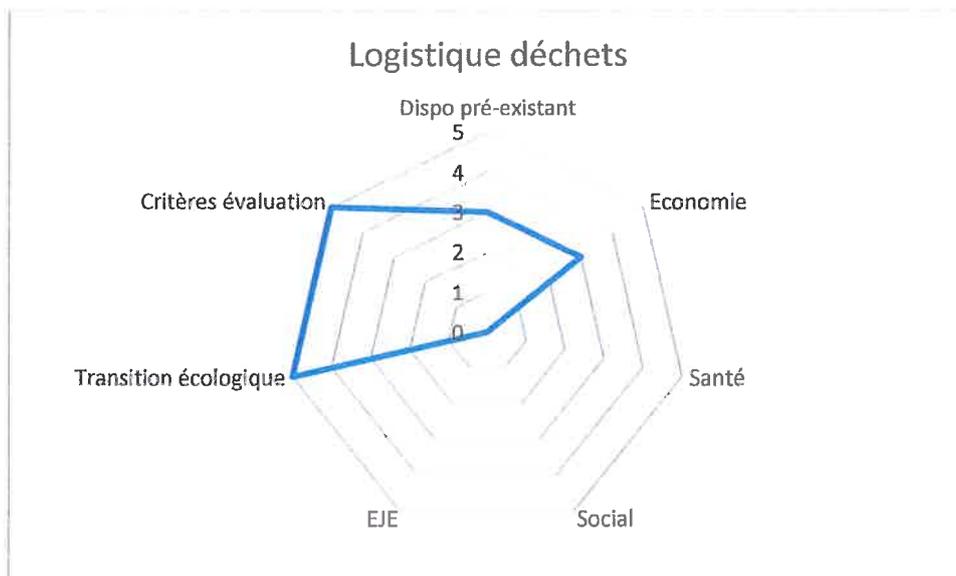
Baisse des DMA dans leur ensemble : -1% 2022/2020

Niveau de service proposé aux usagers.

Nature du critère	Base d'évaluation
Tonnages supplémentaires de déchets collectés suite à la simplification du geste de tri	Tonnage année n+1 / tonnages année n
Tonnages supplémentaires de déchets collectés suite à la mise en place d'un service de proximité	Tonnage année n+1 / tonnages année n
Tonnage de biodéchets détournés de la collecte par les actions de développement du compostage sur le territoire.	Tonnage année n+1 / tonnages année n
Baisse des tonnages Ordures Ménagères.	Tonnage année n+1 / tonnages année n
Baisse des DMA dans leur ensemble.	Tonnage année n+1 / tonnages année n
Niveau de service proposé aux usagers.	Analyse des retours des Maires et des usagers du service

Calendrier : 2022

2023, 2024 et 2025 (voir fiche projet)



Fiche action – EAUPOTABLE et ASSAINISSEMENT

Nom de l'action REALISATION D'UN SCHEMA DE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Nom du Maître d'Ouvrage Communauté de communes Ambert Livradois forez

Nom du pôle : TECHNIQUE

Nom du service : Eau potable et assainissement

Axe stratégique de rattachement : SANTE / SOCIAL

Etat des lieux :

La Loi Notre du 7/08/2015, modifiée par la loi du 03/08/2018 et la loi du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, prévoit le transfert des compétences eau potable et assainissement à la CC ALF, au plus tard, à la date du 01/01/2026.

Ce transfert de compétence nécessite une préparation en amont de la date d'échéance compte tenu des différentes situations rencontrées sur le territoire, à la valeur du patrimoine qui est estimé à plusieurs dizaine de millions d'euros et à la nécessité d'assurer la continuité du service publics.

Description de l'action et de ses objectifs :

Réalisation d'un schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement.

Ce schéma a pour objectif d'aider les élus communautaires dans l'élaboration du projet politique et de constituer une aide à la décision pour déterminer l'organisation la plus pertinente afin d'exécuter ces compétences eau potable et assainissement.

Situation géographique : les 58 communes du territoire de la CC ALF

Partenaires : Agence de l'eau Loire Bretagne, Département du Puy-de-Dôme, Etat ? région ?

Coûts pluriannuels de fonctionnement :

	N 2021	N+1 2022	N+2 2023	N+3 2024	N+4 2025
Dépenses	0 €	117 879,60 €	75 925,20 €	62 767,20 €	34 510,80 €
Recettes	0 €	78 586,40 €	50 616,80 €	41 844,80 €	CRTE = 23 007,20 €

Evolution des effectifs :

Nature des postes	N 2021	N+1 2022	N+2 2023	N+3 2024	N+4 2025
Dir pôle tech	1	1	1	1	1

Coûts d'investissement et partenaires :

Natures des dépenses	Montant des dépenses HT	Contributeurs	Montant des recettes HT
Réalisation du schéma du transfert des compétences eau potable et assainissement	213 810,00 €	AELB 50%	106 905,00 €
	213 810,00 €	CD 63 30%	64 143,00 €
	28 759,00 €	CRTE 80%	23 007,20 €

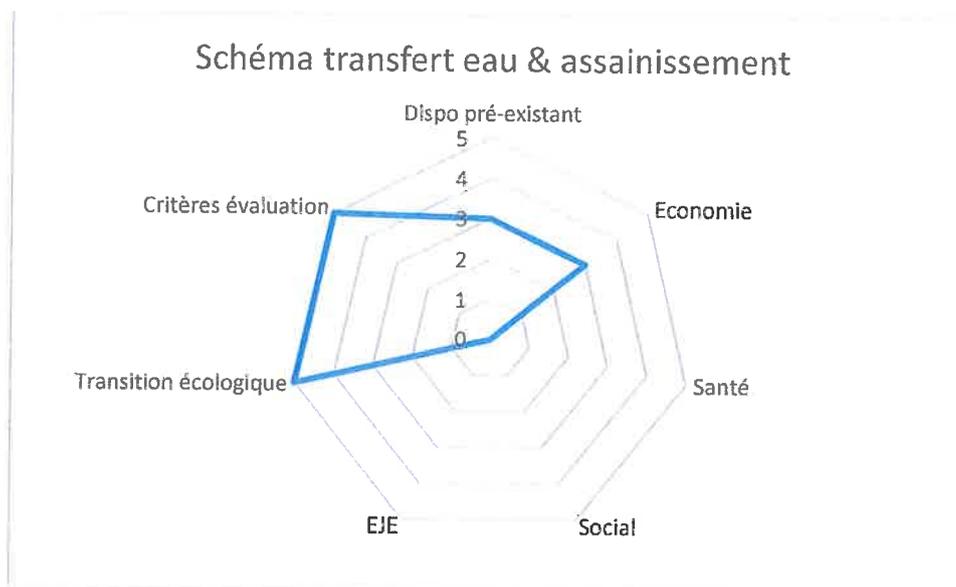
Evaluation :

Résultat ou impact attendu :

Phases :	Éléments de mission attendus :
Phase 1 (Tranche ferme)	Recueil des données des services d'eau et d'assainissement. Etape 1 : Recueil des données techniques Etape 2 : Organisation des services Etape 3 : Etat des milieux aquatiques et objectifs SDAGE, SAGE et PAOT Etape 4 : Regroupement des données
Phase 2 (Tranche conditionnelle)	Synthèse et analyse comparative des services d'eau et d'assainissement. Etape 1 : Synthèse des données –analyse technique par service Etape 2 : Synthèse des données –analyse organisationnelle et financière par service Etape 3 : Comparaison technique et financière des services
Phase 3 (Tranche conditionnelle)	Proposition d'une stratégie de transfert des compétences eau potable et assainissement. Etape 1 : Etudes des besoins des services Etape 2 : Modalités de transfert Etape 3 : Procédure d'application du transfert des compétences eau potable et assainissement Etape 4: Conclusion sur l'impact du transfert des compétences eau et assainissement
Phase 4 (Tranche conditionnelle)	Accompagnement de la CC ALF Accompagnement technique, juridique, administratif et financier de la CC ALF Accompagnement au changement

Nature du critère	Base d'évaluation
Contenu du cahier des charges	écarts avec le cahier des charges
Fiabilités des informations sur les infrastructures	Écarts entre les fiches établies et la réalité.
Satisfaction des maires sur le déroulement des opérations	Enquête de satisfaction à chaque étape.
Service opérationnel au 01/01/2026	Nombres de non-conformité constatées

Calendrier : de 2022 à 2025



Fiche action TRI SELECTIF DES DECHETS

Accompagner la transition écologique prévue par la loi

Nom du Maître d'Ouvrage Communauté de communes Ambert Livradois forez

Nom du pôle : **TECHNIQUE**

Nom du service : **Déchets**

Axe stratégique de rattachement : **SANTE / SOCIAL**

Etat des lieux :

Le service répond, entre autres, à une nécessité de salubrité publique.

C'est cette mission de salubrité publique, via la collecte et le traitement des déchets, qui a classé cette activité comme service public prioritaire pendant la crise sanitaire du Covid.

Le service doit aussi répondre aux exigences d'une série de lois.

LOI TECV : 10 % de déchets entre 2010 et 2020, 55 % de valorisation, Tri à la source des biodéchets d'ici 2023, baisse de l'enfouissement (réduction nombre de décharges), 25 millions d'usagers à la RI en 2025, Extension des consignes de tri,

PRGD : -50% d'enfouissement d'ici 2025,

LOI DE FINANCE : augmentation de la TGAP,

LOI AGECE : lutte contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,

Description de l'action et de ses objectifs :

Maintenir un taux de TEOM constant sur le mandat (= maîtrise de l'impôt) : demande des élus (et des usagers).

Maintenir un service public de collecte des déchets de qualité et proche de l'habitant tel que demandé par les élus dans le cadre du projet de territoire :

- territoire attractif et exemplaire
 - maintien de l'emploi sur le territoire
 - prise en compte de la population âgée
 - **Valorisation des DECHETS**
-

Situation géographique : les 58 communes du territoire de la CC ALF

Partenaires : La région AURA, l'ADEME, l'Etat, L'Europe.

Coûts pluriannuels de fonctionnement :

BP fonctionnement	N 2021	N+1 2022	N+2 2023	N+3 2024	N+4 2025
Dépenses	6 685 000 €	6 046 000 €	5 837 000 €	5 995 000 €	6 081 000
Recettes	6 685 000 €	6 046 000 €	5 837 000 €	5 995 000 €	6 081 000

BP investissement	N 2021	N+1 2022	N+2 2023	N+3 2024	N+4 2025
Dépenses	978 000 €	1 033 000 €	779 000 €	730 000 €	571 000 €
Recettes	978 000 €	1 033 000 €	840 000 €	730 000 €	571 000 €

Evolution des effectifs :

Nature des postes	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Encadrement	2	3	3	3	3
Administratif	1	1	1	1	1
Atelier	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Agents prévention	3	3	3	3	3
Agents biodéchets	3	3	3	3	3
Agent ISDND + quai de transfert	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Agent déchetterie	7	7	7	7	7
Agents de collecte	23	24	23	23	23
Agent technique polyvalent	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
Total	47,5	49.5	48.5	48.5	48.5

Coûts d'investissement 2022 et partenaires :

Natures des dépenses	Montant des dépenses HT	Contributeurs	Montant des recettes HT
Transition écologique : Acquisition de 40 colonnes de tri sélectif	70 000 €	CRTE 30 %	21 000 €
Transition écologique : Acquisition de bac jaunes pour la généralisation du tri sélectif.	260 000 €	CRTE 30 %	78 000 €
Transition écologique : Acquisition de benne de déchetterie pour capter de nouveaux flux de déchets	60 000 €	CRTE 30 %	18 000 €
Transition écologique : Acquisition de colonnes à verre pour la généralisation du tri sélectif.	20 000 €	CRTE 30 %	6 000 €
Transition écologique : Acquisition de terrain pour capter de nouveaux flux de déchets en déchetterie	7 200 €	CRTE 30 %	2 160 €
Transition écologique TOTAL Recycler et valoriser plus de déchets. Réduire l'enfouissement des déchets en ISDND	417 200 €	CRTE 30 %	125 160 €

Evaluation :

Résultat ou impact attendu :

Tonnages supplémentaires de déchets collectés suite à la simplification du geste de tri :
+ 300 Tonnes 2022/2020

Tonnages supplémentaires de déchets collectés suite à la mise en place d'un service proximité,

Baisse des tonnages Ordures Ménagères : -2% 2022/2020

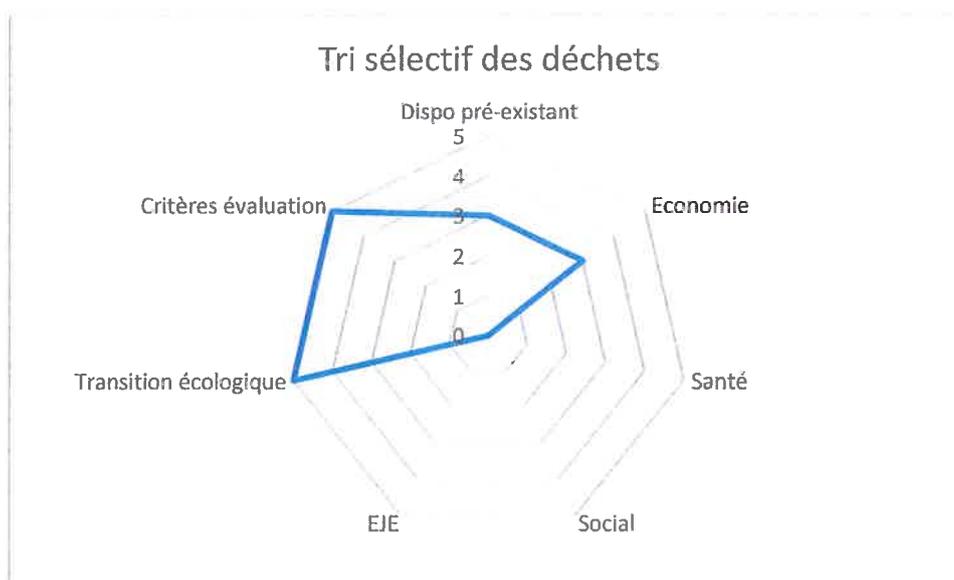
Baisse des DMA dans leur ensemble : -1% 2022/2020

Niveau de service proposé aux usagers.

Nature du critère	Base d'évaluation
Tonnages supplémentaires de déchets collectés suite à la simplification du geste de tri	Tonnage année n+1 / tonnages année n
Tonnages supplémentaires de déchets collectés suite à la mise en place d'un service de proximité	Tonnage année n+1 / tonnages année n
Baisse des tonnages Ordures Ménagères.	Tonnage année n+1 / tonnages année n
Baisse des DMA dans leur ensemble.	Tonnage année n+1 / tonnages année n
Niveau de service proposé aux usagers.	Analyse des retours des Maires et des usagers du service

Calendrier : 2022

2023, 2024 et 2025 (voir fiche projet)



Fiche action **BIODECHETS**

Accompagner la transition écologique prévue par la loi

Nom du Maître d'Ouvrage Communauté de communes Ambert Livradois forez

Nom du pôle : **TECHNIQUE**

Nom du service : **Déchets**

Axe stratégique de rattachement : **SANTE / SOCIAL**

Etat des lieux :

Le service répond, entre autres, à une nécessité de salubrité publique.

C'est cette mission de salubrité publique, via la collecte et le traitement des déchets, qui a classé cette activité comme service public prioritaire pendant la crise sanitaire du Covid.

Le service doit aussi répondre aux exigences d'une série de lois.

LOI TECV : 10 % de déchets entre 2010 et 2020, 55 % de valorisation, Tri à la source des biodéchets d'ici 2023, baisse de l'enfouissement (réduction nombre de décharges), 25 millions d'usagers à la RI en 2025, Extension des consignes de tri,

PRGD : -50% d'enfouissement d'ici 2025,

LOI DE FINANCE : augmentation de la TGAP,

LOI AGECE : lutte contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,

Description de l'action et de ses objectifs :

Maintenir un taux de TEOM constant sur le mandat (= maîtrise de l'impôt) : demande des élus (et des usagers).

Maintenir un service public de collecte des déchets de qualité et proche de l'habitant tel que demandé par les élus dans le cadre du projet de territoire :

- territoire attractif et exemplaire
 - maintien de l'emploi sur le territoire
 - prise en compte de la population âgée
 - **Prévention et valorisation des BIODECHETS**
-

Situation géographique : les 58 communes du territoire de la CC ALF

Partenaires : La région AURA, l'ADEME, l'Etat, L'Europe.

Coûts pluriannuels de fonctionnement :

BP fonctionnement	N 2021	N+1 2022	N+2 2023	N+3 2024	N+4 2025
Dépenses	6 685 000 €	6 046 000 €	5 837 000 €	5 995 000 €	6 081 000
Recettes	6 685 000 €	6 046 000 €	5 837 000 €	5 995 000 €	6 081 000

BP investissement	N 2021	N+1 2022	N+2 2023	N+3 2024	N+4 2025
Dépenses	978 000 €	1 033 000 €	779 000 €	730 000 €	571 000 €
Recettes	978 000 €	1 033 000 €	840 000 €	730 000 €	571 000 €

Evolution des effectifs :

Nature des postes	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Encadrement	2	3	3	3	3
Administratif	1	1	1	1	1
Atelier	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Agents prévention	3	3	3	3	3
Agents biodéchets	3	3	3	3	3
Agent ISDND + quai de transfert	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Agent déchetterie	7	7	7	7	7
Agents de collecte	23	24	23	23	23
Agent technique polyvalent	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
Total	47,5	49,5	48,5	48,5	48,5

Coûts d'investissement 2022 et partenaires :

Natures des dépenses	Montant des dépenses HT	Contributeurs	Montant des recettes HT
Transition écologique : Lutte Contre le Gaspillage Alimentaire (LGA) Valorisation des biodéchets dans la restauration collective	83 750 €	Région AURA 70 %	58 625 €
Transition écologique : Acquisition de bacs à biodéchets pour augmenter le taux de valorisation des déchets	2 000 €	CRTE 10 % Région AURA 70%	200 €
Transition écologique : Acquisition de composteurs collectifs pour donner les moyens aux usagers de valoriser leurs biodéchets.	8 000 €	CRTE 10 % Région AURA 70%	800 €
Transition écologique : Acquisition d'un broyeur à végétaux pour augmenter la valorisation des déchets vert.	25 000 €	CRTE 10 % Région AURA 70%	2 500 €
Transition écologique TOTAL Réduire les déchets verts en déchetterie et les biodéchets dans les Déchets Ménagers Assimilés (DMA)	35 000 €	CRTE 10 %	3 500 €

Evaluation :

Résultat ou impact attendu :

Tonnage de biodéchets détournés de la collecte par les actions de développement du compostage sur le territoire.

Baisse des tonnages Ordures Ménagères : -2% 2022/2020

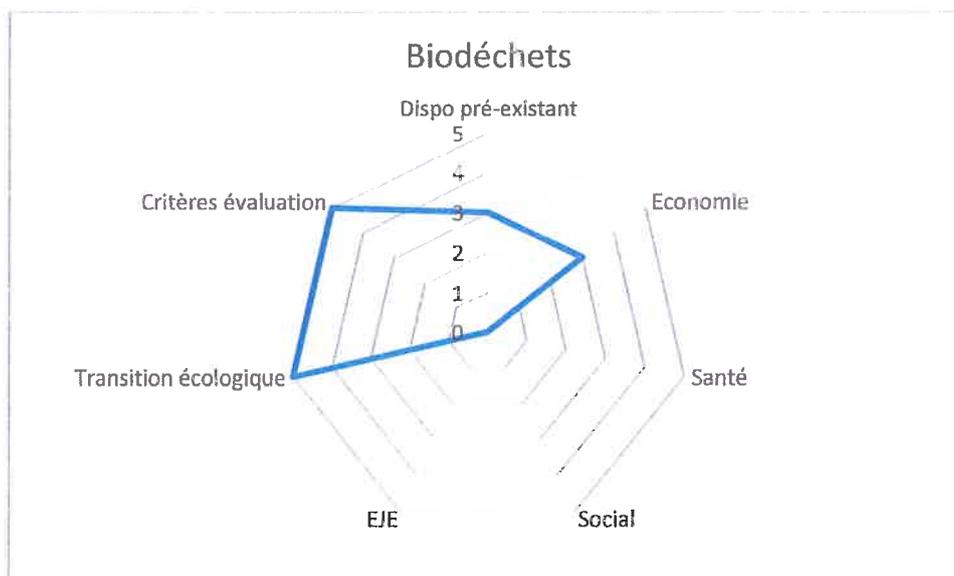
Baisse des DMA dans leur ensemble : -1% 2022-2020

Niveau de service proposé aux usagers.

Nature du critère	Base d'évaluation
Tonnage de biodéchets détournés de la collecte par les actions de développement du compostage sur le territoire.	Tonnage année n+1 / tonnages année n
Baisse des tonnages Ordures Ménagères.	Tonnage année n+1 / tonnages année n
Baisse des DMA dans leur ensemble.	Tonnage année n+1 / tonnages année n
Niveau de service proposé aux usagers.	Analyse des retours des Maires et des usagers du service

Calendrier : 2022

2023, 2024 et 2025 (voir fiche projet)



Les engagements de la CCALF

1. Les petites villes de demain (Ambert, Cunlhat et Arlanc) ;
2. Les Maisons France service ;
3. Le territoire d'industrie ;
4. La rénovation énergétique (TEPOS) ;

Les orientations stratégiques de la CCALF

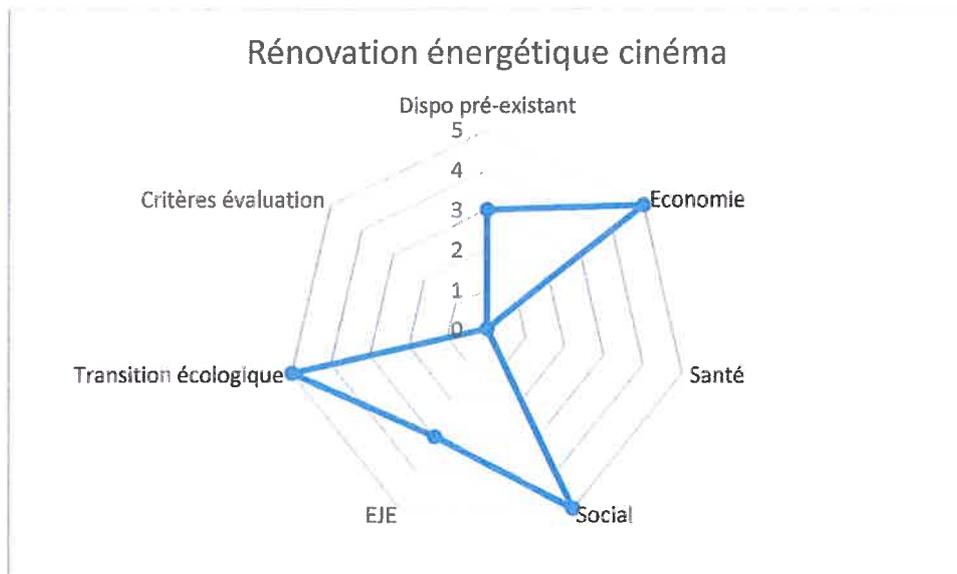
5. Développer un axe en faveur des familles et de l'enfance
6. Développer un second axe sur la santé et le social.

Modèle de fiche action/projet

CRTE AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Orientation stratégique / engagement n°	1, 4 et 5
Action n°	cadre réservé à la communauté de communes
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Mairie d'Ambert Type :
Description de l'action	<p>Le cinéma La Façade situé à Ambert est appartient à la mairie qui l'exploite en régie. Le bâtiment comprend deux salles de 100 et 200 personnes, la salle de projection et enfin le hall d'accueil avec la caisse et qui dessert la médiathèque gérée par la CC ALF et une salle de réunion.</p> <p>Le toit de ce bâtiment est en mauvais état et des fuites récurrente apparaissent très régulièrement. Ces fuites rendent inutilisables certaines places assises et dégradent l'intérieur des salles.</p> <p>Il est donc nécessaire de procéder à la rénovation du toit en isolant le toit et en changeant la membrane PVC.</p>
Partenaires	/

Coût prévisionnel	Membrane PVC et isolant : 630m ² X 160 € / m ² (10€ pour l'isolant et 150€ pour la membrane) soit 100 800€ HT
Plan de financement	CRTE : 60 % Autofinancement : 40 %
Calendrier	Consultation des entreprises 1 ^{er} semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Les engagements de la CCALF

1. Les petites villes de demain (Ambert, Cunlhat et Arlanc) ;
2. Les Maisons France service ;
3. Le territoire d'industrie ;
4. La rénovation énergétique (TEPOS) ;

Les orientations stratégiques de la CCALF

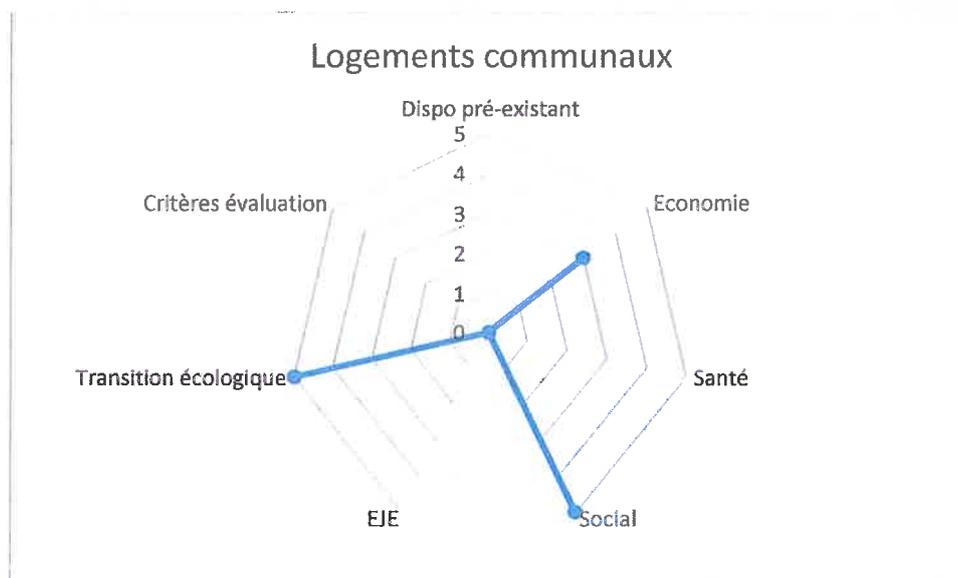
5. Développer un axe en faveur des familles et de l'enfance
6. Développer un second axe sur la santé et le social.

Modèle de fiche action/projet

CRTE AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Orientation stratégique / engagement n°	1 et 4
Action n°	cadre réservé à la communauté de communes
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Mairie d'Ambert Type :
Description de l'action	La mairie d'Ambert dispose de plusieurs logements. Deux d'entre eux nécessitent des travaux d'isolation et de changement de menuiseries : Logement du groupe scolaire et le logement du camping.
Partenaires	/
Coût prévisionnel	-Appartement groupe scolaire : changement de toutes les menuiseries et volets roulant : 25 000€ HT, isolation des combles 2000€ HT soit au total 27 000 € HT -Appartement camping : isolation des murs depuis extérieur : 120m ² X200€ / m ² = 24 000€ HT, changement menuiseries 12 000€ HT, réfection couverture membrane + isolant 100m ² (150€ +10 € pour l'isolant)= 16 000€ HT Total camping 52 000€ HT

	Total pour les deux logement : 79 000 € HT
Plan de financement	CRTE : 60 % Autofinancement : 40 %
Calendrier	Consultation des entreprises 2 ^{ème} trimestre 2022 Travaux : 3 ^{ème} trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ**

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Les engagements de la CCALF

1. Les petites villes de demain (Ambert, Cunlhat et Arlanc) ;
2. Les Maisons France service ;
3. Le territoire d'industrie ;
4. La rénovation énergétique (TEPOS) ;

Les orientations stratégiques de la CCALF

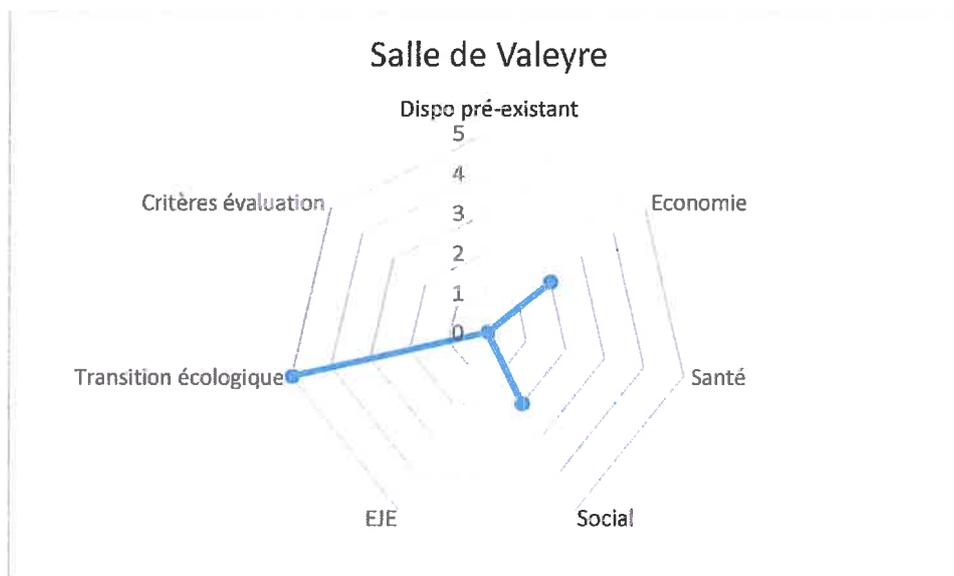
5. Développer un axe en faveur des familles et de l'enfance
6. Développer un second axe sur la santé et le social.

Modèle de fiche action/projet

CRTE AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Orientation stratégique / engagement n°	1, 4 et 6
Action n°	cadre réservé à la communauté de communes
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Mairie d'Ambert Type :
Description de l'action	La salle de Valeyre est une salle des fêtes située au hameau de Valeyre et reprise par la commune d'Ambert il y a quelques années. Cette salle, accueille des réunions, des fêtes familiales, et surtout est mise à disposition des associations ambertoises pour leurs activités. Le bâtiment n'est pas du tout isolé et est chauffé par une chaudière fioul. La Mairie d'Ambert souhaite donc isoler le bâtiment et changer la chaudière pour un système plus efficace et plus économe.
Partenaires	/
Coût prévisionnel	- Réfection toiture 270m ² X160 € (10€ l'isolant et 150 pour la toiture) = 43200 € HT, - Isolation des murs (ossature placostile) 230 m ² X60€/m ² =13800 €HT

	- changement mode de chauffage 30 000€HT (PAC ou chaudière granulé ou gaz) soit un total de 87 000€ HT
Plan de financement	CRTE : 60 % Autofinancement : 40 %
Calendrier	Consultation des entreprises 3 ^{ème} trimestre 2022 Travaux : 4 ^{ème} trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Fiche action

Gare de l'Utopie : Sécurisation et rénovation énergétique

Nom du Maître d'Ouvrage : **Communauté de Communes Ambert Livradois Forez**

Nom du pôle : **CSVA**

Nom du service : **Lecture publique**

Axe stratégique de rattachement : **Social**

Etat des lieux :

Depuis 2018, la Gare de l'Utopie à Vertolaye connaît une nouvelle vie suite à sa désignation en tant que « médiathèque tête de réseau », et à la mise en place d'un nouveau projet culturel (les « 3 piliers » de la Gare de l'utopie, « lieu en mouvement »), suite à un important travail participatif associant la population locale, les associations partenaires et acteurs culturels locaux.

La dynamique créée a eu pour corolaire de multiplier les utilisations et par ricochet les usagers de la Gare, le réseau des bibliothécaires partageant l'utilisation des locaux avec un café culturel associatif et de nombreux autres partenaires. Ainsi, la Gare accueille aujourd'hui un espace lecture, un espace jeux, un espace café, et de nombreuses activités et propositions culturelles tout au long de l'année (cours de musique, ateliers variés, spectacles, conférences, concerts...), tout en étant le lieu de travail de 3 bibliothécaires et un espace de coworking temporaire.

Une réflexion sur un projet d'Espace de Vie Sociale est actuellement en cours, en lien avec la CAF.

L'augmentation de la fréquentation qui découle de cette dynamique contraint aujourd'hui la Communauté de communes à **mettre aux normes cet Etablissement Recevant du Public afin de sécuriser les différentes activités** se déroulant à la Gare.

Par ailleurs, la rénovation initiale du bâtiment datant de plus de 25 ans, il convient aujourd'hui de **rénover énergétiquement** le bâtiment pour diminuer à la fois ses coûts de fonctionnement et son empreinte énergétique.

Description de l'action et de ses objectifs :

Mise aux normes de l'ERP :

- Mise aux normes PMR
- Mise aux normes incendie (portes coupe-feu, issues de secours...)

Rénovation énergétique :

- Changement des menuiseries
- Régulation de la VMC
- Changement de chaudière pour une chaudière granulés bois

Situation géographique : **Vertolaye**

Partenaires :

Coûts pluriannuels de fonctionnement : chap 011 pour le secteur de Vertolaye :

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Dépenses	34 400 € dont 7500 € pour l'énergie	34 400 €	32 000 € (si baisse d'un tiers de la facture énergétique)	32 000 € (si baisse d'un tiers de la facture énergétique)	32 000 € (si baisse d'un tiers de la facture énergétique)
Recettes	2 300 €	2 300 € + 22 000 € si label EVS	2 300 € + 22 000 € si label EVS	2 300 € + 22 000 € si label EVS	2 300 € + 22 000 € si label EVS

Evolution des effectifs :

Nature des postes	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Bibliothécaires	2,8 ETP	2,8 ETP	2 ?	2 ?	2 ?
Animation lieu		1 ? (peut-être porté par le café culturel dans le cadre de l'EVS)	1 ? (peut-être porté par le café culturel dans le cadre de l'EVS)	1 ? (peut-être porté par le café culturel dans le cadre de l'EVS)	1 ? (peut-être porté par le café culturel dans le cadre de l'EVS)

Coûts d'investissement et partenaires :

Natures des dépenses	Montant des dépenses HT	Contributeurs	Montant des recettes HT
Mise aux normes	95 000 €	DETR 30%	54 000 €
Changements menuiserie et VMC	35 000 €	CRTE 40%	72 000 €
Changement chaudière bois	50 000 €	CEE (hors financement public)	1 000 à 2 000 €
		ADEME (chaudière bois)	18 000 €
		CR (chaudière bois)	
		Autofinancement ALF	36 000 €
TOTAL	180 000 €	TOTAL	180 000 €

Evaluation :

Résultat ou impact attendu :

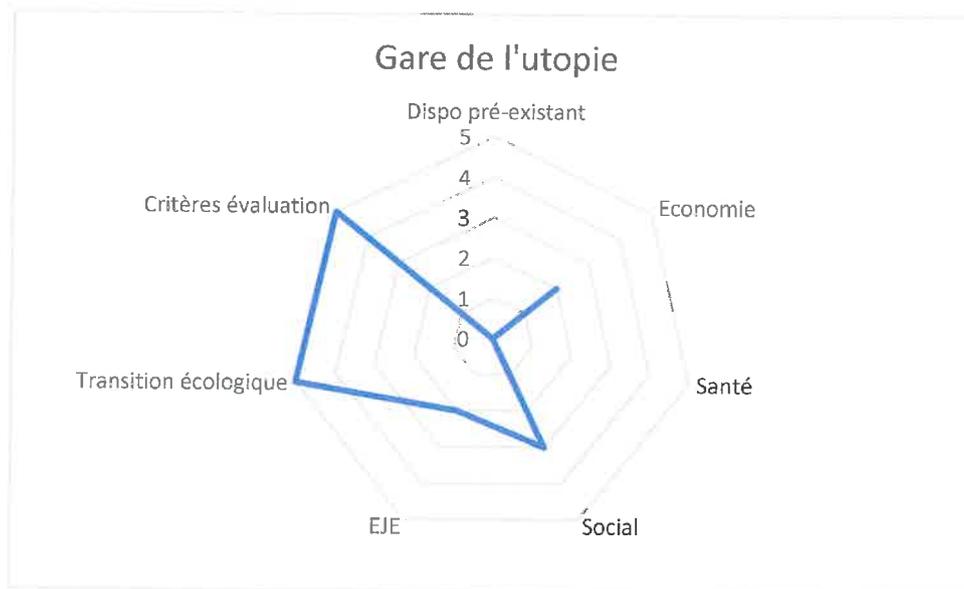
Nature du critère	Base d'évaluation
Economies d'énergies	Conso actuelle : 188 kWh/m ² par an, gaz, soit env. 5090 € Conso après rénovation (estimation du BE thermique de l'équipe de Maîtrise d'œuvre) : 106 kWh/m² (soit -44%), granulé bois, soit env. 2518 € (soit -50%)
Sécurisation – mise aux normes	Commission sécurité

Calendrier :

Consultation des entreprises : 1^{er} sem 2022

Début des Travaux : oct 2022

Fin des travaux : fin 2023





Les engagements de la CCALF

1. Les petites villes de demain (Ambert, Cunlhat et Arlanc) ;
2. Les Maisons France service ;
3. Le territoire d'industrie ;
4. La rénovation énergétique (TEPOS) ;

Les orientations stratégiques de la CC ALF

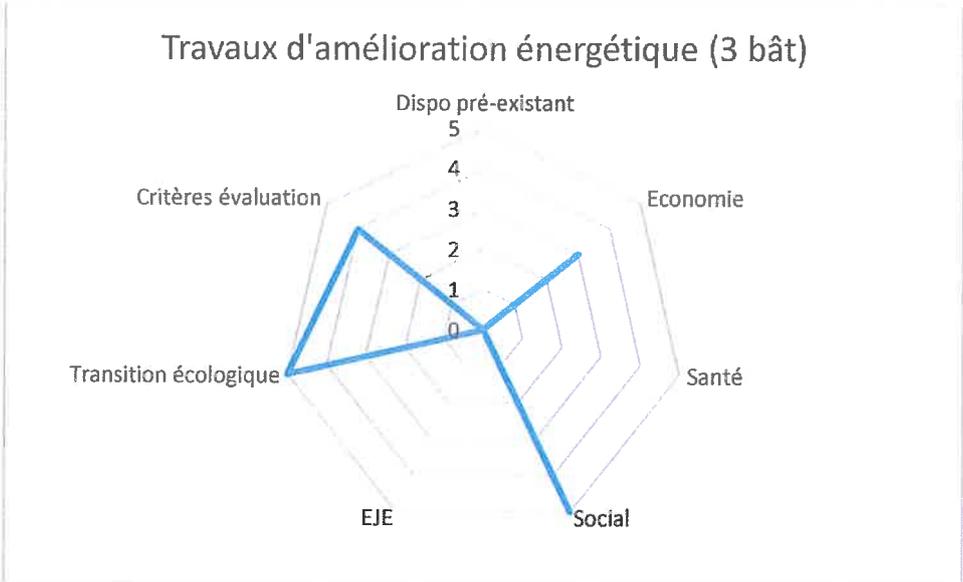
5. Développer un axe en faveur des familles et de l'enfance
6. Développer un second axe sur la santé et le social.

Fiche action / projet

CRTE AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Orientation stratégique / engagement n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE
Description de l'action	<p>La commune souhaite réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans trois bâtiments : la mairie et les bâtiments « ancienne gendarmerie » et « maison Veillon » tous deux à usages locatifs.</p> <p><u>Mairie</u> : actuellement le bâtiment est chauffé par une chaudière gaz. Ce mode de chauffage est très onéreux (environ 11 000 € TTC / an), c'est pourquoi, dans un objectif économique et environnemental, nous souhaitons installer une chaufferie bois granulés.</p> <p>Par ailleurs, nous souhaitons profiter de cette opération pour réaliser des travaux complémentaires sur des huisseries intérieures et extérieures. Ainsi nous avons pour projet le changement de 4 fenêtres, 2 portes extérieures et 4 portes intérieures dans le but de corriger l'isolation thermique et phonique du bâtiment.</p> <p>Ce bâtiment est à double usage : service public et locatif (4 logements). Ces travaux permettront donc de diminuer les coûts de chauffage pesant sur le budget communal et sur les locataires et d'améliorer le confort des salariés et usagers du service public.</p> <p><u>Ancienne gendarmerie</u> : ce bâtiment à usage locatif est composé de 5 logements sociaux. Le système de chauffage est électrique et les radiateurs datent des années 80.</p>

	<p>Nous souhaitons les remplacer par des radiateurs plus performants type à inertie afin de réduire le coût du chauffage des locataires et d'améliorer leur confort.</p> <p><u>Maison Veillon</u> : cette maison de location est actuellement équipée d'une chaudière fioul. Le montant de leur chauffage est très élevé (1 800 € par an). Nous souhaitons donc remplacer la chaudière fioul par une chaudière bois granulés.</p>
Partenaires	<p>Les travaux seront suivis par un bureau d'étude dont le choix sera fait prochainement. Nous nous sommes également rapproché des services de la communauté de communes Ambert Livradois Forez dans le cadre du programme Chaleur Livradois Forez : le Conseil Municipal avait répondu favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt par délibération du 8 juillet 2019</p> <p>Par ailleurs, nous avons fait appel à l'Aduhme que nous avons déjà rencontré à plusieurs reprises pour le suivi de ce projet.</p>
Coût prévisionnel	<p><u>Dépenses d'investissement</u> :</p> <p>Chaufferie bois granulés : 120 000 € HT Maîtrise d'œuvre : 11 000 € HT Menuiseries mairie : 21 000 € HT Changement des radiateurs ancienne gendarmerie : 13 000 € HT Chaudière maison Veillon : 20 000 € HT</p> <p>TOTAL = 185 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>Les travaux seront supportés sur l'exercice comptable 2022. Il est prévu, afin de réduire l'impacte sur le budget communal de mobiliser le maximum de subvention. Pour cela, nous allons demander les subventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - programme Chaleur en Livradois Forez (entre 40 et 60% du montant HT) ; - Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE) ; - Eventuellement Certificats d'Economie d'Energie pour le changement des huisseries ; - Eventuellement FIC / DETR
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Etude préalable</u> : lancement de l'appel d'offres fin octobre pour une réalisation en décembre - <u>Appel d'offres</u> : lancement de l'appel d'offres après la réception des accords de subventions au printemps 2022 - <u>Travaux</u> : été 2022, achèvement prévu au plus tard fin septembre 2022.



Annexe 3 - Fiches projets

Les fiches « projets » portent sur des intentions globales qui nécessitent un travail plus approfondi. Le résultat de ce travail sera une déclinaison en une ou plusieurs fiches « actions » quand l'ensemble des données nécessaires à une validation définitive par le Conseil seront disponibles.

La transformation en fiche « action » se fera après approbation du Conseil sous forme d'avenant

Fiche projet

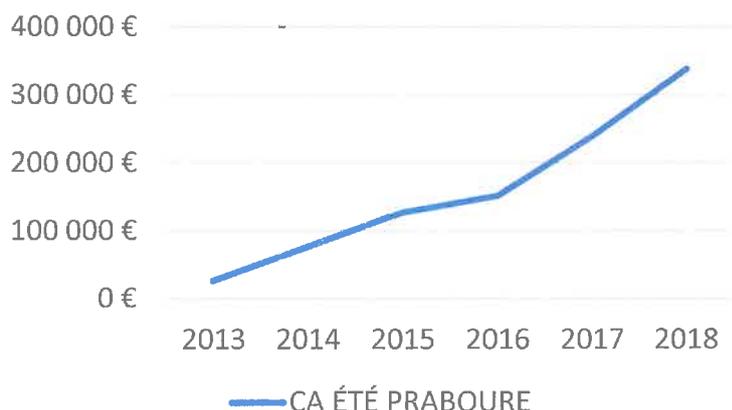
REQUALIFICATION D'UN TERRAIN
Pour l'implantation d'un complexe d'hébergement touristique sur la station
de Prabouré**Maître d'ouvrage : ALF****Nom du pôle : ECO****Nom du service : Tourisme****Axe stratégique de rattachement : Accompagner la transition économique****Etat des lieux :**

La station de Prabouré est une station qui a été créée en 1954 autour de l'activité ski alpin.

- 1954 : Création de la station par des investisseurs originaires de la commune de Saint-Anthème.
- 1962 : Reprise par la famille Colomb et construction de 4 téléskis fixes entre 1963 et 1967.
- 1995 : Reprise de la station par la Commune de Saint-Anthème.
- 2002 : Transfert de la station à la Communauté de communes de la vallée de l'Ance.
- 01 décembre 2012 : Création de la Société d'Economie Mixte Locale de Prabouré et lancement d'une activité estivale en 2013.
- Depuis 2012, des investissements ont été réalisés afin de diversifier les activités et développer les activités estivales.
- Été 2013 : Développement des activités de descentes en trottinette tout terrain et dévalkart sur deux téléskis de la station. Coût total HT : 30 000 €
- Été 2014 : Construction de la tyrolienne de la haute-vallée, plus haute tyrolienne du Massif-Central. Coût total HT : 160 000 €
- Été 2015 : Aménagement d'une rando-ferrata et mise en place d'un fonctionnement « Parc ». Coût total HT : 120 000 €
- Été 2017 : Aménagement du parcours des Filets enchantés. Coût total HT : 175 000 €
- Été 2019 : Construction d'une grotte / initiation à la spéléologie. Coût 224 000€
- Été 2021 : Implantation d'une tour panoramique de 31 mètres et d'un toboggan géant (en cours).

Ainsi, le chiffre d'affaires réalisé par la station (SEM Prabouré) a été en forte hausse grâce au développement de ces activités. Cela assure la pérennité de l'exploitation qui, malgré des saisons hivernales compliquées (2019-2020 sans neige, 2020-2021 sans activité à cause de la crise sanitaire) a un résultat financier positif.

CA ÉTÉ PRABOURE

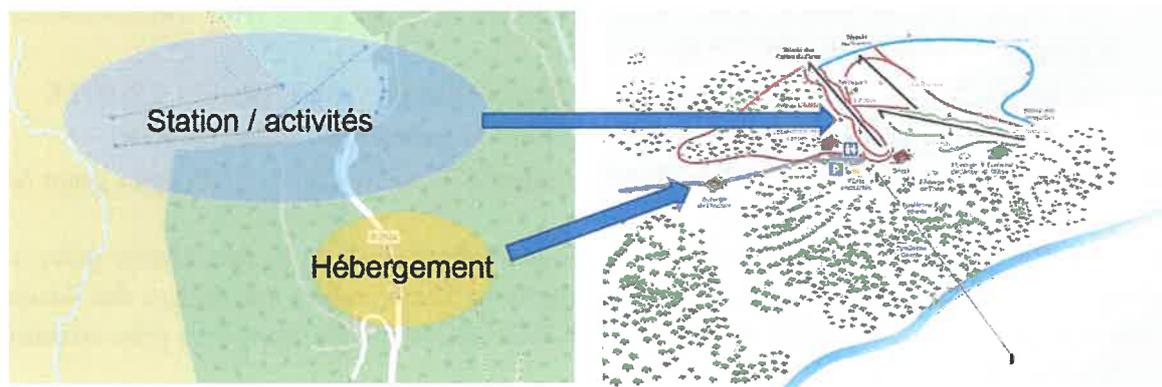


Description du projet et de ses objectifs :

La station de Praboure est en plein développement et propose une offre d'activités de pleine nature hiver / été complète.

Toutefois, la station ne possède pas d'offre d'hôtellerie / restauration satisfaisante ce qui freine son développement et notamment la mise en place de séjours (plusieurs jours pour des week-ends ou des semaines) alors qu'il existe un potentiel important.

Afin d'avoir un développement harmonieux de la station, l'implantation d'un complexe d'hébergement serait possible sur des parcelles constructibles à proximité immédiate de la station – voir ci-dessous. Pour cela, il convient de requalifier le terrain G0218 où réside actuellement un ancien centre de vacances « PEEP » qui a fermé en 2004. Il s'agit de démolir ce bâtiment afin de permettre l'implantation d'un nouveau complexe hôtelier.



Un porteur de projet privé, M. Marc Cormier est intéressé pour développer sur ce terrain un pôle hébergement / restauration :

- Construction d'un hôtel 16-17 chambres sur la parcelle G0218
- Implantation d'un village de yourtes sur la parcelle G2143
- Utilisation d'un bâtiment existant (aujourd'hui bâtiment communal, ex-l'An Coch) pour l'accueil et la restauration de la clientèle.

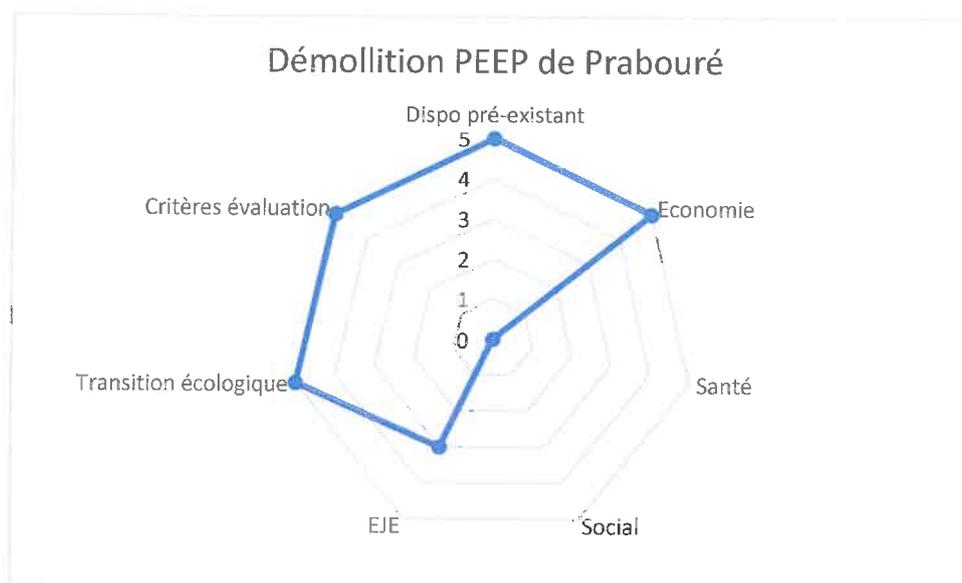
Le projet global de ce porteur de projet est estimé à 1,5 millions d'euros. Ce projet étant porté par un investisseur privé, il ne fait pas partie du dossier de subvention.

Situation géographique : Commune de Saint-Anthème

Calendrier prévisionnel : 2021-2022

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses :	Recettes :
Démolition du bâtiment existant « PEEP de Prabouré » 2117 m ² , remblaiement sur les deux niveaux de sous-sols = 370 000€ Désamiantage = 100 000€ Etudes complémentaires (amiante, déchets) = 11 000€ Maîtrise d'œuvre = 47 000€.	Etat (Avenir montagnes) = 158 400€ (30%) Région (Requalification foncier) = 264 000€ (50%) Autofinancement = 105 600€ (20%)
TOTAL = 528 000€ HT	TOTAL = 528 000€ HT



Fiche action

Conversion au bois énergie dans les logements communautaires de Mayres

Nom du Maître d'Ouvrage : Communauté de communes Ambert Livradois Forez

Nom du pôle : AFEAD

Nom du service : Energie et Patrimoine bâti

Axe stratégique de rattachement : Accompagner la transition écologique

Etat des lieux :

Pour répondre aux objectifs PCAET et TEPOS, ALF s'est engagé dans un contrat d'objectifs territorial ENR (énergies renouvelables) / MDE (maîtrise de l'énergie) à titre expérimental, auprès de l'ADEME. Ce contrat a pour objectifs d'aider les territoires à mettre en place une programmation d'investissement de réduction des dépenses énergétiques des collectivités territoriales sur leur patrimoine. Le COT est mis en œuvre pour une durée de 3 ans, 2020-2023.

Description de l'action et de ses objectifs :

Le projet consiste à remplacer les chaudières propanes existantes par une chaudière biomasse qui utilise de l'énergie décarbonée. La réflexion est en cours pour également relier 3 autres logements appartenant à la mairie.

Situation géographique : Commune de Mayres

Partenaires :

- Technique : Aduhme
- Financiers : ADEME / Région

Coûts pluriannuels de fonctionnement :

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Dépenses					
Recettes					

Evolution des effectifs :

Nature des postes	N	N+1	N+2	N+3	N+4

Coûts d'investissement et partenaires :

Natures des dépenses	Montant des dépenses HT	Contributeurs	Montant des recettes HT

Etude de dimensionnement pour la conversion d'énergie	10 000€	CRTE : 50%	5 000€
Travaux	40 000€	ADEME : 40% CRTE : 40%	16 000€ 16 000€

Evaluation :

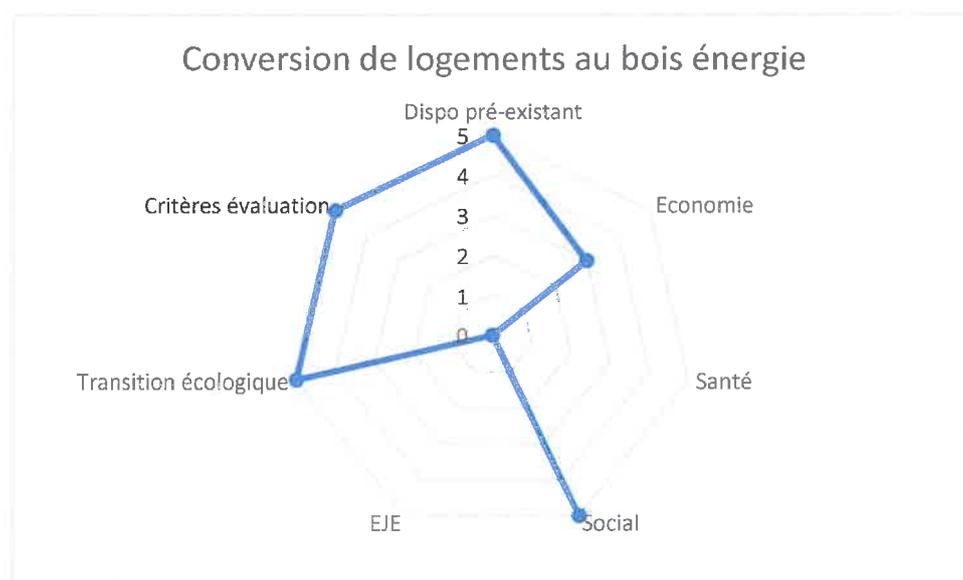
Résultat ou impact attendu :

Nature du critère	Base d'évaluation
Impact écologique : diminution des gaz à effet de serre	Factures d'énergie
Impact social : diminution des consommations énergétiques	

Calendrier :

Etude de dimensionnement : janvier à avril 2022

Travaux : été 2022



Fiche action

Création d'un étang de pisciculture sur la commune de Fournols

Nom du Maître d'Ouvrage : Communauté de communes Ambert Livradois Forez

Nom du pôle : AFEAD

Nom du service :

Axe stratégique de rattachement : Accompagner la transition écologique

Etat des lieux :

La commune de Fournols a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale en 2018 pour régulariser la situation du plan d'eau du Moulin Rouge qui a été créé dans les années 1990 sans autorisation. Il s'en est suivi un arrêté préfectoral en date du 5 juillet 2019 portant autorisation d'exploiter le plan d'eau en pisciculture. Cet arrêté liste un certain nombre de prescriptions pour améliorer la qualité du cours d'eau d'une part et restaurer la continuité écologique du ruisseau des Bruts d'autre part. Parallèlement, la compétence « création d'un étang de pêche ou pisciculture à Fournols » a été prise par la communauté de communes Ambert Livradois Forez au titre de ses compétences supplémentaires.

Description de l'action et de ses objectifs : Le projet de valorisation du plan d'eau du Moulin Rouge a pour objectif de développer une activité de pisciculture d'eau douce à proximité immédiate du village vacances Azuréva. Pour mener à bien ce projet, la collectivité se doit, en premier lieu, de mettre en œuvre l'ensemble des prescriptions édictées dans l'arrêté d'autorisation dont la restauration de la continuité écologique du ruisseau des Bruts. En effet, le plan d'eau a été construit dans le lit naturel de ce ruisseau mais il a été dévié en rive gauche et n'alimente plus directement le plan d'eau. Ensuite, des aménagements touristiques et de loisirs pourront être réalisés pour permettre l'accueil des pêcheurs et touristes.

Situation géographique : Commune de Fournols

Partenaires :

- Technique : DDT – PNRLF (Contrat territorial de la Dore) – Commune – Centre Vacances Azuréva
- Financier : Agence de l'Eau (via le CT Dore)

Coûts pluriannuels de fonctionnement : Ces coûts seraient portés par la SCIC. ALF supportera ces coûts lorsqu'elle deviendra propriétaire des panneaux.

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Dépenses					
Recettes					

Evolution des effectifs :

Nature des postes	N	N+1	N+2	N+3	N+4

--	--	--	--	--	--

Coûts d'investissement et partenaires :

Natures des dépenses	Montant des dépenses HT	Contributeurs	Montant des recettes HT
Suppression de l'alimentation depuis le plan d'eau en amont	250€	Agence de l'Eau : 40% CRTE : ?	25 000€ ?
Renaturation du ruisseau des Bruts	31 000€		
Ouvrages de vidange	18 000€		
Réhabilitation du moine	500€		
Réparations sur l'évacuateur de crues	250€		

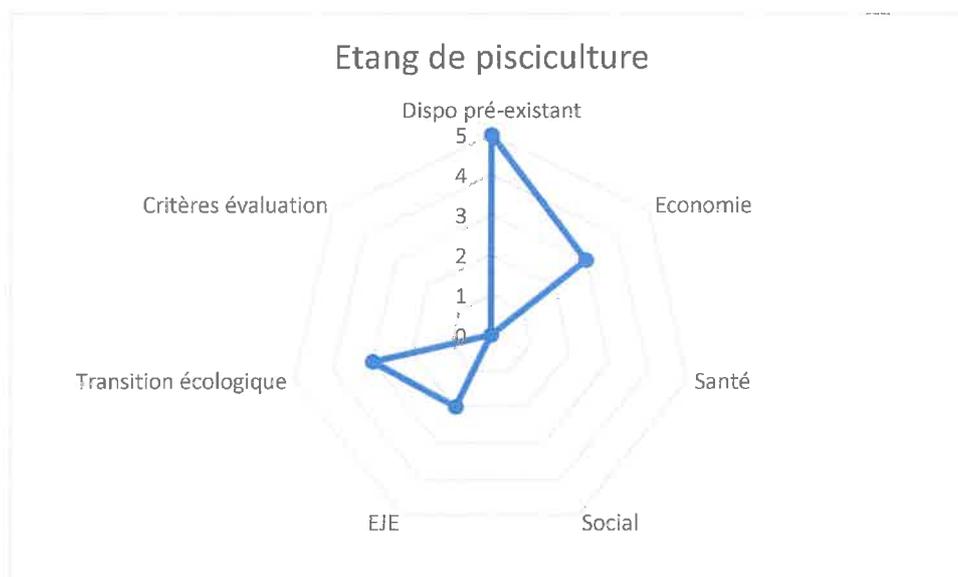
Evaluation :

Résultat ou impact attendu :

Nature du critère	Base d'évaluation
Impact écologique : Restauration de la continuité écologique Impact touristique et économique : Venue de pêcheurs sur la commune, bénéfique pour la commune et le centre de vacances	

Calendrier :

Travaux : été 2022



Fiche action

Couvrir la flotte de véhicules électriques par une ombrière photovoltaïque

Nom du Maître d'Ouvrage : Communauté de communes Ambert Livradois Forez

Nom du pôle : AFEAD

Nom du service : Energie

Axe stratégique de rattachement : Accompagner la transition écologique

Etat des lieux :

Ambert Livradois Forez est sociétaire de la SCIC Toi et Toits implantée sur le territoire et qui a pour objectif de développer des installations collectives de production d'énergie photovoltaïque.

Description de l'action et de ses objectifs : Le projet consisterait à développer un partenariat avec la SCIC en vue de créer une ombrière photovoltaïque sur le site Anna Rodier permettant ainsi de couvrir sa flotte de véhicules électriques. L'électricité ainsi produite serait réinjectée dans le réseau et consommée au plus proche, notamment par les bornes de recharges des véhicules électriques et dans les bureaux du site Anna Rodier. La collectivité porterait la construction de la structure, en bois local. La toiture serait alors mise à disposition de la SCIC qui gérerait l'installation des panneaux photovoltaïques ainsi que leur maintenance. La collectivité, à terme, deviendrait propriétaire des panneaux.

Situation géographique : Commune d'Ambert - Site Anna Rodier

Partenaires :

- Technique : SCIC
- Financier : Région

Coûts pluriannuels de fonctionnement : Ces coûts seraient portés par la SCIC. ALF supportera ces coûts lorsqu'elle deviendra propriétaire des panneaux.

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Dépenses					
Recettes					

Evolution des effectifs :

Nature des postes	N	N+1	N+2	N+3	N+4

Coûts d'investissement et partenaires :

Natures des dépenses	Montant des dépenses HT	Contributeurs	Montant des recettes HT

Etude de sols préalable	2 000€		
MO	4 000€		
Travaux	41 500€	Région (AMI Bois local) : 30% CRTE ?	12 500€

Evaluation :

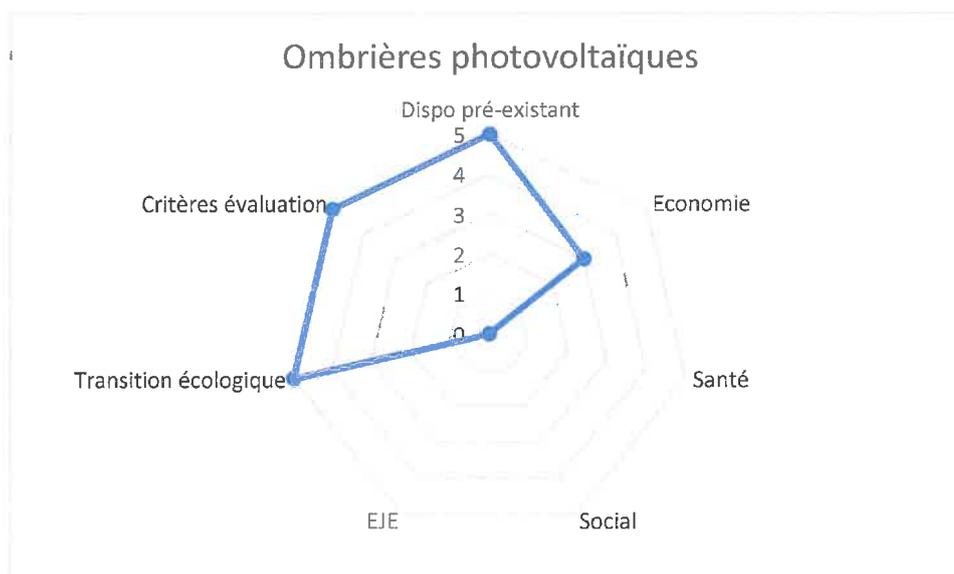
Résultat ou impact attendu :

Nature du critère	Base d'évaluation
Impact écologique : Augmentation de la production d'électricité verte Impact économique : Développement de la coopérative citoyenne locale, Toi et Toits	

Calendrier :

Etude de sols : printemps 2022

Travaux : été 2022



Fiche action

Rénovation qualitative des logements communautaires sur la commune de Marsac en Livradois

Nom du Maître d'Ouvrage : Communauté de communes Ambert Livradois Forez

Nom du pôle : AFEAD

Nom du service : Patrimoine bâti - Energie

Axe stratégique de rattachement : Accompagner la transition écologique / Famille et enfance

Etat des lieux :

ALF détient un parc de logements communautaires : 65 logements pour 20 bâtiments logements. Relativement ancien, ce parc doit être rénové pour améliorer le confort des occupants et réduire les consommations énergétiques, comme l'exige la loi Climat et Résilience, et ce dans le but d'accueillir des familles en cœur de bourg. Des travaux d'améliorations, notamment sur le plan thermique, ont d'ores et déjà été réalisés et d'autres sont en cours. Néanmoins, d'autres bâtiments logements doivent encore faire l'objet de travaux.

Description de l'action et de ses objectifs : Le projet consisterait à réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans une résidence accueillant 11 logements de type T2 et T4.

Situation géographique : Commune de Marsac en Livradois

Partenaires :

- Technique :
- Financier : CEE

Coûts pluriannuels de fonctionnement : Ces coûts seraient portés par la SCIC. ALF supportera ces coûts lorsqu'elle deviendra propriétaire des panneaux.

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Dépenses					
Recettes					

Evolution des effectifs :

Nature des postes	N	N+1	N+2	N+3	N+4

Coûts d'investissement et partenaires :

Natures des dépenses	Montant des dépenses HT	Contributeurs	Montant des recettes HT
Travaux d'isolation	45 000€	DETR : 30% DSIL : ?	13 500€

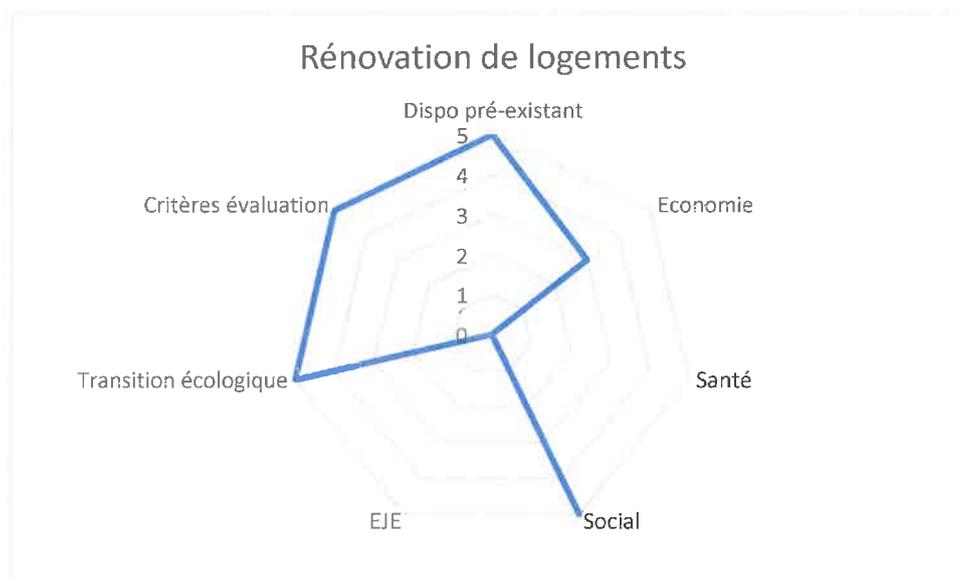
Evaluation :

Résultat ou impact attendu :

Nature du critère	Base d'évaluation
Diminution significative des consommations énergétiques. Amélioration du confort pour les locataires.	

Calendrier :

Travaux : été 2022



Fiche action

Micro-crèche Saint-Anthème

Nom du Maître d'Ouvrage : AMBERT LIVRADOIS FOREZ Communauté de Communes

Nom du pôle : Pôle Enfance-Jeunesse

Nom du service : Micro-crèches

Axe stratégique de rattachement : Famille / Enfance

Etat des lieux :

Actuellement il existe 3 crèches (de type multi-accueils) sur le territoire, 2 multi-accueils intercommunaux à Arlanc (Agrément 15 places) et à Marat (Agrément 20 places) et 1 multi-accueil communal (Agrément 57 places) à Ambert.

Ces trois structures sont saturées et ne répondent plus à la demande actuelle des familles.

En effet, la liste d'attente qui sera présentée à la prochaine commission d'admission, va soumettre un nombre de refus de plus en plus importants pour ces 3 établissements.

Certaines familles déposent également des dossiers d'admission dans les 3 structures simultanément.

Structure	Commission du 29/04/2021		Commission du 19/10/2021	
	Demandes	Avis défavorables	Demandes	Avis défavorables
MA Ambert	35	17	15	8
MA Arlanc	17	9	10	10
MA Marat	16	1	11	10
TOTAL	68	27	36	28

Dans un contexte de volonté politique affichée de regain démographique dans les années à venir (**projet de territoire ALF**), la crise sanitaire accélère également le phénomène de demandes de la population pour ces services en accueils collectifs. L'offre individuelle (assistantes maternelles) étant elle aussi déclinante (départs en retraite non renouvelés et nombre d'agrément décroissants), Ambert Livradois Forez souhaite conforter l'offre existante et mieux mailler le territoire en permettant d'implanter des micro-crèches (agrément 12 places maxi) pour apporter un nouveau souffle à l'offre existante (**projet de territoire FICHE L14**).

Le territoire Vallée de l'Ance a été ciblé comme prioritaire pour conforter l'offre Petite Enfance en mode d'accueil collectif. Un projet avait été présenté à la collectivité mettant en avant une structure collective d'accueil, mis en corrélation avec l'offre individuelle déclinante des assistantes maternelles (départs en retraites non renouvelés).

Seul un Relais Petite Enfance existe actuellement sur ce territoire à Eglisolles, le reste de l'offre Petite Enfance est constitué par de l'accueil individuel (assistantes maternelles).

La commune de Saint-Anthème dispose d'un espace libre au sein du rez-de-chaussée de son Foyer Logement (AE 236). Dans un contexte de réponse à la demande des familles et de projet intergénérationnel ambitieux et atypique, Ambert Livradois Forez souhaite prioriser ce projet pour investir dans une micro-crèche 12 places maxi.



- 2 appartements symétriques (séjour et chambre) avec sanitaires
- 1 bureau
- 1 tisanerie/biberonnerie
- 1 buanderie
- 1 sanitaire
- des communs (entrée et couloir)
- 1 local comptage

La commune de Saint-Anthème est propriétaire des locaux et souhaite mettre cet espace à disposition d'Ambert Livradois Forez pour la réalisation du projet.

Surface au sol de la partie utilisable : 131 m² (hors entrée), surface totale 149 m²

Description de l'action et de ses objectifs :

En partenariat avec la commune de Saint-Anthème, la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez souhaite créer une micro-crèche dans le bâtiment afin de créer une offre d'accueil supplémentaire en petite enfance.

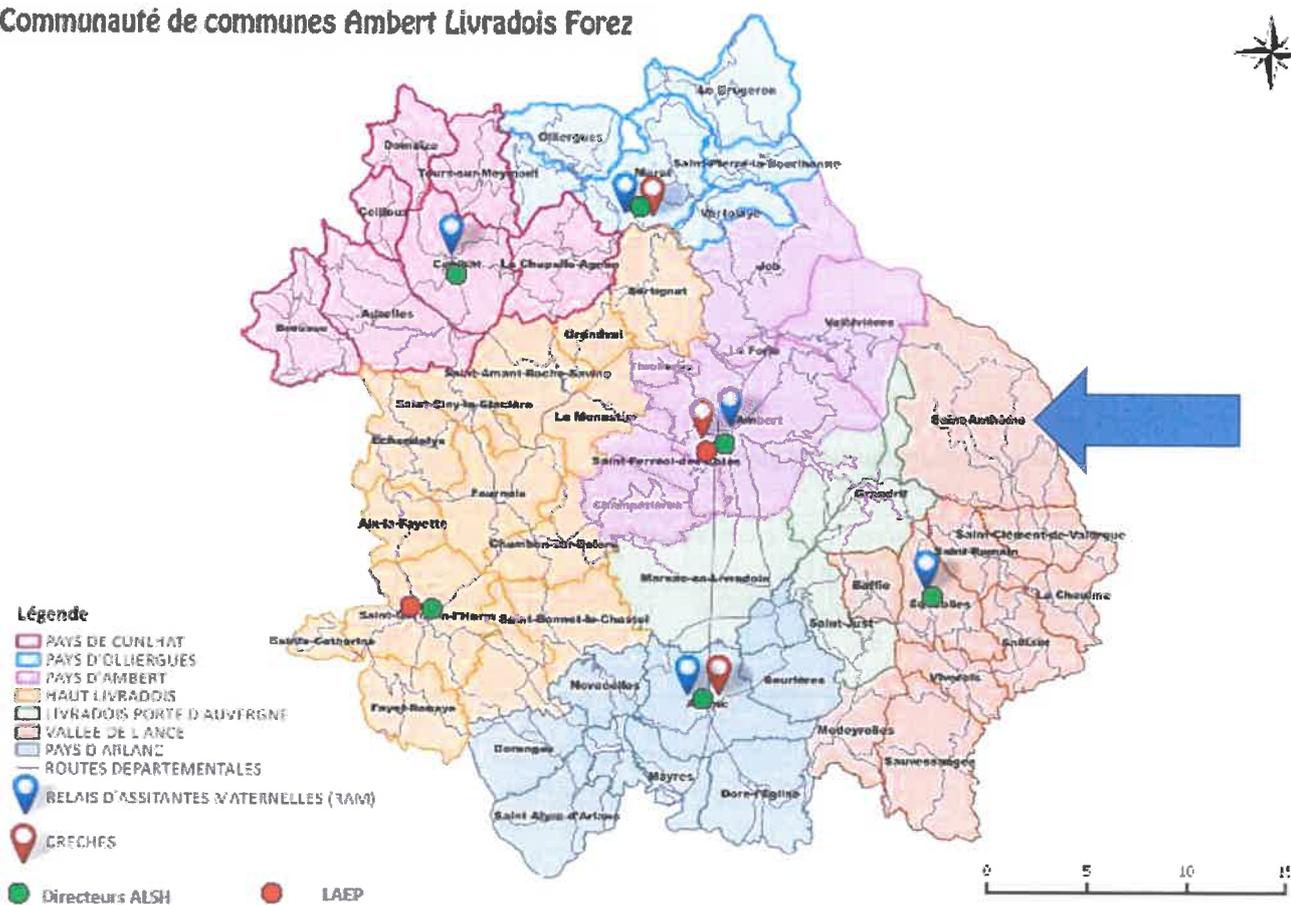
L'opération doit permettre une réorganisation de l'espace disponible afin de pouvoir ouvrir un micro-crèche de capacité d'accueil de 12 places maximum, permettant d'accueillir les enfants en journée.

Le contexte de proximité avec l'EHPAD pourrait permettre un partenariat d'une part pour la mutualisation des moyens de production des repas (en prestation de service), mais aussi de valoriser le rôle intergénérationnel du projet.

Situation géographique : 58 communes ZRR – 26500 habitants

La commune de Saint-Anthème est située au début de la Vallée de l'Ance, à l'Est du territoire Ambert Livradois Forez, à 24 Km au Sud-Ouest de Montbrison (42) et à 22 Km à l'Est d'Ambert (63)

Communauté de communes Ambert Livradois Forez



Fiche action

Aire de petit passage

Nom du Maître d'Ouvrage CIAS Ambert Livradois Forez

Nom du pôle : Social

Nom du service : Solidarité

Axe stratégique de rattachement : Santé Social

Etat des lieux : Des petits rassemblements des gens du voyage peuvent avoir lieu sur le territoire. Ce fût le cas en 2019. Plusieurs personnes ont été contactées pour trouver une réponse et finalement les gens du voyage se sont installés sur une parcelle privée. Cela ne doit pas se reproduire car ce type de solution est aléatoire et la question de la responsabilité vis-à-vis du propriétaire demeure complexe. La Communauté de Communes doit trouver un terrain pour accueillir convenablement les gens du voyage sans nuisance pour le voisinage.

Description de l'action et de ses objectifs : Identifier un terrain de 4000 m² avec l'accès à l'eau, l'accès à l'électricité et des sanitaires, qui pourrait faire office de terrain de petit passage sans nuisance pour le voisinage. Une fois identifié, négocier avec le propriétaire pour l'acheter. Ce travail doit être fait en étroite collaboration avec le service urbanisme.

Situation géographique : Ambert ou sa périphérie

Partenaires : Association de Gestion du Schéma des Gens du Voyage, DDETS

Coûts pluriannuels de fonctionnement :

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Dépenses	500 €				
Recettes					

Evolution des effectifs : Le gestionnaire de l'aire d'accueil gèrera l'installation, cela n'augmentera pas son temps de travail.

Nature des postes	N	N+1	N+2	N+3	N+4

Coûts d'investissement et partenaires :

Natures des dépenses	Montant des dépenses HT	Contributeurs	Montant des recettes HT
Achat parcelle	40 000 €		20 000 €
Aménagement	18 000 €		9000 €

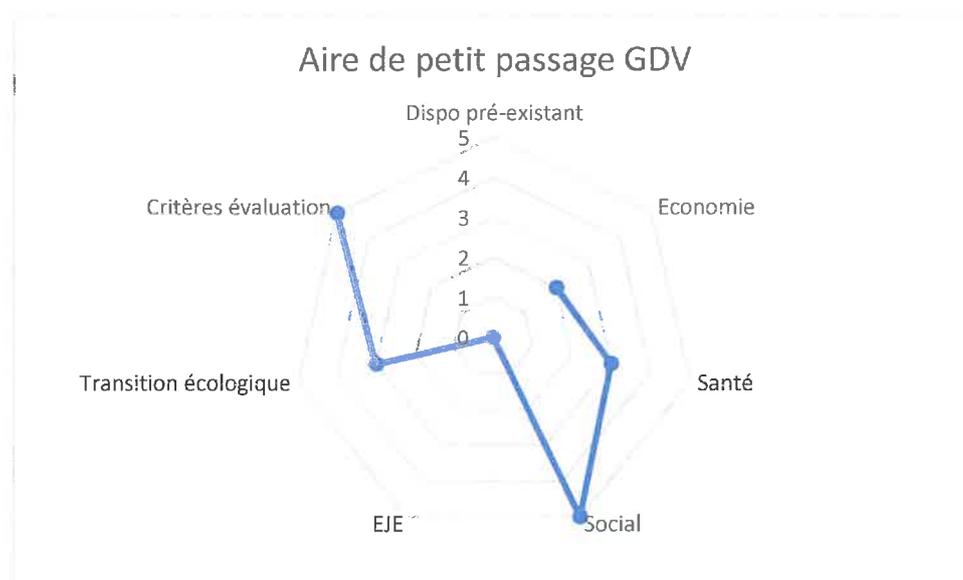
Evaluation :

Résultat ou impact attendu :

Nature du critère	Base d'évaluation
Nombre de personnes accueillies	
Satisfaction des usagers	

Calendrier :

2022



Fiche action

Terrain familial

Nom du Maître d'Ouvrage CIAS Ambert Livradois Forez

Nom du pôle : Social

Nom du service : Solidarité

Axe stratégique de rattachement : Santé Social

Etat des lieux :

Une famille souhaite s'installer sur un terrain familial. Nous n'avons rien à proposer or un terrain familial relève de l'offre de logements sociaux.

Description de l'action et de ses objectifs :

Identifier un terrain de 4000 m² avec l'accès à l'eau et à l'électricité puis construire des sanitaires pour avoir une offre de terrain familial.

Les personnes désirant accéder à un terrain familial sont : 1 couples de grands parents avec certains de leurs enfants : 2 couples avec leurs 6 enfants et une personne seule. Il faudrait donc un terrain pouvant accueillir quatre caravanes avec bloc sanitaires, eau et électricité.

Cette famille a essayé de vivre dans les logements sociaux près de l'aire mais ce mode de vie ne leur convenait pas. C'est une famille installée à Ambert depuis très longtemps. Elle fait partie des premières familles installées sur le territoire. Tous les enfants en âge d'être scolarisés le sont et leur scolarité se déroule bien. Pour accéder au terrain familial, elle aura obligatoirement un suivi social et budgétaire. De plus, le fait de créer ce terrain familial nous permettrait de libérer des places et de pouvoir accueillir d'autres gens du voyage réellement nomades.

Ce travail doit être fait en étroite collaboration avec le service urbanisme.

Situation géographique :

Partenaires :

Coûts pluriannuels de fonctionnement :

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Dépenses	500 € (maintenance)				
Recettes					

Evolution des effectifs : Le gestionnaire de l'aire d'accueil devra aussi gérer ce terrain familial mais un terrain familial est beaucoup plus simple à gérer il y a très peu de rotation d'occupation.

Nature des postes	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	0				
	0				

Coûts d'investissement et partenaires :

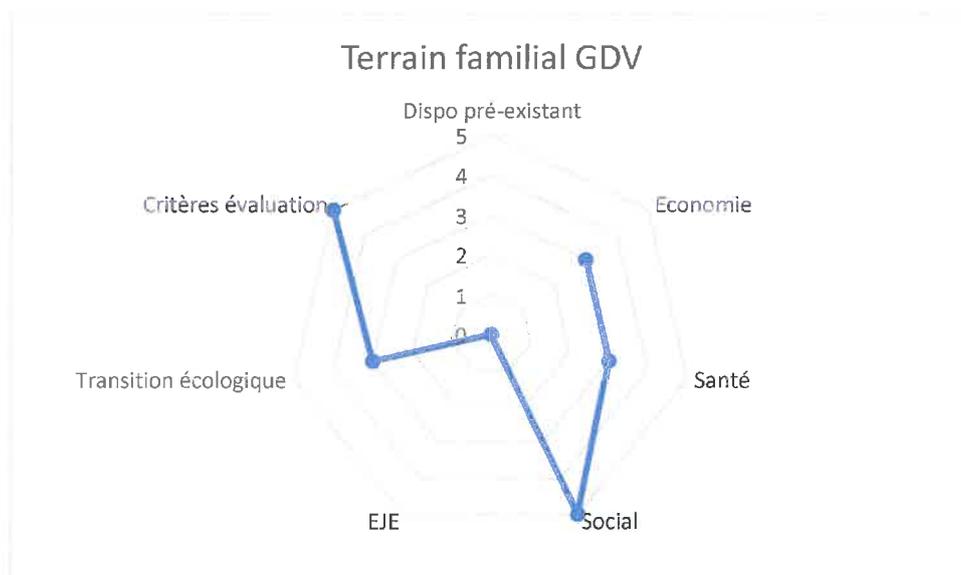
Natures des dépenses	Montant des dépenses HT	Contributeurs	Montant des recettes HT
Achat parcelle	40 000 €	Etat	20 000 €
Aménagement	18 000 €		9000 €

Evaluation :

Résultat ou impact attendu :

Nature du critère	Base d'évaluation
Nombre de personnes logées	
Satisfaction des usagers	

Calendrier : 2022



Fiche projet

Conforter et développer l'offre d'accueil collectif en petite enfance

Nom du Maître d'Ouvrage : AMBERT LIVRADOIS FOREZ Communauté de Communes

Nom du pôle : Pôle Enfance-Jeunesse

Nom du service : Multi-accueils

Axe stratégique de rattachement : Famille / Enfance

Etat des lieux :

Actuellement il existe 3 crèches sur le territoire, 2 multi-accueils intercommunaux à Arlanc (Agrément 15 places) et à Marat (Agrément 20 places) et 1 multi-accueil communal (Agrément 57 places) à Ambert.

Ces trois structures sont saturées et ne répondent plus à la demande actuelle des familles. En effet, la liste d'attente qui sera présentée à la prochaine commission d'admission, va soumettre un nombre de refus de plus en plus importants pour ces 3 établissements.

Certaines familles déposent également des dossiers d'admission dans les 3 structures simultanément.

Structure	Commission du 29/04/2021		Commission du 19/10/2021	
	Demandes	Avis défavorables	Demandes	Avis défavorables
MA Ambert	35	17	15	8
MA Arlanc	17	9	10	10
MA Marat	16	1	11	10
TOTAL	68	27	36	28

Dans un contexte de volonté politique affichée de regain démographique dans les années à venir (projet de territoire ALF), la crise sanitaire accélère également le phénomène de demandes de la population pour ces services de modes de d'accueils collectifs. L'offre individuelle (assistantes maternelles) étant elle aussi déclinante (départs en retraite non renouvelés), Ambert Livradois Forez souhaite conforter l'offre existante et mieux mailler le territoire en permettant d'implanter des micro-crèches (agrément 12 places maxi) pour apporter un nouveau souffle à l'offre existante (projet de territoire FICHE L14).

Description du projet et de ses objectifs :

En partenariat avec les communes pour l'aspect bâtementaire, Ambert Livradois Forez propose de créer des places supplémentaires en accueil collectif pour répondre aux besoins des familles. La Communauté de Communes entend ainsi se doter d'un niveau d'équipement nécessaire pour répondre aux besoins existants et attractif pour sa volonté d'accueillir de nouvelles populations.

La compétence « Création et gestion de micro-crèches » a ainsi été prise et adoptée par le Conseil Communautaire et validée dans les statuts d'Ambert Livradois-Forez.

Actuellement les 3 crèches sont réparties le long de l'axe principal de circulation D906 (vallée de la Dore). Les franges Est et Ouest du territoire, n'ont pas accès à cette offre collective.

Pour cela des sites ont été identifiés comme d'intérêt majeur pour compléter l'offre existante :

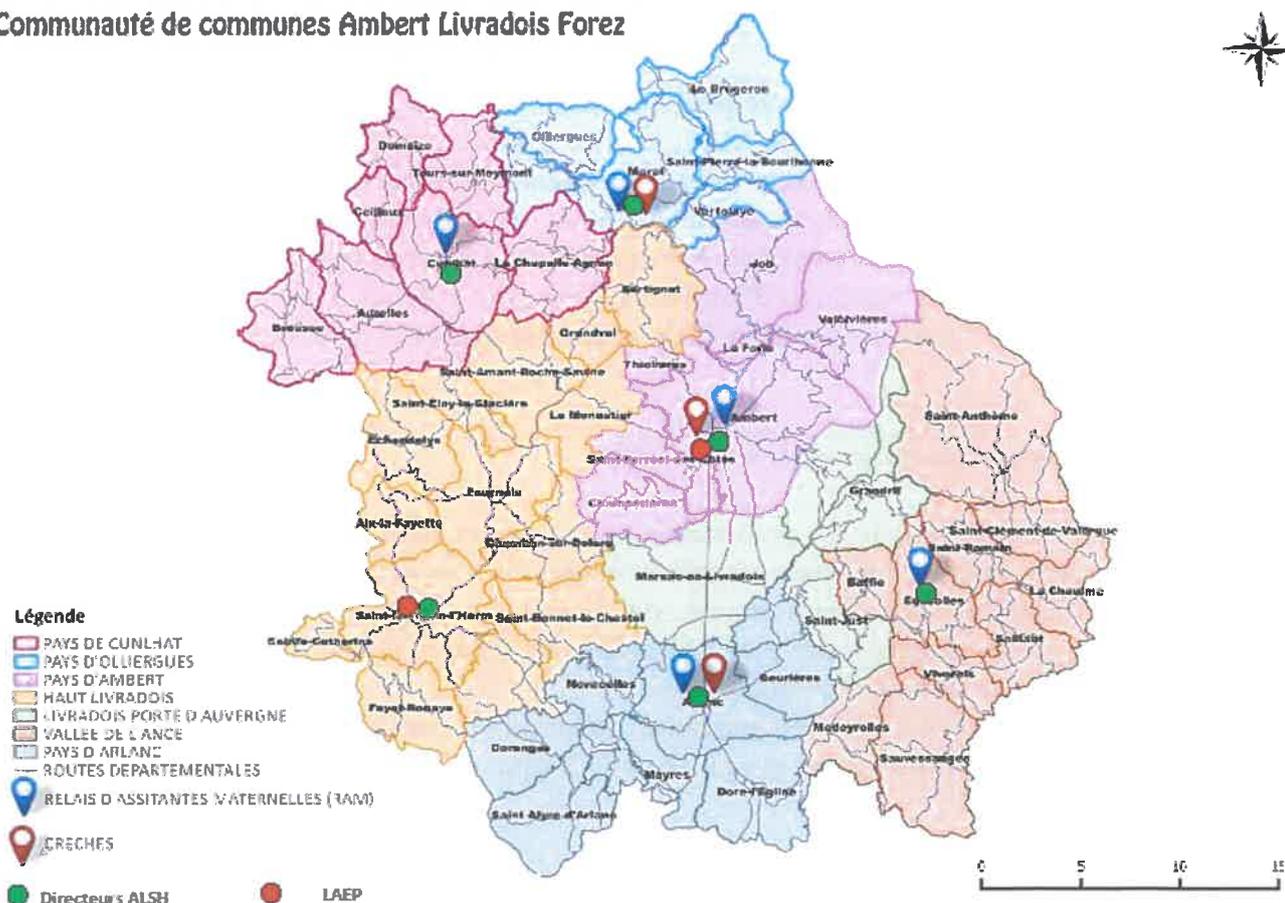
- Saint-Anthème où des familles s'installent avec uniquement une offre individuelle déclinante. Certaines communes de ce secteur n'ont plus d'assistante maternelle.
- Vertolaye avec la présence de l'entreprise SANOFI (900 salariés sur site) qui viendrait compléter l'offre collective présente à Marat dans un premier temps.
- Saint-Amant-Roche-Savine avec la volonté de la commune d'apporter ce service pour la population, dans un local existant (ex-ALSH)

Contrainte : pour bénéficier d'un financement CAF sur ces équipements, il est important de prévoir un étalement dans le temps de ces projets, en effet, la création de places d'accueil ne peut pas se faire d'un seul coup et sur un seul exercice. Un lissage dans le temps et une priorisation des projets est nécessaire.

Une deuxième phase de ce projet sera de corrélérer ces apports nouveaux en places (agréments) avec les besoins en Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à partir de 4 ans. (voir FICHE PROJET *Conforter et développer une offre en accueil collectif de mineurs*)

Situation géographique : 58 communes ZRR – 26500 habitants

Communauté de communes Ambert Livradois Forez



Calendrier prévisionnel :

Les actions proposées pour remplir l'objectif (dans l'ordre de réalisation) :

Actions	Calendrier	Dépenses	Recettes	Service en charge
Saint-Anthème	2022-2023	200 000 €	CAF 50% (100 000 €) ETAT 30% (60 000 €)	Pôle Enfance- Jeunesse
Vertolaye	2023-2024	350 000 €	CAF ETAT	Pôle Enfance- Jeunesse
Saint-Amant- Roche-Savine	2025	50 000 €	CAF ETAT	Pôle Enfance- Jeunesse

Les chiffres présentés sont basés sur un coût de rénovation des locaux au m² (1300 €/m² HT), et n'ont pas encore fait l'objet de chiffrage des travaux envisagés.

Si le projet micro-crèche fonctionne, il serait ensuite envisagé de transformer cette structure en multi-accueil et libérer l'espace de la maison de l'enfance à Marat au bénéfice de l'ALSH (**voir FICHE PROJET *Conforter et développer une offre en accueil collectif de mineurs***).

Fiche projet

Conforter et développer l'offre en accueil collectif de mineurs

Nom du Maître d'Ouvrage : AMBERT LIVRADOIS FOREZ Communauté de Communes

Nom du pôle : Pôle Enfance-Jeunesse

Nom du service : ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement)

Axe stratégique de rattachement : Famille / Enfance

Etat des lieux :

Actuellement il existe 6 accueils de loisirs sur le territoire à Ambert, Arlanc, Cunlhat, Eglisolles, Marat et Saint Germain L'Herm. Environ 680 enfants sont accueillis par an, soit environ 480 familles.

Certaines structures connaissent une forte fréquentation notamment à Arlanc et à Marat où la problématique est à mettre en relation avec la FICHE *Conforter et développer l'offre d'accueil collectif en petite enfance*.

La promiscuité des deux services dans le même bâtiment (ALSH et crèche) contraint les effectifs et n'est plus adaptée pour accueillir de nouvelles familles.

Les agréments ont atteint leur maximum possible et l'offre jeunesse s'en trouve inadaptée sans possibilité d'évolution.

- L'ALSH Arlanc est saturé avec un fonctionnement en multi-sites avec une salle communale à proximité, mais avec beaucoup de contraintes organisationnelles et de personnels.

- L'ALSH Marat est également saturé avec des refus d'accueil prononcés (8 enfants de moins de 6 ans et 5 enfants de plus de 6 ans cet été 2021). Un fonctionnement en multi-sites est envisagé pour désengorger les locaux en partenariat avec la commune et son école.

- L'ALSH Ambert a lieu à l'école, des locaux propres sur la commune centre permettraient de développer une offre jeunesse adaptée et d'accueillir les enfants hors contexte scolaire.

- L'ALSH Cunlhat connaît une très forte demande depuis la rentrée septembre 2021, si le phénomène s'accroît des refus pourront être prononcés car les locaux seront alors sous-dimensionnés.

- Les 2 autres ALSH (Eglisolles et Saint Germain L'Herm) ne nécessitent pas d'évolution dans leur fonctionnement.

Description du projet et de ses objectifs :

En partenariat avec les communes pour l'aspect bâtementaire, Ambert Livradois Forez propose de faire bénéficier P'ALSH Arlanc de nouveaux locaux (ancienne école privée inoccupée depuis juin 2021). Cette opportunité de location de ces locaux nécessitera quelques aménagements des locaux et mise aux normes d'accueil.

Pour P'ALSH Marat, il est envisagé de prendre en compte l'ensemble des locaux de la Maison de l'Enfance pour répondre à la demande et accueillir plus d'enfant. La réalisation de ce projet est conditionnée au déménagement de la crèche. (voir FICHE *Conforter et développer l'offre d'accueil collectif en petite enfance.*)

Cette opération à plus long terme nécessitera une réflexion sur le réaménagement des locaux (partie petite enfance) afin de recréer des salles d'activités adaptées aux groupes d'âges.

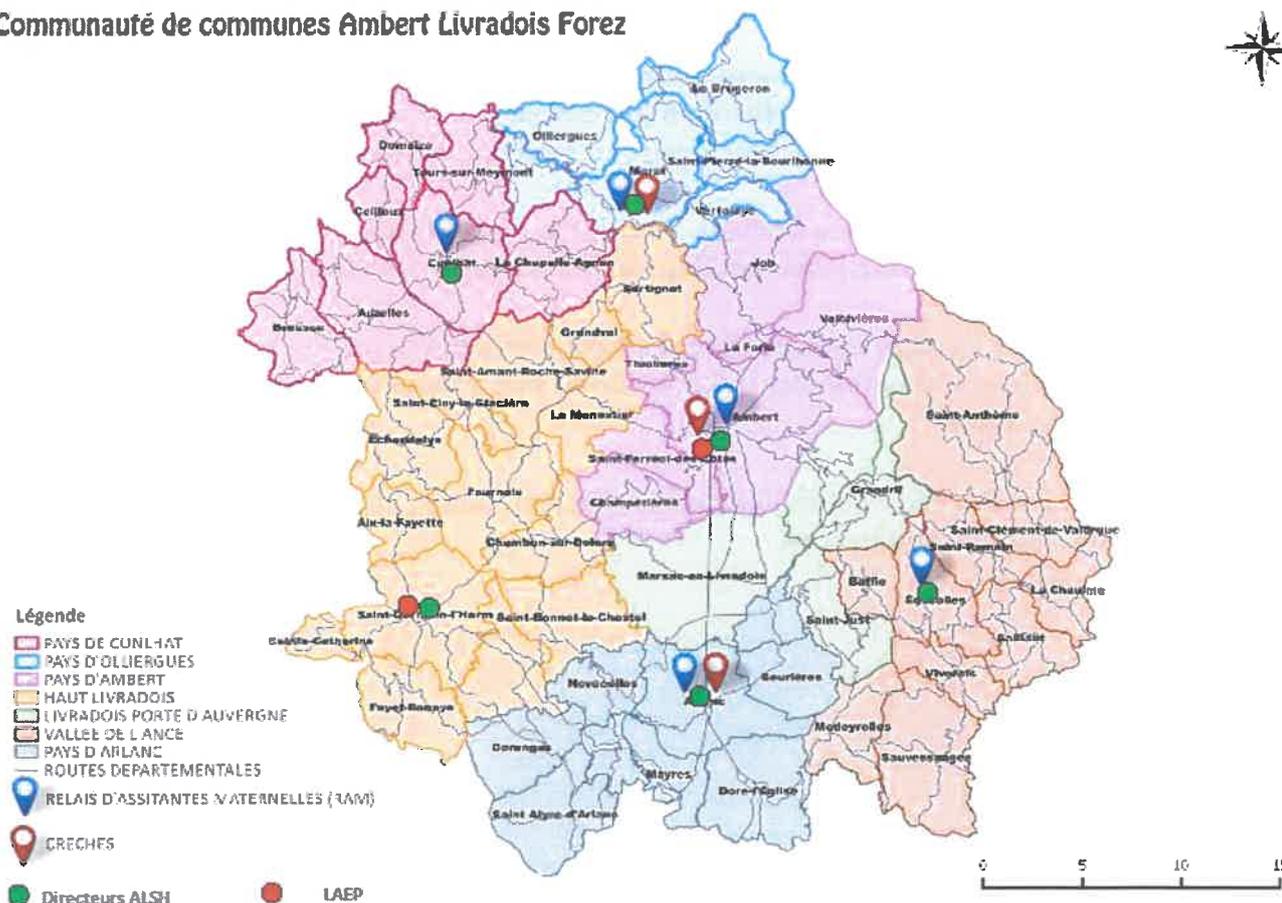
Pour P'ALSH Ambert, un projet de locaux spécifique pourrait être envisagé à long terme dans un projet de réhabilitation des locaux « Côte du Pont ». (FICHE L15 Projet de Territoire)

Cet ancien site voué à la jeunesse est à l'état d'abandon et nécessite avant toute intervention une opération de désamiantage déjà chiffrée.

Il s'agit d'un projet à plus long terme dont l'objectif est de doter de locaux propres P'ALSH de la ville centre, en réflexion également autour du projet jeunesse à construire.

Situation géographique :

Communauté de communes Ambert Livradois Forez



Fiche projet

Création d'une zone d'activité les Barthes à Ambert Livradois Forez

Maître d'ouvrage : ALF

Nom du pôle : ECO

Nom du service : Economie

Axe stratégique de rattachement : Accompagner la transition économique

Présentation et objectifs du projet :

La communauté de communes Ambert Livradois Forez (ALF) souhaite faire aboutir le projet de création de la zone d'activité « Les Barthes » initiée par l'ex-communauté de commune du Pays d'Ambert. En effet, la communauté de communes (ALF) composée de 58 communes au sud-est du département du Puy-de-Dôme, est face à une pénurie d'offre foncière sur le territoire et doit avoir la capacité de répondre aux attentes des entreprises locales en priorité.

De plus, la communauté de communes constate régulièrement que l'absence de maîtrise d'une offre foncière organisée a deux inconvénients majeurs : le manque de réactivité face aux demandes des entreprises qui ont besoin de réponses rapides et opérationnelles et le risque de voir se développer des activités en des lieux peu opportuns. Aussi, le choix de la communauté de communes s'est orienté vers la création d'une zone d'activité sur le site les Barthes sur la commune de Saint-Ferréol des Côtes.

Plusieurs objectifs sont poursuivis par la communauté de communes ALF, dans le cadre de ce projet :

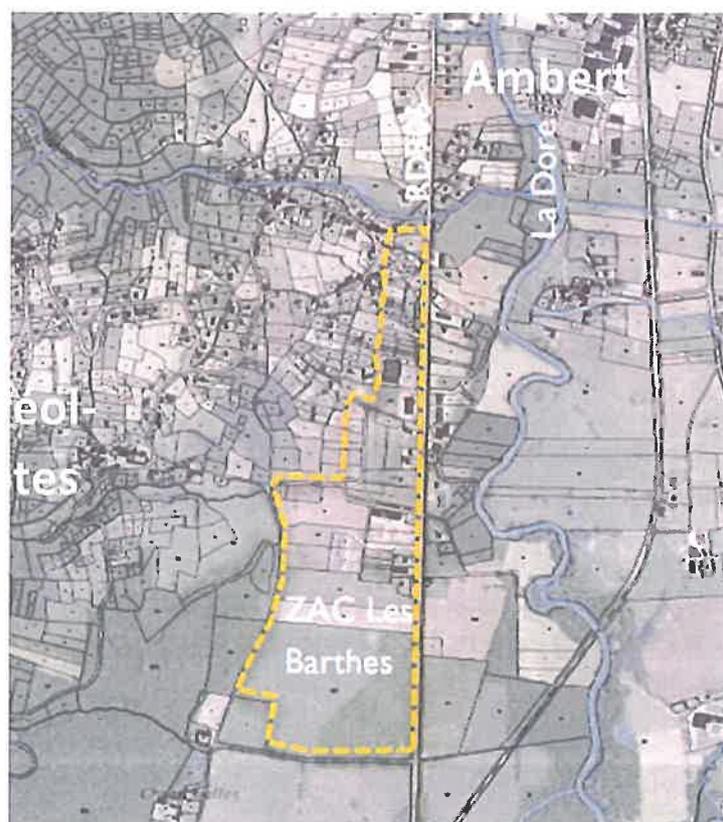
- Permettre l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire communautaire afin de répondre à la pénurie foncière en « secteurs organisés »
- Développer une offre foncière économique permettant de regrouper l'activité économique au sud du pôle urbain principal d'Ambert, dans un secteur visible, facilement accessible et déjà en partie urbanisé et occupé par des fonctions économique préexistantes.
- Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant le potentiel de développement économique endogène et exogène, dans une perspective de diversification basée sur l'industrie locale et ses savoir-faire et sur d'autres activités créatrices de valeur ajoutée.
- Rechercher, à travers la maîtrise publique de l'aménagement, une qualité environnementale, urbaine, paysagère et architecturale, compatible avec la charte régionale de développement durable des zones d'activités et avec la Charte du PNR du Livradois-Forez, afin d'orienter cet aménagement dans la voie du développement durable.

PLAN DE FINANCEMENT – PROJET GLOBAL

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition terrains	410 000,00	Vente terrains artisanat 25€ HT	1 000 000,00
Maitrise d'œuvre	350 000,00	Vente terrains PME/Industrie 18€ HT	1 170 000,00
Travaux, y compris compensation	4 400 000,00		
Frais divers	40 000,00		
Frais financiers	200 000,00		
Frais de personnel CDD Projet 3 ans	100 000,00	Participation ALF hors subventions	3 330 000,00
TOTAL GENERAL HT	5 500 000,00€	TOTAL	5 500 000,00

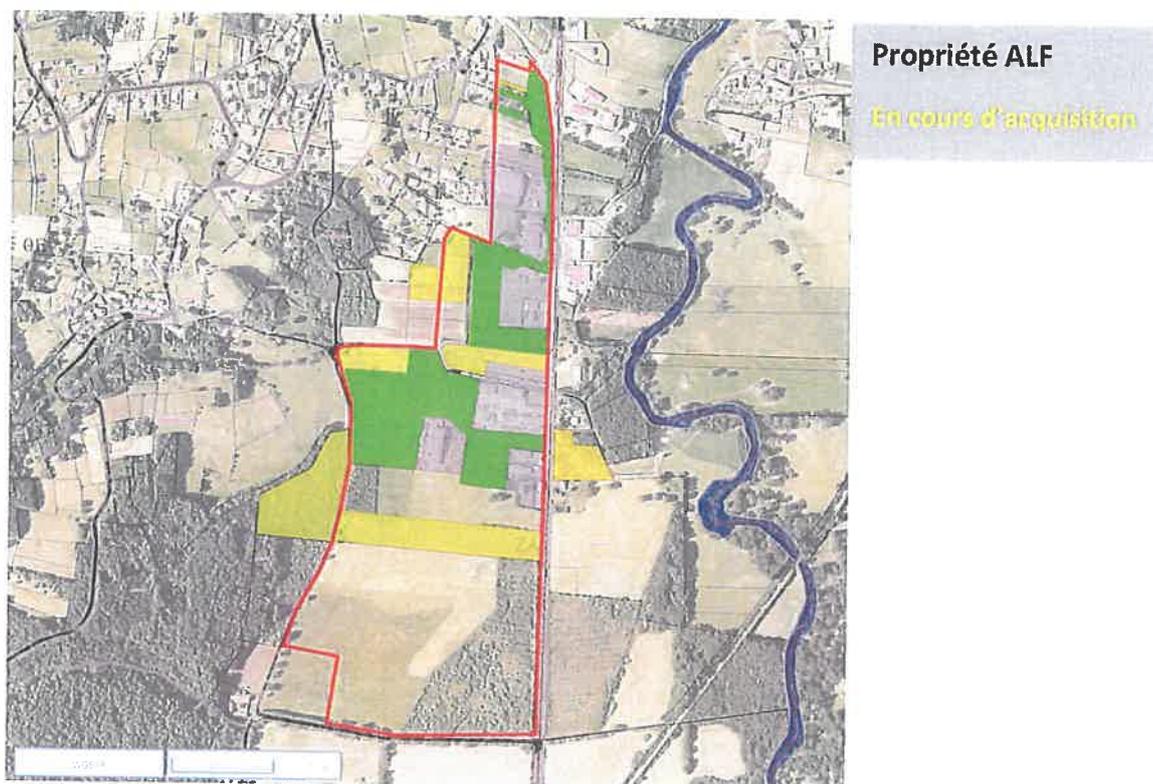
Situation et périmètre de l'opération :

La zone d'activité des Barthes sera située le long de la route département 906 (RD906), axe principal innervant la vallée. Le site concerné par cette opération s'étend sur 40 hectares et est bordé : au nord, par une zone urbaine dépendant de la commune d'Ambert, peu dense, débouchant sur une zone à dominante commerciale. Au sud, par des terrains agricoles, à l'est, par la RD906, des terrains agricoles inondables du fait de la proximité de la Dore, ainsi que par quelques activités artisanales et commerciales, à l'ouest, par des boisements et prairies.



Ce périmètre est actuellement occupé par des constructions isolées et diffuses. Il comprend principalement : (un supermarché, un magasin d'électroménager, une entreprise industrielle productrice de résine, une entreprise de matériel agricole, une entreprise industrielle fabriquant des bennes pour le BTP, sept maisons d'habitation) Ce site comprend également des voies existantes non adaptées à une circulation automobile régulière. L'opération d'aménagement doit permettre de redonner de la cohérence à cet ensemble disparate et d'accroître la sécurité, la fonctionnalité et la qualité paysagère de ce site situé en entrée de ville, en permettant également de mieux marquer, d'un point de vue paysager, la limite sud de fin d'urbanisation du périmètre.

CARTE SITUATION FONCIERE ACTUELLE



SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2020

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition terrains	335 572,44	Subventions	92 595,25
Etudes & Travaux	449 495,05	Apport BP	326 707,00
Frais divers	35 964,44	Vente de terrains	83 370,00
		Autres	281,21
TOTAL HT	821 031,93	TOTAL	502 953,46
Remboursement capital emprunt	139 548,03	Emprunt	410 000,00
TOTAL GENERAL HT	960 579,96	TOTAL	912 953,46

Le Budget annexe ZA LES BARTHES est en déficit de 48 000€ au 31/12/2020. Si le projet est stoppé, prenant en compte le remboursement des emprunts, le remboursement des avances du Budget principal, le déficit de l'opération est estimé à 680 000€.

Fiche projet

Mise en œuvre du programme TEPOS

Maître d'ouvrage : ALF

Nom du pôle : AFEAD

Nom du service : Energie et Développement Durable

Axe stratégique de rattachement : Accompagner la transition écologique

Etat des lieux :

ALF est labellisé TEPOS depuis le 30 octobre 2017 par le biais d'une convention avec l'ADEME. Cette démarche participe à la définition des objectifs énergétiques du territoire et alimente le programme d'actions du PCAET. Une nouvelle convention a été signée pour 3 ans avec l'ADEME le 25 mai 2021, pour une période de 3 ans.

Description du projet et de ses objectifs :

ALF s'engage à réduire par deux les consommations énergétiques du territoire à l'horizon 2050 et à couvrir les besoins restants par des énergies renouvelables. Le plan d'actions porte sur les champs suivants :

- briques obligatoires : gouvernance, bâtiment, énergies renouvelables et de récupération et mobilités et transport des personnes et des marchandises
- brique optionnelle : mobilisation des acteurs économiques. Le choix de la brique optionnelle s'est naturellement porté sur la mobilisation des acteurs économiques car ALF y a vu une occasion de créer une dynamique sur le territoire et de lever des actions portées par des structures autres que les collectivités conformément aux objectifs du PCAET.

Situation géographique : Territoire d'ALF

Calendrier prévisionnel : 2021-2024

Les actions proposées pour remplir l'objectif (dans l'ordre de réalisation) : Cf, programme d'actions TEPOS 2 joint.

Certaines actions bénéficieront d'un financement par l'ADEME. Des recherches de co-financement seront à effectuer.

Actions	calendrier	Dépenses	Recettes	Service en charge

Fiche projet

Un siège pour ALF

Maître d'ouvrage : CC ALF

Nom du pôle : AFEAD

Nom du service : Patrimoine bâti

Axe stratégique de rattachement : Accompagner la transition écologique

Etat des lieux : Ambert Livradois Forez a fait l'acquisition d'un bâtiment, en centre-ville d'Ambert, avec pour ambition d'y installer son siège afin de regrouper les antennes ambertoises dans un unique site.

Description du projet et de ses objectifs :

Il s'agit de réunir la direction et les services supports (communication, informatique, RH, comptabilité) dans un même site. Situé dans le périmètre de la mairie ronde, les travaux de rénovation répondront aux exigences des architectes de bâtiments de France. Le réaménagement du site devra être réfléchi, tant par l'articulation des bureaux que par celui des espaces de détente, de manière à optimiser l'espace et à avoir une articulation intelligente avec un déploiement massif du télétravail.

Les travaux pourront être réalisés en plusieurs tranches. Il conviendra notamment de changer l'ensemble des ouvertures pour offrir des conditions de travail confortables aux agents, et procéder à des opérations de désamiantage.

L'objectif est d'optimiser l'utilisation des surfaces et de diminuer la consommation énergétique des services administratifs. Il doit également permettre de remettre sur le marché des immeubles ayant plus une vocation commerciale et d'habitat.

Situation géographique : Ambert

Calendrier prévisionnel : 2022-2024

Les actions proposées pour remplir l'objectif (dans l'ordre de réalisation) :

Actions	Calendrier	Dépenses	Recettes	Service en charge
Travaux	2022-2024	600 000€	400 000 €	Patrimoine bâti

Fiche projet

Mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain

Maître d'ouvrage : CC ALF et les communes d'Ambert, Arlanc et Cunlhat

Nom du pôle : AFEAD

Nom du service : Habitat

Axe stratégique de rattachement : Accompagner les transitions écologiques et économiques

Etat des lieux : L'ANCT déploie le programme des Petites Villes de Demain sur le territoire national et notamment sur le territoire d'ALF. Trois communes du territoire, Ambert, Arlanc et Cunlhat, en partenariat avec l'EPCI, ont exprimé leurs motivations de conforter les dynamiques actuelles du territoire tout en permettant des actions dont l'objectif est de (re)donner vie aux centres-bourgs. Les collectivités ont été labellisées « Petites Villes de Demain » par le ministère de la cohésion des territoires et des relations le 11 décembre 2020. Il s'en est suivi la signature d'une convention d'adhésion le 16 avril 2021.

Description du projet et de ses objectifs :

Les collectivités bénéficiaires s'engagent à élaborer un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Pour ce faire, les communes ont identifié les projets en cours et les projets du mandat afin d'estimer les besoins en ingénierie. Une fois les conventions d'ORT signées, les communes auront 5 ans pour réaliser leur programme d'actions.

Parallèlement, ALF a signé une convention d'OPAH-RU dont sont bénéficiaires 4 communes, dont les 3 labellisées PVD. Pour les 3 communes engagées dans les 2 programmes, l'OPAH-RU constituera le volet habitat des futures ORT.

Des études seront conduites en 2022 pour faciliter l'aide à la décision dans les projets à réaliser.

Situation géographique : Ambert – Arlanc - Cunlhat

Calendrier prévisionnel : 2021-2027

Les actions proposées pour remplir l'objectif (dans l'ordre de réalisation) : cf. Convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain.

Actions	Calendrier	Dépenses	Recettes	Service en charge
Etude de déplacements dans les bourgs d'Ambert, Arlanc et Cunlhat	2022	60 000€ TTC	Banque des territoires : 50% LEADER : 30%	
Etude commerce	2022	10 000€ TTC	CD63 : 50% CRTE : ?	

Fiche projet

Elaboration d'un PLUI à l'échelle d'ALF

Maître d'ouvrage : ALF

Nom du pôle : AFEAD

Nom du service : Urbanisme

Axe stratégique de rattachement : Famille/Enfance - Accompagner la transition écologique

Etat des lieux :

ALF, compétente en matière d'urbanisme, se doit de prescrire l'élaboration d'un PLUI à l'échelle de son territoire dès 2022 comme l'exige la loi Egalité et Citoyenneté. En effet, pour les EPCI issus d'une fusion mixte, la loi introduit une période transitoire de 5 ans pendant laquelle l'EPCI a pu faire évoluer ses documents d'urbanisme préexistants, sans pour autant prescrire l'élaboration du PLUI.

L'élaboration du PLUI devra répondre aux objectifs politiques de revitalisation du territoire et d'accueil de nouvelles populations tout en assurant un équilibre exigeant entre le développement du territoire et la maîtrise de l'artificialisation des sols. En effet la loi Climat du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets vise à réduire de moitié, sur les dix prochaines années, le rythme d'artificialisation des sols.

Description du projet et de ses objectifs :

Le 1^{er} semestre 2022 sera consacré à la définition de la gouvernance, de la concertation et des grands objectifs poursuivis afin de prendre la délibération de prescription du PLUI. Il s'en suivra le recrutement des bureaux d'études pour un lancement opérationnel à l'automne 2022. Les élus communautaires souhaitent que le PLUI soit approuvé avant les élections municipales de 2026.

Situation géographique : Territoire d'ALF

Calendrier prévisionnel : 2022-2026

Les actions proposées pour remplir l'objectif (dans l'ordre de réalisation) :

Actions	Calendrier	Dépenses	Recettes	Service en charge
Elaboration d'un PLUI à l'échelle d'ALF	2022-2026	500 000€	DGD : à définir CRTE : ?	

Fiche projet

Valorisation du plan d'eau de Fournols

Maître d'ouvrage : ALF

Nom du pôle : AFEAD

Nom du service : GEMAPI

Axe stratégique de rattachement : Accompagner la transition écologique

Etat des lieux : La commune de Fournols a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale en 2018 pour régulariser la situation du plan d'eau du Moulin Rouge qui a été créé dans les années 1990 sans autorisation. Il s'en est suivi un arrêté préfectoral en date du 5 juillet 2019 portant autorisation d'exploiter le plan d'eau en pisciculture. Cet arrêté liste un certain nombre de prescriptions pour améliorer la qualité du cours d'eau d'une part et restaurer la continuité écologique du ruisseau des Bruts d'autre part. Parallèlement, la compétence « création d'un étang de pêche ou pisciculture à Fournols » a été prise par la communauté de communes Ambert Livradois Forez au titre de ses compétences supplémentaires. Enfin la collectivité a répondu à un appel à projets « Territoire de Lacs » qui, si elle est lauréate, lui permettra de porter un projet de valorisation touristique de tous les plans d'eau du territoire intercommunal. Certains de ces aménagements pourraient être réalisés par un chantier d'insertion local.

Description du projet et de ses objectifs :

Le projet de valorisation du plan d'eau du Moulin Rouge a pour objectif de développer une activité de pisciculture d'eau douce à proximité immédiate du village vacances Azuréva. Pour mener à bien ce projet, la collectivité se doit, en premier lieu, de mettre en œuvre l'ensemble des prescriptions édictées dans l'arrêté d'autorisation dont la restauration de la continuité écologique du ruisseau des Bruts. En effet, le plan d'eau a été construit dans le lit naturel de ce ruisseau mais il a été dévié en rive gauche et n'alimente plus directement le plan d'eau. Ensuite, des aménagements touristiques et de loisirs pourront être réalisés pour permettre l'accueil des pêcheurs et touristes.

Situation géographique : Commune de Fournols

Calendrier prévisionnel : 2022-2024

Les actions proposées pour remplir l'objectif (dans l'ordre de réalisation) :

Actions	calendrier	Dépenses	Recettes	Service en charge
Mise en œuvre des prescriptions relatives au plan d'eau et au barrage	2022	50 000€ TTC	CT Dore : 40% CRTE : 40%	
Réalisation d'aménagements touristiques et de loisirs	2022-2024	20 000€ TTC	Union Européenne : 40% Région / Département : 40%	

Fiche projet

Mise en œuvre du PCAET sur le territoire d'ALF

Maître d'ouvrage : ALF

Nom du pôle : AFEAD

Nom du service : Energie et Développement Durable

Axe stratégique de rattachement : Accompagner la transition écologique

Etat des lieux :

Ambert Livradois Forez est soumis à l'obligation de réalisation d'un PCAET conformément à l'application de la loi LTECV (Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte). Le PCAET doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. Cette dernière doit être construite de manière itérative au fur et à mesure de l'élaboration du plan climat. C'est pourquoi, ALF a retenu 2 bureaux d'études, l'un pour l'élaboration du PCAET, l'autre pour la conduite de l'évaluation environnementale stratégique.

A noter que le PCAET se doit de prendre en compte les objectifs du SCOT.

Le projet de PCAET comporte 46 actions et est actuellement soumis pour avis au Préfet de Région et à l'Autorité Environnementale. Il est prévu une validation en conseil communautaire sur le 1^o trimestre 2022 avant dépôt final.

Description du projet et de ses objectifs :

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, sobriété énergétique, qualité de l'air et développement des énergies renouvelables. Le PCAET est un outil permettant au territoire d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé, à horizon 2050 :

- la production locale d'énergie primaire doit atteindre 361 GWh/an ;
- les consommations énergétiques finales du territoire doivent être réduites de 28% ;
- les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduite de 28%.

Le PCAET d'ALF sera mis en place pour une durée de 6 ans (2022-2027). Ce premier plan d'actions décline 46 actions, prend en compte les objectifs du SCOT et intègre le programme TEPOS.

Avec ce premier PCAET, l'EPCI et les communes qui le composent ambitionnent de tendre vers plus d'exemplarité. Par ailleurs, il s'agira de mobiliser les acteurs économiques du territoire pour qu'ils s'inscrivent dans ce projet territorial de développement durable et qu'ils participent, à terme, à l'atteinte des objectifs territoriaux.

Situation géographique : Territoire d'ALF

Calendrier prévisionnel : 2022-2027

Les actions proposées pour remplir l'objectif (dans l'ordre de réalisation) : CF. Projet de plan d'actions 2022-2027.

Actions	Calendrier	Dépenses	Recettes	Service en charge

Fiche projet

Installer des centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments

Maître d'ouvrage : ALF

Nom du pôle : AFEAD

Nom du service : Energie et Développement Durable

Axe stratégique de rattachement : Accompagner la transition écologique

Etat des lieux : Présence de la SCIC Toi et Toits sur le territoire, dont ALF est sociétaire. Déploiement du programme Solaire Dôme à l'échelle départementale.

Description du projet et de ses objectifs : La communauté de communes Ambert Livradois Forez a choisi de s'engager fortement pour la transition énergétique. Cet engagement nécessite de développer des actions ambitieuses afin de réduire par deux les consommations énergétiques du territoire et de les couvrir par des énergies renouvelables locales à l'horizon 2050. Dans ce cadre, elle souhaite développer l'énergie photovoltaïque sur son territoire (cf. ENE 1 du PCAET). 2 temps d'actions sont à imaginer pour mener à bien des projets :

- 1) Déployer l'opération collective Solaire Dôme sur le patrimoine public : Le principe de cette opération portée par l'ADUHME serait de :
 - proposer aux collectivités d'implanter en toiture d'un de leurs bâtiments, à minima, une centrale photovoltaïque de 9kwc (60m²) avec vente totale de la production ;
 - faciliter le passage à l'acte en accompagnant la démarche ;
 - garantir la qualité de réalisation de l'installation en favorisant le choix d'entreprises qualifiées et en imposant un contrat d'entretien pour assurer une production optimum ;
 - suivre globalement l'opération pour évaluer année après année la production annuelle électrique.

Déroulement de l'action :

- sollicitation des communes et EPCI pour recenser leur intérêt dans une démarche collective ayant pour objet l'implantation de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics
- réaliser sur la base du cadastre solaire départemental et du logiciel PVGIS des premières simulations pour faire valoir le potentiel photovoltaïque pour les collectivités s'étant déclarées intéressées en intégrant les contraintes notamment architecturales ;
- travailler en amont avec de potentiels partenaires, notamment ENEDIS
- entrer en contact avec des entreprises locales qualifiées pour recenser leur intérêt au regard de ce projet ;
- établir des pièces de consultation pour les collectivités afin d'obtenir des devis sur la réalisation d'une étude de faisabilité préliminaire et le coût d'implantation d'une centrale photovoltaïque.
- impliquer l'EPCI avec la mise à disposition d'un technicien en capacité de réaliser le suivi des installations de 1er niveau : vérifier régulièrement la production photovoltaïque et réarmer le cas échéant des disjoncteurs. Les techniciens de l'EPCI bénéficieront d'une formation spécialisée de la part d'une entreprise ;

- appui technique et administratif de l'accompagnement départemental tout au long du projet.

Cette action permettra aux collectivités de montrer l'exemple et de participer concrètement aux objectifs de transition énergétique.

2) Soutenir et participer au développement de la coopérative citoyenne locale, SCIC Toi et Toits :

- développer un partenariat avec la SCIC en vue de créer une ombrière photovoltaïque sur le site Anna Rodier : la collectivité envisage de faire construire une ombrière photovoltaïque sur le parking du site rue Anna Rodier à Ambert afin d'abriter sa flotte de véhicules électriques et d'alimenter les bornes de recharges électriques via de l'électricité renouvelable produite localement. La collectivité porterait la construction de la structure tandis que la SCIC gèrerait l'installation des panneaux photovoltaïques.

- promouvoir le projet de la SCIC Toi et Toits auprès du grand public et des acteurs économiques locaux.

Situation géographique : Territoire d'ALF

Calendrier prévisionnel : 2022-2027

Les actions proposées pour remplir l'objectif (dans l'ordre de réalisation) :

Actions	calendrier	Dépenses	Recettes	Service en charge
Ombrière PV sur le site Anna Rodier	2022-2023	70 000€ TTC	Région Bois Local : 30%, 17 500€ CRTE : 50%	

Fiche projet

Mise en œuvre d'un contrat d'objectifs territorial pour le développement des énergies renouvelables thermiques et la maîtrise de l'énergie

Maître d'ouvrage : ALF et ses communes

Nom du pôle : AFEAD

Nom du service : Energie et Développement Durable

Axe stratégique de rattachement : Accompagner la transition écologique

Etat des lieux :

Pour répondre aux objectifs PCAET et TEPOS, ALF s'est engagé dans un contrat d'objectifs territorial ENR (énergies renouvelables) / MDE (maîtrise de l'énergie) à titre expérimental, auprès de l'ADEME. Ce contrat a pour objectifs d'aider les territoires à mettre en place une programmation d'investissement de réduction des dépenses énergétiques des collectivités territoriales sur leur patrimoine. Le COT est mis en œuvre pour une durée de 3 ans, 2020-2023.

Description du projet et de ses objectifs :

Ambert Livradois Forez est signataire d'un contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME visant à accélérer et faciliter la substitution des installations thermiques à énergies fossiles par des énergies renouvelables : bois énergie, solaire thermique et géothermie. Il s'agit également de réaliser des travaux des maîtrise de l'énergie dans les bâtiments effectuant une conversion d'énergie afin d'atteindre, à terme,

- Une réduction de 32% des consommations énergétiques des bâtiments publics ;
- Une réduction des émissions de CO2 de 87%.

Situation géographique : Territoire ALF

Calendrier prévisionnel : 2020-2023

Les actions proposées pour remplir l'objectif (dans l'ordre de réalisation) :

Actions	Calendrier	Dépenses	Recettes	Service en charge
Substitution du chauffage dans les logements de Mayres	2022	60 000€	COT (fonds chaleur ADEME) : 50% Région 15% (plafond de co financement à 65%) ou CRTE 30%	
Campagne de rénovation énergétique de la CCI (cf. fiche action dédiée « Un siège pour ALF »)	2022	125 000€	DETR/DSIL : 30% CRTE : 50%	

Rénovation énergétique de la Gare de l'Utopie	CF. Fiche projet dédiée réalisée par le pôle CSVA
---	---

Fiche projet

Projet de construction d'un nouvel abattoir public de proximité

Maître d'ouvrage : ALF

Nom du pôle : AFEAD

Nom du service : Agriculture

Axe stratégique de rattachement : Accompagner la transition écologique / Accompagner la transition économique

Etat des lieux :

Propriété municipale et dernier abattoir public du département du Puy-de-Dôme, l'abattoir d'Ambert est un opérateur multi espèces (bovin, porc, ovin/caprin) proposant également une activité de découpe. L'équipe est aujourd'hui composée d'une dizaine d'agents pour une activité aujourd'hui d'environ 1 100t équivalent carcasse/an.

Véritable outil de développement local, cet équipement de service public permet d'apporter une réponse locale à de nombreux enjeux de développement durable : valorisation des produits, soutien et diversification de la filière d'élevage, développement des circuits courts, relocalisation de l'alimentation, bien-être animal avec un service de proximité et à taille humaine etc.

La compétence de la gestion de l'abattoir sera transférée à la communauté de communes le 1^{er} janvier 2022 et une réflexion sur l'avenir de l'outil est engagée

- Un diagnostic bâtementaire a été mené en début d'année 2021 et a permis de comparer et chiffrer 2 scénarii : la réhabilitation des installations actuelles ou la construction neuve ex nihilo. Sur la base de ces premiers résultats, les élus s'orientent vers un projet de construction.
- Une étude de développement économique a été lancée en octobre 2021 afin de travailler sur ce scénario en questionnant l'environnement économique de l'outil, ses activités et son dimensionnement afin de lui donner un nouvel élan.

La création d'une structure permettant un partenariat public/privé est prévue à court terme afin de permettre l'implication des acteurs locaux dans le développement de l'outil.

Description du projet et de ses objectifs :

Le projet estimé ci-après consiste en la construction d'un abattoir neuf situé en zone industrielle permettant de disposer d'un accès facilité. La construction d'un nouvel équipement devrait pouvoir créer une nouvelle dynamique ainsi que des nouveaux services qui permettront de faire évoluer les tonnages et d'atteindre 1 500t équivalent carcasse/an.

Ce nouvel établissement offrira de meilleures conditions de travail pour le personnel, garantira une conformité sanitaire et environnementale optimale et une prise en compte du bien-être animal renforcée. Les nouvelles installations permettront aussi de développer de nouveaux services aux usagers (transformation, conserverie etc.).

Ambert Livradois Forez est engagée en faveur de la transition énergétique (avec entre autres la finalisation du PCAET) et considérant que les abattoirs sont des structures très énergivores notamment en eau et en électricité, les élus souhaitent que le fonctionnement de l'équipement réponde aux enjeux environnementaux (gestion de la ressource eau, récupération de chaleur, énergies renouvelables, végétalisation du site).

Situation géographique : Ambert et ses environs

Calendrier prévisionnel : 2022-2024

Les actions proposées pour remplir l'objectif (dans l'ordre de réalisation) :

Actions	calendrier	Dépenses	Recettes	Service en charge
Etude de maîtrise d'oeuvre	2022	600 000€	Etat/Région (CPER et CRTE) : 50% CR : 15% CD : 15%	
Travaux	2023-2024	5 000 000€		

Fiche projet - service eau potable et assainissement

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Nom du Maître d'Ouvrage Communauté de communes Ambert Livradois forez

Nom du pôle : **TECHNIQUE**

Nom du service : Eau potable et assainissement

Axe stratégique de rattachement : **SANTE / SOCIAL**

Etat des lieux :

La Loi Notre du 7/08/2015, modifiée par la loi du 03/08/2018 et la loi du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, prévoit le transfert des compétences eau potable et assainissement à la CC ALF, au plus tard, à la date du 01/01/2026.

Ce transfert de compétence nécessite une préparation en amont de la date d'échéance compte tenu des différentes situations rencontrées sur le territoire, à la valeur du patrimoine qui est estimé à plusieurs dizaine de millions d'euros et à la nécessité d'assurer la continuité du service publics.

Dans un premier temps, la réalisation d'un schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement a reçu un avis favorable des membres du bureau communautaire. Cette action sera soumise à l'approbation du conseil communautaire du 2 décembre 2021.

Description du projet et de ses objectifs :

Exercer les compétences eau potable et assainissement selon les orientations politiques arrêtées.

Situation géographique : les 58 communes du territoire de la CC ALF

Calendrier prévisionnel : à compter du 01/01/2026 au plus tard, avec une phase préparatoire avant l'échéance

Les actions proposées pour remplir l'objectif (dans l'ordre de réalisation) :

Actions	Calendrier	Dépenses	Recettes	Service en charge
Réalisation d'un schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement	2022 à 2025	242 569,00 €	194 055,20 €	Eau potable et assainissement
Détermination du projet politique	2023-2024			Eau potable et assainissement
Mise en place d'une organisation	2024-2025	En fonction du projet politique	En fonction du projet politique	Eau potable et assainissement
Exécution de la compétence	2026	En fonction du projet politique	En fonction du projet politique	Eau potable et assainissement

Fiche projet - service déchets

Accompagner la transition écologique prévue par la loi

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Ambert Livradois Forez

Nom du pôle : Technique

Nom du service : Déchets

Axe stratégique de rattachement : SANTE / SOCIAL

Etat des lieux :

Le projet est la « politique Déchets » de la collectivité proposée sur le mandat.

Le projet est soumis aux évolutions réglementaires constantes (ref fiche action) et au contexte économique qui a des répercussions immédiates sur le budget de fonctionnement du service (coût de traitement des déchets, évolution des recettes de ventes de matériaux recyclés, ...).

Le projet fait suite aux optimisations déjà proposées et actées par les achats prévus au budget investissement 2021 du service Déchets.

L'évolution de la politique Déchets de la collectivité proposée est développée ci-après :

Description du projet et de ses objectifs :

1- Report du choix d'un éventuel passage à la Tarification Incitative au prochain mandat.

2- Etude d'une réforme du financement du service de la TEOM vers la REOM en 2023. En fonction des résultats de l'étude, ce choix sera soumis aux élus en 2024 pour un changement d'ici la fin du mandat.

3- Engager une réforme (optimisation) de la collecte permettant :

- D'atteindre les objectifs réglementaires en termes de recyclage et réduction des déchets, générant des économies sur les coûts de traitement des déchets (fonctionnement),
- De maintenir un taux de TEOM constant jusqu'à la fin du mandat,
- De conserver et développer un niveau de service performant aux usagers.

Cette réforme consiste à :

- **Poursuivre le déploiement du compostage** (obligatoire pour tous dès 2024) sur le territoire
Objectif : Baisse des Ordures Ménagères non recyclables de 1000 à 1300 tonnes.
Baisse des coûts de traitement (estimation soumise à aléas) : 100 000 €
- **Poursuivre la réduction des Déchets** à travers la mise en place réglementaire du PLPDMA (plan de prévention des déchets 2022-2026)

Objectif : Baisse des Déchets collectés (-12% d'ici 2031 par rapport à 2010).

Dépenses (fonctionnement) : + 10 000 € chaque année (par rapport à 2021) de 2022 à 2026

- Optimiser le service de collecte du Tri et des Ordures Ménagères :

Pourquoi ?

- La modification des consignes de tri engagée en mai 2021 est un véritable succès (dans des proportions inattendues, et non observées sur les autres territoires français : au bout de 2 mois, le gain en tri est de 11 kg/hab/an alors que CITEO annonçait des résultats moyens de 3.5 kg/hab/an (notre objectif VALTOM était de +7.3 kg/hab/an en 2030)).
- La conséquence de ces très bons résultats est une inadéquation entre la collecte et les quantités d'emballages à collecter. Le service de collecte du tri est au final sous dimensionné.
- Les communes et les usagers demandent plus de points tri et plus de service de tri, à proximité des lieux d'habitation. Aujourd'hui, seul 1 village sur 3 est équipé de points tri, et ceux-ci débordent régulièrement (surtout en période estivale).
- Enfin, il n'est pas possible, sans réforme profonde, de proposer plus de service de collecte du tri à un coût constant.

Objectif de l'optimisation :

Proposer un service de collecte du tri sélectif équivalent au service de collecte des ordures ménagères (soumis à des règles strictes), donc proche de l'utilisateur, à coût de collecte constant, dans le but :

- D'augmenter les tonnages d'emballages collectés (pour rappel il y a autant d'emballages non triés dans les ordures ménagères, que collectés dans les bacs jaunes) afin d'atteindre les objectifs réglementaires de valorisation des déchets.
- De réduire les coûts de traitement des ordures ménagères (gain estimé attendu fin 2023 = 50 000 €). Au moins 800 tonnes de tri supplémentaires sont attendues d'être collectées chaque année.
- D'inciter les usagers à aller plus loin dans leur gestion vertueuse des déchets en les poussant au compostage (par la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères).

Comment :

En 2 phases, en raison du temps nécessaire à la mise en place du projet :

- 2022 : Gérer les débordements de bacs, les tournées surchargées et les demandes de points tri supplémentaires de la part des communes (en modérant).
Nécessité d'avoir 1 ETP supplémentaire sur 2022 uniquement : 50% du poste remboursé par les économies réalisées avec le tri collecté supplémentaire en 2021 et 2022 (baisse des OM).
- 2022-2023 :
 - i. **Equiper tous les villages collectés en ordures ménagères (et non équipés actuellement de points tri) de bacs jaunes** afin que l'accès au service du tri soit égal pour tous.

- ii. **Réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères à 1 fois tous les 15 jours** afin de collecter aussi le tri dans chaque commune 1 fois tous les 15 jours.
Nb : Seuls les bourgs de Ambert, Arlanc et Marsac conserveraient une fréquence de collecte chaque semaine en raison des quantités collectées.
- iii. **Préparer la fin de la collecte des sacs jaunes au sol** (interdit par R347 de la CRAM)

Cette réorganisation/optimisation nécessite :

- l'achat de bacs jaunes en quantité importante (environ 2000),
- de la communication ciblée aux usagers,
- **une très forte implication des communes qui devront aménager la majorité des points de collecte (zone roulante) et en supprimer certains (lorsqu'il y a par exemple 2 voire 3 points de collecte dans des villages peu habités).**
- un travail de concertation avec les agents de collecte.

4- Doter le service Déchets des moyens nécessaires pour mettre en œuvre la politique proposée :

- Un encadrant supplémentaire pour le service, et en particulier la collecte :

Aujourd'hui, au vu des effectifs du service, le responsable et le responsable adjoint doivent :

- iv. manager « en direct » 42 agents,
- v. piloter l'ensemble du service,
- vi. prendre en charge la gestion du parc matériels de la collectivité

Les bureaux d'études qui ont travaillé pour le service pour l'extension des consignes de tri et pour la tarification incitative ont fait ressortir dans leur audit de « l'existant » le manque d'encadrant intermédiaire dans le service Déchets (ils estiment qu'il faut en général un minimum d'1 encadrant pour 12 agents).

Le poste est nécessaire dès 2022, mais s'autofinancera dans les années suivantes en raison des économies réalisées sur les coûts de traitement (hausse du tri, développement du compostage, baisse des OM).

- Des locaux administratifs adaptés :
 - o pour les responsables du service qui n'ont pas de bureau permettant de respecter la vie privée des agents,
 - o pour le service biodéchets qui est composé de 4 agents pour un bureau de 15 m2 actuellement,
 - o pour accueillir le nouveau responsable collecte,
 - o pour stocker le matériel, les bâtiments actuels étant surexploités.

Situation géographique : les 58 communes composant le territoire de la CC ALF

Calendrier prévisionnel : (voir tableau ci-dessous)

Les actions proposées pour remplir l'objectif (dans l'ordre de réalisation) :

Actions (investissement)	Calendrier	Montant des dépenses HT	Recettes	Service en charge
Transition écologique : Lutte Contre le Gaspillage Alimentaire (LGA) Valorisation des biodéchets dans la restauration collective	2023	83 750 €	Région AURA 70 %	Déchets
Transition écologique : Acquisition de bacs à biodéchets pour augmenter le taux de valorisation des déchets	2023	2 000 €	CRTE 10 % 200 € Région AURA 70%	Déchets
Transition écologique : Acquisition de composteurs collectifs pour donner les moyens aux usagers de valoriser leurs biodéchets.	2023	8 000 €	CRTE 10 % 800 € Région AURA 70%	Déchets
Transition écologique : Acquisition de 40 colonnes de tri sélectif	2023	70 000 €	CRTE 30 % 21 000 €	Déchets
Transition écologique : Acquisition de bac jaunes pour la généralisation du tri sélectif.	2023	80 000 €	CRTE 30 % 24 000 €	Déchets
Transition écologique : Acquisition de benne de déchetterie pour capter de nouveaux flux de déchets	2023	20 000 €	CRTE 30 % 6 000 €	Déchets
Transition écologique :	2023	20 000 €	CRTE 30 % 6 000 €	Déchets

Acquisition de colonnes à verre pour la généralisation du tri sélectif.				
Transition écologique : Travaux pour l'aménagement de surface de bureau supplémentaire	2023	150 000 €	CRTE 30 % 45 000 €	Déchets

Fiche projet

Amélioration de l'accueil des gens du voyage

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Ambert Livradois Forez

Nom du pôle : Social

Nom du service : Solidarité

Axe stratégique de rattachement : SOCIAL

Etat des lieux :

L'aire d'accueil des gens du voyage a vocation à accueillir une population nomade. Cependant, à Ambert, des familles de gens du voyage se sédentarisent sur l'aire. De plus, l'aire est installée sur une zone inondable. Par ailleurs, si de petits groupes viennent ponctuellement à Ambert nous n'avons aucune parcelle identifiée pour les accueillir rapidement et dans de bonnes conditions.

Description du projet et de ses objectifs :

Il nous faut développer une offre d'accueil adaptée aux besoins :

- ✓ Nécessité de créer une aire de petit passage
- ✓ Nécessité de créer des terrains familiaux
- ✓ Nécessité de construire une digue de protection contre les inondations. En effet, les gens du voyage apprécient la situation de leur aire à proximité des services. Ils ne souhaitent pas déménager. De plus, nous n'avons aucune autre parcelle disponible pour un déménagement.

Situation géographique : Ambert/St Ferréol des côtes

Calendrier prévisionnel : 2022

Les actions proposées pour remplir l'objectif (dans l'ordre de réalisation) :

Actions	Calendrier	Dépenses	Recettes	Service en charge
Repérage et achat de parcelles Réflexion pour la construction d'une digue	2022	100 000 €	50 000 €	Service solidarité Service urbanisme
Création terrain familiale	2023	25 000 €	12 500 €	Service solidarité Service urbanisme
Création aire de petit passage		25 000 €	12 500 €	
Construction d'une digue		150 000 €	75 000 €	

Fiche projet

Déménagement de l'EHPAD Au Grand Cœur

Maître d'ouvrage : CIAS Ambert Livradois Forez

Nom du pôle : Social

Nom du service : EHPAD au Grand Cœur

Axe stratégique de rattachement : Santé Social

Etat des lieux :

Le nombre de personnes âgées sur le territoire est supérieur à la moyenne départementale. Les personnes âgées du territoire sont plus dépendantes que dans l'ensemble du département (données APA). Il faut également anticiper la transformation des EHPAD pour accueillir des personnes atteintes de troubles cognitifs.

- L'EHPAD a été créé il y a 15 ans, en 2006 par l'ancienne Communauté de Communes du Pays d'Olliergues. En 2017, à la fusion des Communautés de Communes, cet EHPAD est repris par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez qui le positionne rapidement sous l'égide du CIAS. Début 2021, le conseil d'administration le rebaptise « EHPAD Au Grand Cœur » en lien avec le logo de la Communauté de Communes pour affirmer sa dimension intercommunale. L'avantage d'un EHPAD intercommunal, c'est l'apport de tous les profils d'agents de l'EPCI (ingénierie projet, RH, comptabilité, communication...) et la transversalité avec les autres services (culture, enfance jeunesse pour l'aspect intergénérationnel). De plus le fait que le Conseil d'Administration soit celui du CIAS apporte de la richesse et de l'ouverture dans les discussions car le CIAS est composé à moitié de membres élus et à moitié de membres nommés, issus du milieu associatif : Petits frères des pauvres, anciens combattants, secours catholique, maison de l'alimentation, ADMR, resto du cœur, UDAF, SIAD. C'est un terreau favorable à une évolution des pratiques.

Mais le meilleur atout de cet EHPAD reste son équipe : très investie, soudée et enthousiaste, elle crée une bonne ambiance pour les résidents et engendre une stabilité de l'équipe permanente. Ceci est très important pour des personnes âgées qui ont besoin de repères fiables et constants. Une fierté : 0 cas COVID chez les résidents, 0 cas COVID dans le personnel. On pourrait penser que cela provient de la taille de l'établissement mais il faut surtout saluer l'investissement sans faille de l'équipe qui a été extrêmement prudente dans le cadre privé. Malgré la crise nous avons pu atteindre 96 % de l'activité. Le budget de l'EHPAD est sain et équilibré. Le fonctionnement de l'EHPAD est géré rigoureusement. Les agents viennent travailler avec plaisir car ce petit EHPAD préserve le sens de leur travail grâce à la proximité possible avec les résidents. Les résidents quant à eux, se sentent tout simplement comme chez eux.

Dans ce contexte idéal, le bâtiment est un élément bloquant. En effet, l'EHPAD situé au 1^e et 2^e étage d'un bâtiment où l'on trouve un espace médical communal au rez-de-chaussée et des logements sociaux au 3^e étage, est confronté à une mixité d'usages des lieux qui ne permet pas le développement du service.

En plus d'être petit, il est aussi peu fonctionnel au niveau :

Sécurité :

- Evacuation en brancard problématique en cas d'accident, incendie et décès.
- Ascenseur et couloirs inadaptés aux brancards, ascenseur libre d'accès aux autres services du bâtiment (espace santé et logements sociaux) escalier accidentogène pour des personnes de plus en plus dépendantes.

Conditions de travail :

- Toilettes dans le bureau de la Responsable, vestiaires mixtes, accès à la blanchisserie impossible en chariot, le personnel porte les corbeilles, pas de rail de transfert, accueil des familles qui manque de confidentialité, pas de tisanerie pour l'équipe, préparation des repas à l'étroit

Confort :

- Pas d'extérieur pour les sorties des résidents
- La moitié des chambres ont vue sur la roche et la renouée du japon

Notons cependant que la commission de sécurité a émis un avis favorable en 2021. Des travaux de réaménagement avait été prévus en 2020 et n'ont jamais pu débiter. Cependant, nous estimons aujourd'hui que ces travaux seraient insuffisants pour garantir la survie du service après le prochain passage de la commission de sécurité. Il est urgent de déménager cet EHPAD pour préserver un service de qualité qui concerne 28 familles du territoire en tenant compte des résidents et des agents majoritairement locaux.

Etant donné que l'EHPAD doit faire l'objet d'un nouveau Contrat Prévisionnel d'Objectifs et de Moyens en 2022 qui permet de revoir les objectifs de l'EHPAD, nous pensons que c'est un moment propice pour faire émerger un EHPAD de l'avenir. La dimension humaine et le bien être du résident est au cœur de notre réflexion.

Parce que ce petit EHPAD est équilibré budgétairement et que nous avons une très bonne équipe, nous estimons que le reconstruire à l'identique assurerait sa pérennité. Les résidents et leurs familles sont très favorables au déménagement. Or même si cet EHPAD n'a pas fait l'objet de rénovation depuis 2006, nous n'avons pas la capacité financière pour supporter un déménagement.

Pourtant, si nous parvenions à trouver les finances pour sa reconstruction en neuf, son fonctionnement serait assuré. Cet élément est à souligner car rares sont les projets dans cette situation.

Par ailleurs, les Etablissements ayant des projets d'investissement supérieur à 10 millions d'Euros bénéficient d'un accompagnement personnalisé gratuit par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA) via l'outil Fin Infra. Nous ne pouvons bénéficier de cet accompagnement. Nous demandons donc une aide pour une mission d'accompagnement de notre projet.

Description du projet :

Un EHPAD innovant par sa taille : 16 lits. C'est le seul EHPAD de cette taille en France. Le seuil plancher des EHPAD calculés par l'ARS est de 50 places. Mais par son fonctionnement quotidien et son attractivité vis-à-vis des résidents et du personnel, notre EHPAD démontre la viabilité d'un petit établissement à taille véritablement humaine. Nous imaginons donc une reconstruction temporaire dans un bâtiment neuf, de plain-pied de maximum 20 places avec possibilité de quelques places dédiées à l'accueil temporaire. Les agents accompagnent aussi des résidents atteints de troubles cognitifs, ils sont donc déjà formés à ce type d'accueil.

Les objectifs :

- Mise aux normes de sécurité et d'accessibilité
- Adaptation à l'évolution des personnes accueillies

- Qualité architecturale et respect des normes énergétiques et environnementales pour un confort d'usage des espaces de vie
- Un équipement qui conforte le maintien de l'autonomie
- Un environnement de travail favorisant la qualité de vie au travail du personnel grâce à l'ergonomie, la convivialité, l'organisation interne, la sécurité
- Tenir compte de l'aspiration et des choix des résidents et des futurs personnes concernées par l'établissement.
- Travailler sur l'aspect innovant avec des chambres bénéficiant de salons pour accueillir les familles et favoriser l'approche domiciliaire.
- Préserver le sentiment d'être chez soi
- Créer un lieu de vie ouvert sur l'extérieur grâce à un jardin partagé
- Un EHPAD volontaire, motivé dans ses missions et propice aux expérimentations

Situation géographique : Olliergues

Calendrier prévisionnel :

2022 : Etudes et dossiers de demande de subventions

Fin 2022 : lancement des travaux

2023 : Réception des travaux

Les actions proposées pour remplir l'objectif (dans l'ordre de réalisation) :

Actions	Calendrier	Dépenses	Recettes	Service en charge
Accompagnement personnalisé et étude de marché	2022	25 000 €		Pôle social
Etude de programmation	2022	25 000 €		Pôle social
Travaux	2022/2023	2 950 000 €		Pôle social

Fiche projet

LOGEMENTS DES GENERATIONS SENIORS A CUNLHAT

Nom du Maître d'Ouvrage Communauté de Communes Ambert Livradois Forez

Nom du pôle : Social

Nom du service :

Axe stratégique de rattachement : Santé Social

Etat des lieux :

Depuis 2018, la Communauté de Communes, l'OPHIS et le Conseil Départemental travaillent sur une offre d'habitat innovant : les LODGES (logements des générations séniors) sur la commune de Cunlhat. Ce sont des logements abordables conçus pour permettre de rester à domicile le plus longtemps possible dans les meilleures conditions.

En 2019, 191 questionnaires retournés représentant environ 300 personnes, dont 13 pers. de moins de 60 ans (ESAT). Une hypothèse d'une opération de 8 logements correspondant au potentiel de personnes intéressées à court ou moyen et long terme a été proposée au comité de pilotage.

Description de l'action et de ses objectifs :

Le besoin ainsi démontré à l'échelle du secteur du Pays de Cunlhat, la parcelle du bâtiment St Joseph semblait réunir toutes les conditions d'accueil de ce projet grâce à sa situation idéale à proximité de l'ESAT, de l'EHPAD et des différents services et commerces. Rappelons que Cunlhat est lauréate du dispositif petite ville de demain.

Cependant, la question du bâtiment St Joseph très dégradé et de la chapelle reste en suspens. Fin août 2021, l'ABF a indiqué son souhait de voir préservée la chapelle ainsi que la façade et l'entrée du bâtiment. Pour que le projet puisse voir le jour, la Communauté de Communes doit s'engager à payer la démolition du bâtiment et la commune doit s'engager à la sauvegarde et au renfort du mur et de l'entrée. Le site ainsi sécurisé pourrait accueillir les 8 logements envisagés dans de bonnes conditions. Le coût de la démolition est estimé à 282 000 € HT.

Situation géographique : Cunlhat

Partenaires : Département, Etat

Les actions proposées pour remplir l'objectif (dans l'ordre de réalisation) :

Actions	Calendrier	Dépenses	Recettes	Service en charge
Démolition	2022	282 000 € HT	225 600 €	Service solidarité

Fiche projet

*Remise en état du site de la Côte du Pont***Maître d'ouvrage : CC ALF****Nom du pôle : AFEAD****Nom du service : Patrimoine bâti****Axe stratégique de rattachement : Accompagner la transition écologique****Etat des lieux :**

Ambert Livradois Forez est propriétaire d'un ancien centre aéré sur la commune d'Ambert. Ce site n'est plus occupé depuis quelques années et se trouve être dans un état de délabrement avancé. Situé au cœur d'un site naturel (forêt), à proximité de la ville d'Ambert, la collectivité souhaite remettre le terrain à nu et laisser la nature reprendre ses droits.

Description du projet et de ses objectifs : Il s'agira donc de procéder à la démolition du site d'une surface développée de 800m². Les travaux de démolition seront précédés de travaux de désamiantage.

Situation géographique : Ambert**Calendrier prévisionnel : 2022-2024**

Les actions proposées pour remplir l'objectif (dans l'ordre de réalisation) :

Actions	Calendrier	Dépenses	Recettes	Service en charge
Désamiantage et démolition du site	2022	528 000€	Etat : 30% CRTE : ?	Patrimoine bâti

Fiche projet

Rénovation qualitative du parc locatif intercommunal

Maître d'ouvrage : ALF

Nom du pôle : AFEAD

Nom du service : Patrimoine bâti / Energie et développement durable

Axe stratégique de rattachement : Accompagner la transition écologique – Famille/Enfance

Etat des lieux : ALF détient un parc de logements communautaires : 65 logements pour 20 bâtiments logements. Relativement ancien, ce parc doit être rénové pour améliorer le confort des occupants et réduire les consommations énergétiques, comme l'exige la loi Climat et Résilience, et ce dans le but d'accueillir des familles en cœur de bourg. Des travaux d'améliorations, notamment sur le plan thermique, ont d'ores et déjà été réalisés et d'autres sont en cours. Néanmoins, d'autres bâtiments logements doivent encore faire l'objet de travaux.

Description du projet et de ses objectifs : Pour les bâtiments logements identifiés, la collectivité pourra faire réaliser des diagnostics thermiques portant tant sur l'enveloppe bâimentaire que sur les réseaux de chauffage parfois défaillants. Il s'en suivra des préconisations de travaux. L'objectif étant d'avoir un parc adapté à l'accueil de nouvelles populations, notamment aux familles.

Situation géographique : Territoire d'ALF

Calendrier prévisionnel : 2022-2025

Les actions proposées pour remplir l'objectif (dans l'ordre de réalisation) :

Actions	calendrier	Dépenses	Recettes	Service en charge
Diagnostic du parc	2021-2022	30 000€	CD 63 : 50% CRTE : 30%	Energie / Patrimoine bâti
Changement des fenêtres dans le bâtiment logements « Les Mèlèzes »	2022	75 000€	DETR/DSIL : 30% CRTE : à définir CEE : à définir	
Travaux d'amélioration dans les logements de Marsac	2022	45 000€	DETR/DSIL : 30% CRTE : à définir CEE : à définir	

Annexe 4 – Diagnostic synthétique



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU CRTE

Octobre 2021

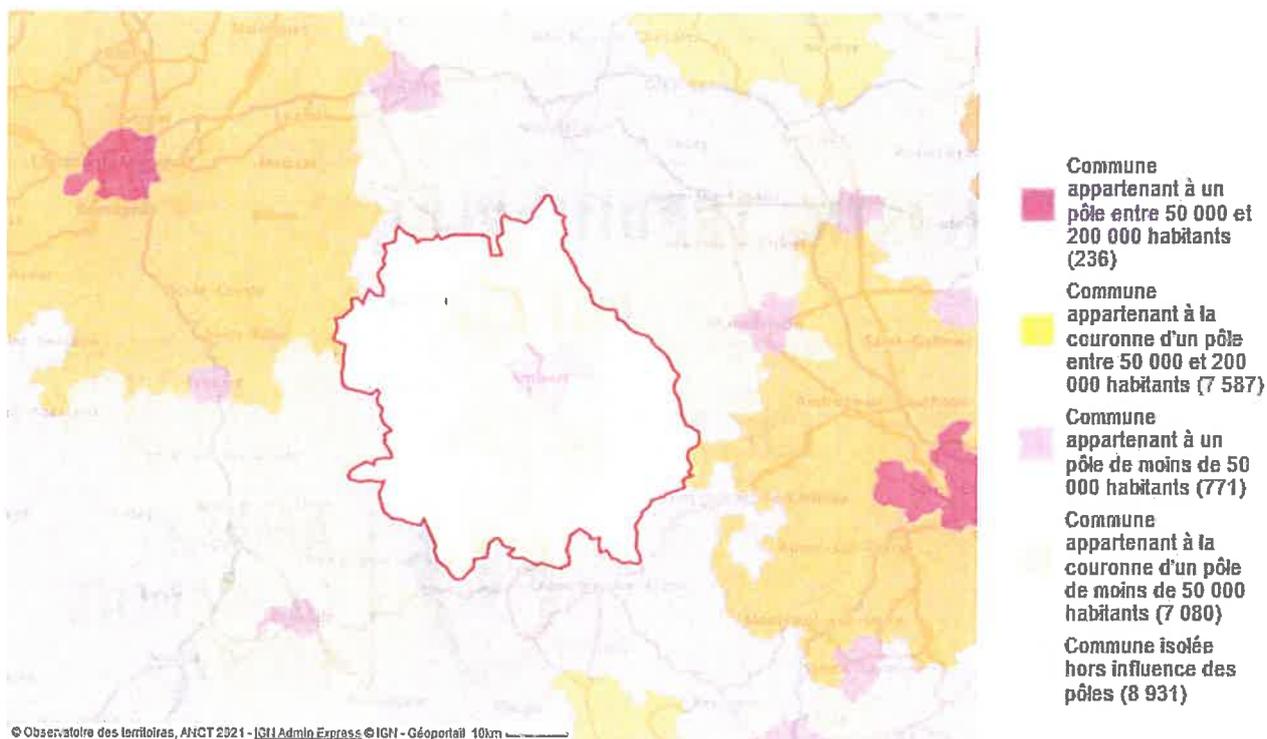


**AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ**

1. ARMATURE TERRITORIALE

La Communauté de communes (CC) Ambert Livradois Forez compte 58 communes, sur une superficie de 1 700 km². Elle est issue de la fusion, au 1^{er} janvier 2017, des Communautés de communes du Pays d'Ambert, du Haut-Livradois, du Pays de Cunlhat, du Pays d'Olliergues, du Pays d'Arland, de Marsac-en-Livradois, de la Vallée de l'Ance ainsi que deux syndicats, le SIVOM et le Syndicat Mixte des Crêtes du Forez.

La classification de l'INSEE en Aires d'attraction des villes distingue Ambert comme pôle d'attraction local de moins de 50 000 habitants¹. Le territoire est également sous l'influence de pôles voisins tels que Montbrison, Issoire et Thiers, et des pôles plus importants, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand. Pour autant, la Communauté de communes comprend un réseau de petites villes. D'ailleurs, Ambert, Cunlhat et Arlanc bénéficient du programme de l'Etat « Petites villes de demain » pour accompagner la relance sur le territoire.



Typologie des communes et influence des territoires voisins en Aires d'attraction des villes (AAV 2020)

Source : Observatoire des territoires, ANCT 2021.

La Communauté de communes présente la spécificité d'être dans sa quasi intégralité située dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez (seule la commune de la Forie n'est pas signataire de la charte du parc). Le territoire est en effet situé dans

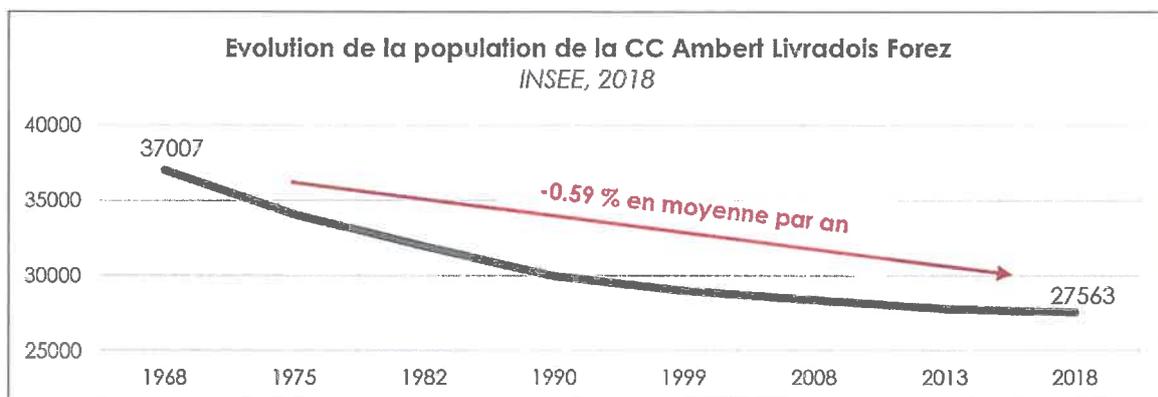
¹ L'INSEE définit les pôles à partir de critères de densité de population et d'emploi. Les communes qui envoient plus de 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle.

une zone de **moyenne montagne du Massif Central**, et culmine dans les Monts du Forez au nord est avec la Montagne de Monthiallier à 1556 mètres d'altitude et Pierre sur Haute à 1631 mètres d'altitude. Les reliefs participent à la formation d'un paysage de vallées singulier. A l'ouest, le territoire offre un paysage de plateau : la commune de Saint Germain-l'Herm est située à une altitude de 1000 mètres par exemple. Entre les Monts du Forez à l'est et le plateau à l'ouest, la vallée de la Dore, tantôt large, tantôt encaissée, présente un caractère plus urbain et concentre les infrastructures, routières notamment.

2. DEMOGRAPHIE

2.1. Evolution de la population

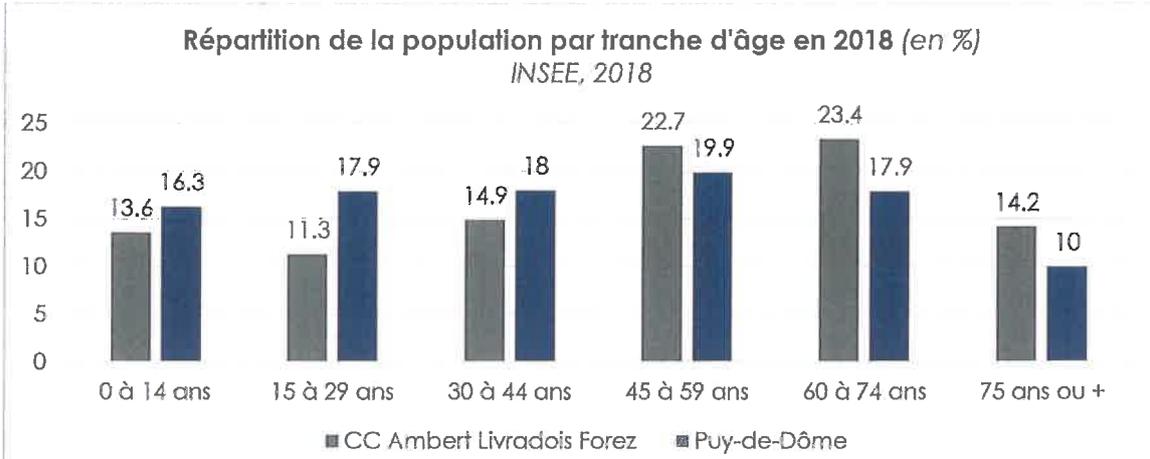
Le territoire de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez compte 27 563 habitants en 2018. La collectivité perd des habitants depuis 1968. La diminution de la population a été particulièrement importante dans les années 1970 et 1980 (- 420 hab/an entre 1968 et 1975), tandis que **cette tendance s'est adoucie ensuite** : entre 2013 et 2018, la population diminuait de - 52 hab/an.



La diminution de la population est due à un solde naturel négatif (- 195 hab/an entre 2013-2018) qui n'est pas équilibré par le solde migratoire positif (+ 143 hab/an entre 2013-2018). La CC Ambert Livradois Forez se distingue ainsi de la moyenne départementale : entre 2013 et 2018, le département gagne plus de 3 500 hab/an, et cette dynamique reste positive si l'on regarde le département hors Clermont Auvergne Métropole (CAM). Toutefois, un renversement de cette tendance est soupçonné sur le territoire notamment suite à la crise de la COVID-19 : entre 2021 et 2020, la collecte d'ordures ménagères a enregistré une hausse globale de 75 tonnes de déchets sur les 7 premiers mois de l'année, les nouveaux arrivants comptabilisés par La Poste sont en augmentation, et des logements vacants semblent à nouveau habités.

La **population du territoire est relativement âgée**. En 2018, la part des personnes de 60 ans ou plus représente 37,6 % de la population contre 27,9 % à l'échelle départementale. A l'inverse, les moins de 30 ans représentent 24,9 % de la population du territoire en 2018,

contre 34,2 % à l'échelle départementale. Ce constat explique un indice de jeunesse de 48 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans en 2018 sur le territoire, contre 80 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans dans le Puy de Dôme en 2018.

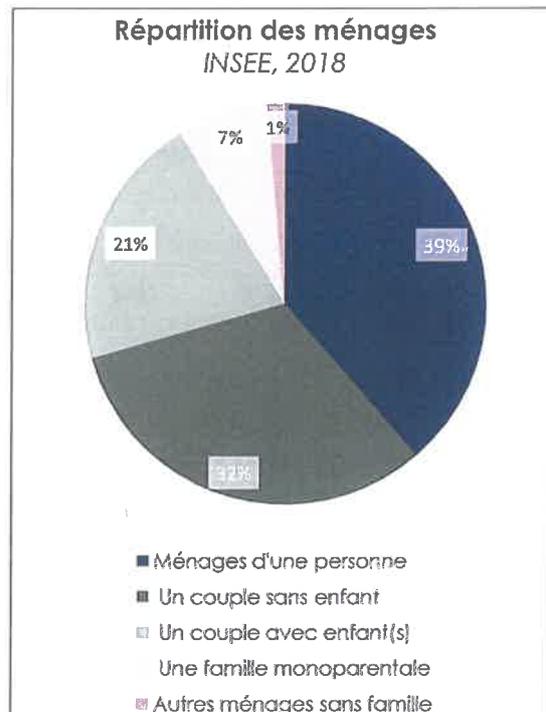


Par ailleurs, le territoire est confronté à un **vieillessement de la population**. Entre 2008 et 2018, ce vieillissement est particulièrement visible dans l'évolution de deux tranches d'âges : la diminution des 30 à 44 ans de 2 %/an sur cette période, et l'augmentation de 3 %/an des 60 à 74 ans. Ce vieillissement suit néanmoins une tendance au vieillissement de la population française.

2.2. Structure des ménages

La CC Ambert Livradois Forez compte 13 190 ménages en 2018. La même année, la Communauté de communes compte en moyenne 2,02 de personnes par ménage, chiffre proche de la tendance du Puy-de-Dôme de 2,10 personnes par ménage.

La part des couples sans enfant atteint 32,0 % des ménages en 2018 sur la Communauté de communes, contre 26,8 % des ménages du département la même année. Cela reflète le profil de la population relativement âgée, et fait échos à une évolution à la baisse de la part des couples avec enfant(s), c'est-à-dire les couples les plus jeunes (-2 %/an entre 2008 et 2018).

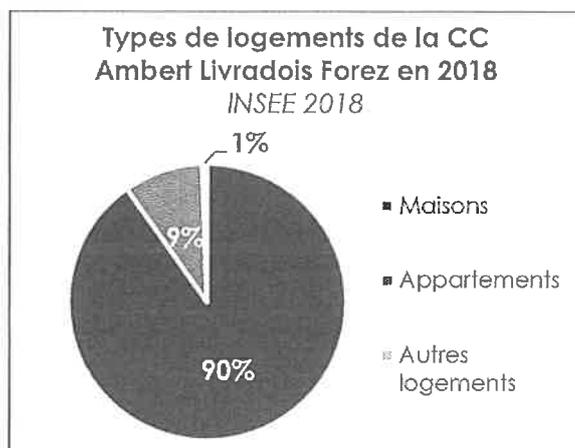


3. HABITAT ET LOGEMENT

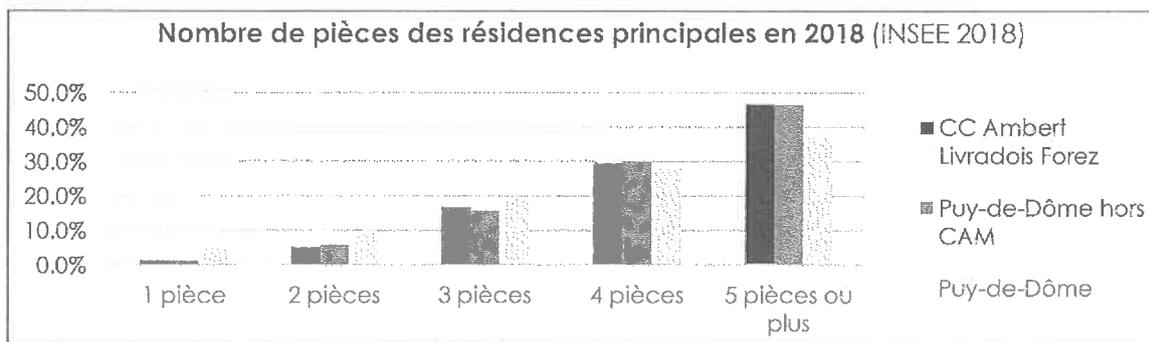
3.1. Structure et typologie du parc de logements

La CC Ambert Livradois Forez compte 24 259 logements en 2018, chiffre qui a augmenté de 4 % en 10 ans. À titre de comparaison, le nombre de logements du Puy-de-Dôme a crû de près de 10 % entre 2008 et 2018. La production de logements est donc en croissance modérée au regard de la tendance départementale.

Le parc de logements se caractérise par une très forte proportion de maisons : elles représentent 90,2 % du parc en 2018. Cette part est bien plus élevée que la moyenne départementale (63,2 % en 2018), et demeure près de 10 points supérieure à la part des maisons dans le Puy-de-Dôme hors Clermont Auvergne Métropole (CAM) (82,9 % de maisons en 2018).



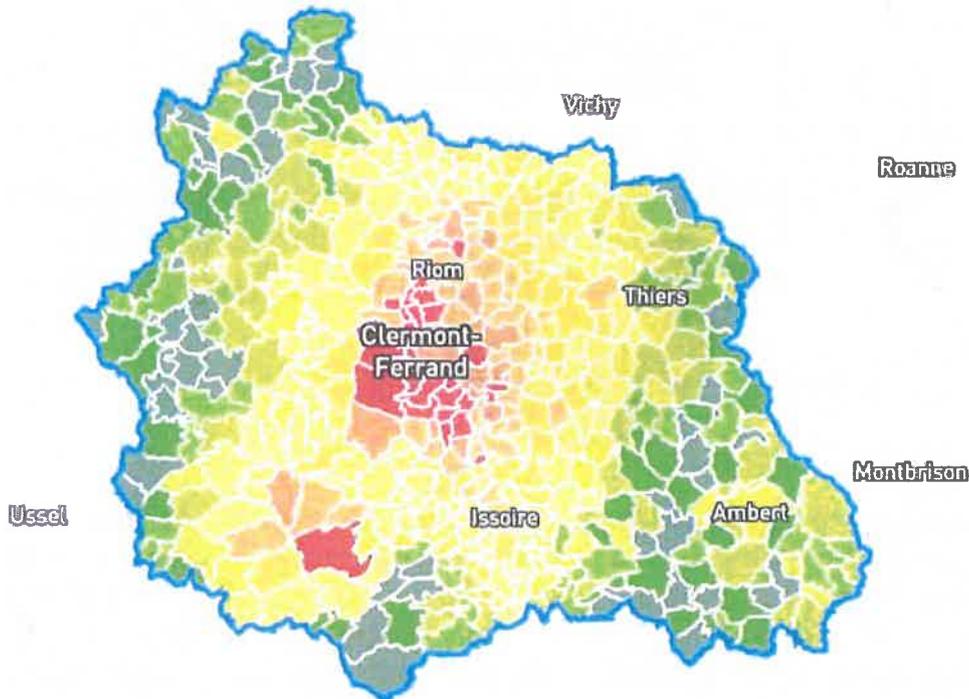
En conséquence, le parc se caractérise par des logements de grande taille : plus de 46 % des résidences principales de la CC Ambert Livradois Forez ont 5 pièces et plus en 2018, tandis que les petits logements (2 pièces ou moins) représentent environ 6 % des résidences principales en 2018. Ces tendances sont similaires au contexte départemental hors CAM, tandis que l'agglomération de Clermont-Ferrand compte bien plus de logements de petite taille. Cette structure du parc de logement reflète le profil rural du territoire.



3.2. Résidences principales et statut d'occupation

Les résidences principales représentent 55 % du parc de logement de la Communauté de communes en 2018. Parmi celles-ci, les **résidences principales occupées par leur propriétaire sont largement majoritaires** avec 78 % des résidences principales en 2018, contre 62 % à l'échelle du département la même année. Cette part importante de propriétaires occupants ne correspond pas à un revenu plus élevé des habitants : le revenu médian sur le territoire étant de 19 140 € en 2018 contre 21 890 € à l'échelle départementale. C'est surtout le prix des logements qui semble le plus à même de justifier cet écart : sur le département, les prix diminuent à mesure que l'on s'éloigne de Clermont-Ferrand, et sont donc relativement faibles sur le territoire de la Communauté de communes.

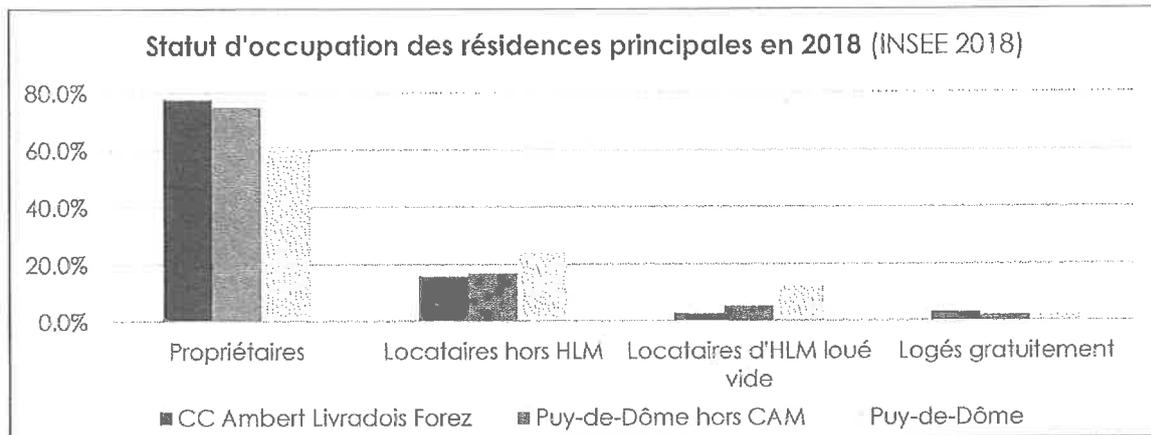
Prix au m² < 771 € > 2195 €



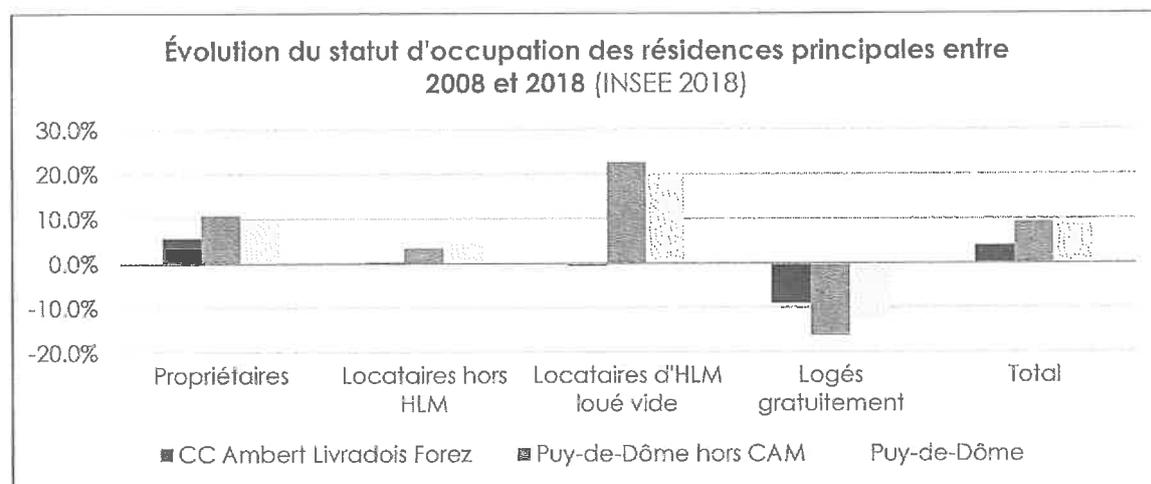
Prix moyen du m² des logements du Puy-de-Dôme au 1^{er} septembre 2021

Source : MeilleursAgents.com, 2021

Ce constat implique une **faible proportion de locataires**. Les locations en HLM loués vides sont particulièrement peu présentes : elles représentent 2,9 % des résidences principales de la Communauté de communes en 2018, contre 5,4 % pour le département hors CAM et plus de 10 % dans le Puy-de-Dôme dans son ensemble. La très faible part des résidences occupées par des locataires et en particulier de HLM peut témoigner de difficultés d'installation des jeunes ménages et des ménages à faibles revenus. Il est d'ailleurs à noter que le taux de pauvreté dans la CC Ambert Livradois Forez est de 16,6 % en 2018 contre 13,2 % dans le Puy-de-Dôme (INSEE). Toutefois, le parc de logements communal ou intercommunal n'est pas pris en compte dans ces données, tandis qu'il est présent dans les territoires ruraux peu attractifs pour les bailleurs, et propose des loyers similaires.



Entre 2008 et 2018, la part des propriétaires occupants des résidences principales a augmenté de 5 % sur la CC Ambert Livradois Forez. En parallèle, le nombre de locataires stagne, voire diminue pour la location de HLM loués vides. Il y a donc une augmentation du nombre de résidences principales sur la période, qui est portée par une augmentation du nombre de propriétaires occupants (+ 562 entre 2008 et 2018).



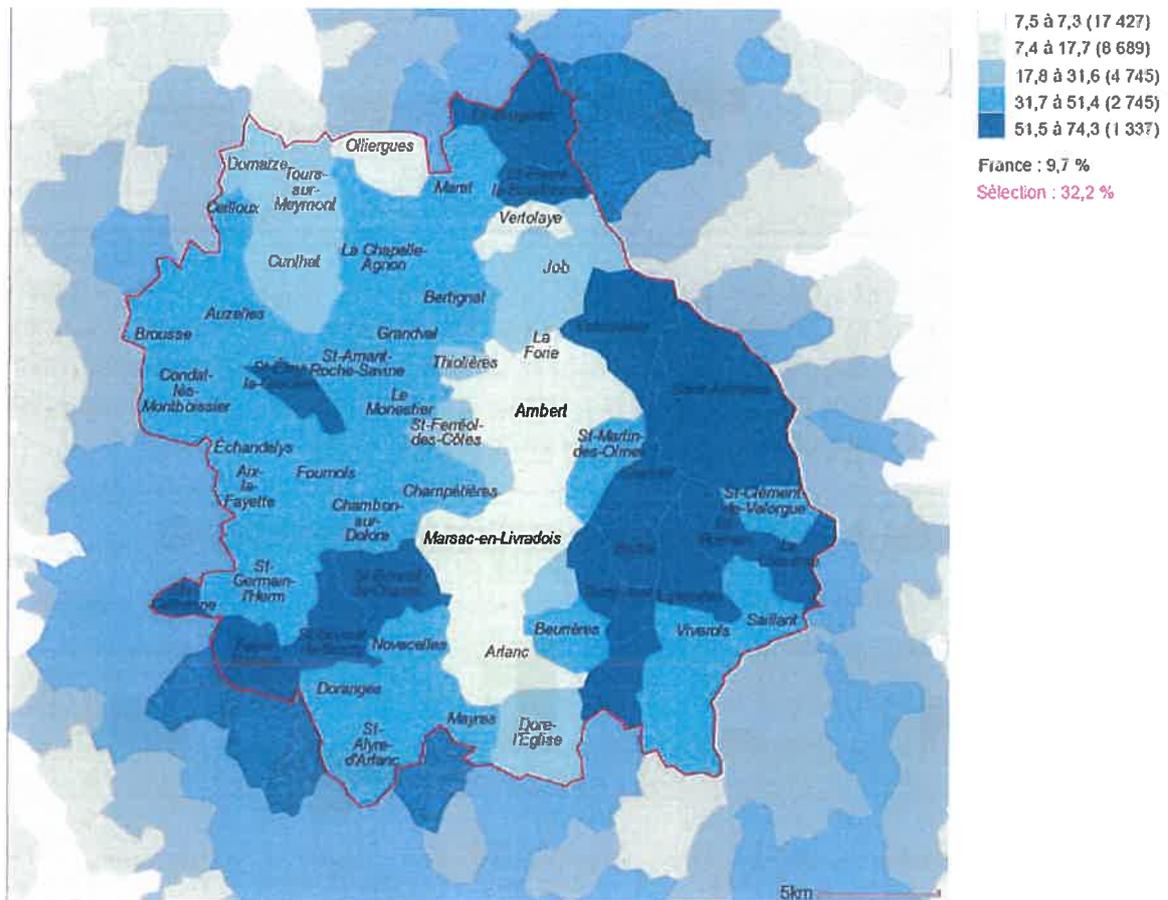
La CC Ambert Livradois Forez se distingue du contexte départemental qui connaît une forte croissance du nombre de résidences principales. A l'échelle départementale, cette tendance est portée par une augmentation du nombre de propriétaires occupants quasi deux fois supérieure à la CC Ambert Livradois Forez entre 2008 et 2018, et, contrairement au territoire d'étude, une très forte croissance du nombre de locataires de HLM loué vide.

La forte baisse des logements occupés gratuitement est à relativiser au regard de la faible proportion qu'ils représentent parmi les résidences principales.

3.3. Le poids des résidences secondaires

Une singularité du parc de logements sur le territoire est **le poids des résidences secondaires** : en 2018, elles représentent 32,2 % du parc. Ainsi, la CC Ambert Livradois Forez se distingue très nettement du contexte départemental qui en compte que 10,1 %

en 2018 ; ce chiffre atteint 15,3 % sur le département hors CAM la même année. L'occupation temporaire de ces biens reflète l'activité touristique du territoire mais engendre une irrégularité de la fréquentation des équipements et commerces et offre un paysage urbain marqué par les logements fermés hors saison.



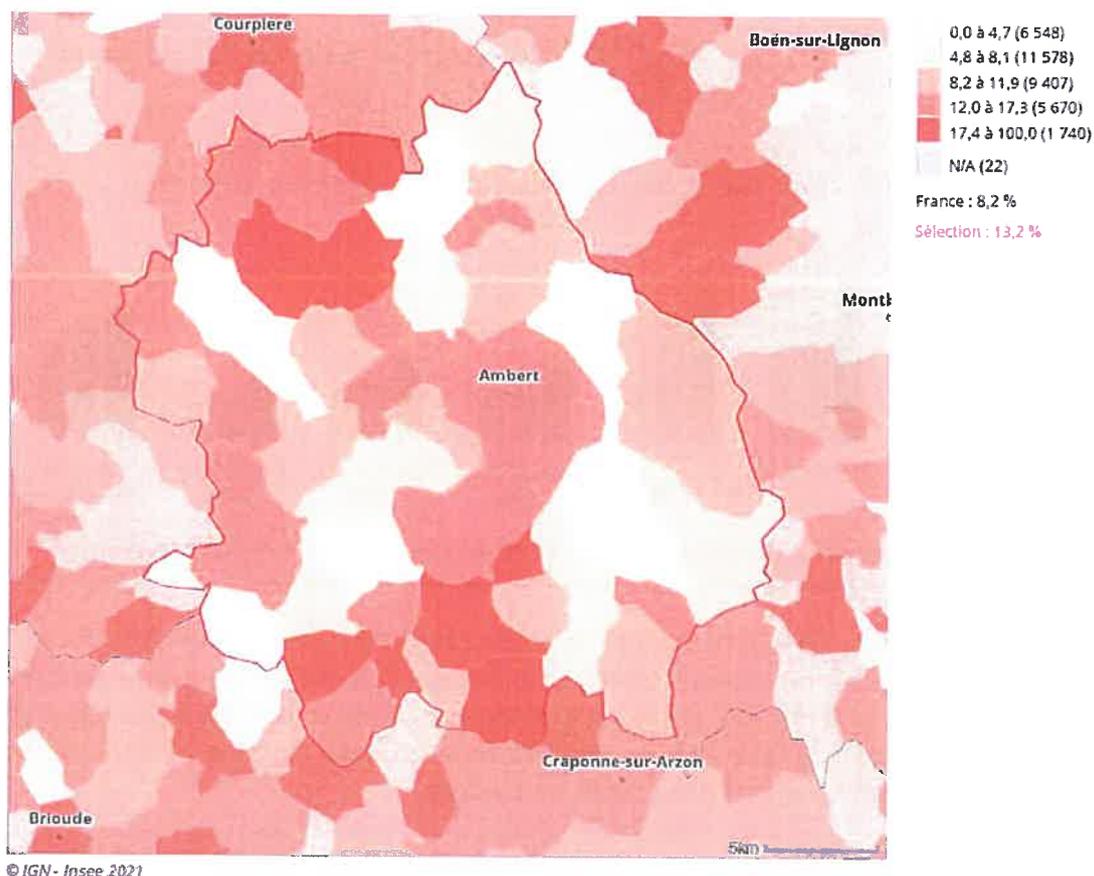
© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

Part des résidences secondaires (%), 2018

Source : Insee, RP 1968-2018, Observatoires des territoires 2021.

3.4. La vacance des logements

Le territoire présente un **taux de vacance des logements élevé**, avec 13,2 % de logements vacants en moyenne en 2018. Ce taux est légèrement supérieur aux tendances départementales : 10,4 % en 2018, et 12 % pour le département hors CAM la même année. Au sud du territoire, Arianc, Dore-L'Eglise, ou encore Chaumont-le-Bourg se distinguent avec une vacance supérieure à 20 % en 2018. Au nord, La Chapelle-Agnon et Olliergues dépassent les 20 % de logements vacants, tandis qu'ils représentent 18 % du parc de Cunlhat en 2018.



Part des logements vacants dans le nombre total de logements (%), 2018

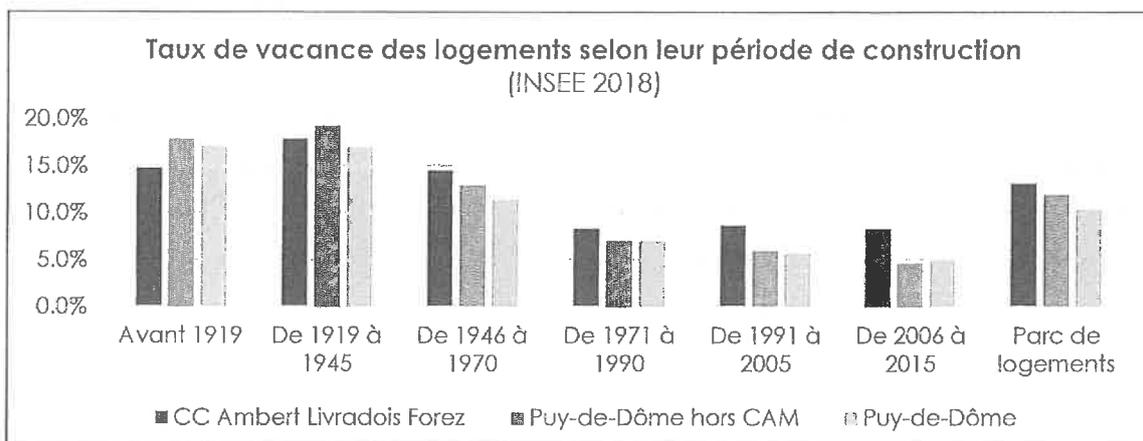
Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale.

Ce taux de vacance élevé est principalement lié à la **vacance des logements construits avant 1970**, dont plus de 14 % sont vacants en 2018. Cette caractéristique est liée à la vétusté des logements les plus anciens et leur inadéquation avec les critères de qualité actuels. Les logements des années 1946 à 1970 sont pour leur part susceptibles d'être pénalisés par la qualité des matériaux utilisés et notamment leur faible efficacité énergétique. En revanche, le taux de vacance plus faible des logements antérieurs à 1919 par rapport aux logements construits entre 1919 et 1945 témoigne de l'intérêt porté aux biens les plus anciens dans le cadre de réhabilitations.

Le territoire présente un **parc privé potentiellement indigne**² assez élevé. En 2015, il représentait 6,52 % des résidences principales privées sur la CC Amberly Livradois Forez, contre 4,30 % dans le Puy-de-Dôme. Ce parc potentiellement indigne est inégalement présent sur le territoire : il représente seulement 1,92 % du parc privé à Ambert, mais 6,52 %

² Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) est un outil de pré-repérage des logements indignes qui permet à partir du fichier FILOCOM (Fichier des Logements par Commune) de hiérarchiser les territoires en fonction du nombre et de la densité du PPPI de chacun, et de caractériser les situations d'habitat indigne. Par définition, le PPPI ne concerne que le parc privé occupé à titre de résidence principale. Il ne traite pas des potentielles situations d'indignité ou de dégradation dans le parc vacant et le parc social.

à Arlanc et 10,59 % à Cunlhat en 2015. On observe ainsi un lien entre le parc potentiellement indigne et la vacance à l'échelle communale.



De manière singulière, les logements plus récents, construits entre 1991 et 2015 sur la CC Ambert Livradois Forez, présentent un taux de vacance bien supérieur à la tendance départementale, y compris hors CAM. La problématique de **la vacance des logements semble donc pas uniquement liée au vieillissement du parc** de logements, mais peut résulter d'une problématique d'attractivité du territoire.

De plus, la vacance des logements est pour une partie importante une vacance structurelle, de longue durée. En 2017, 11,3 % des logements de la communauté de communes étaient vacants depuis plus d'un an, contre 6,4 % à l'échelle du département.

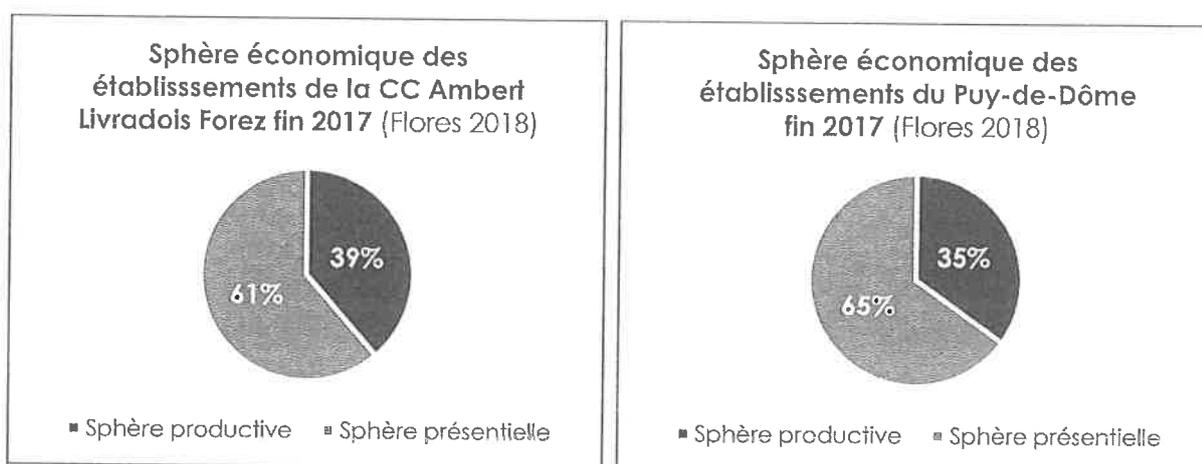
Dans ce contexte, un enjeu de la lutte contre la vacance est aussi d'identifier la part de la vacance « volontaire » et de la vacance subie, afin de mobiliser des leviers d'action publique adaptés. Différents dispositifs sont déjà en place sur le territoire. Ambert, Arlanc et Cunlhat bénéficient du programme de revitalisation Petites Villes de Demain, et font l'objet, avec la commune de Saint-Anthème, d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

4. ÉCONOMIE ET EMPLOI

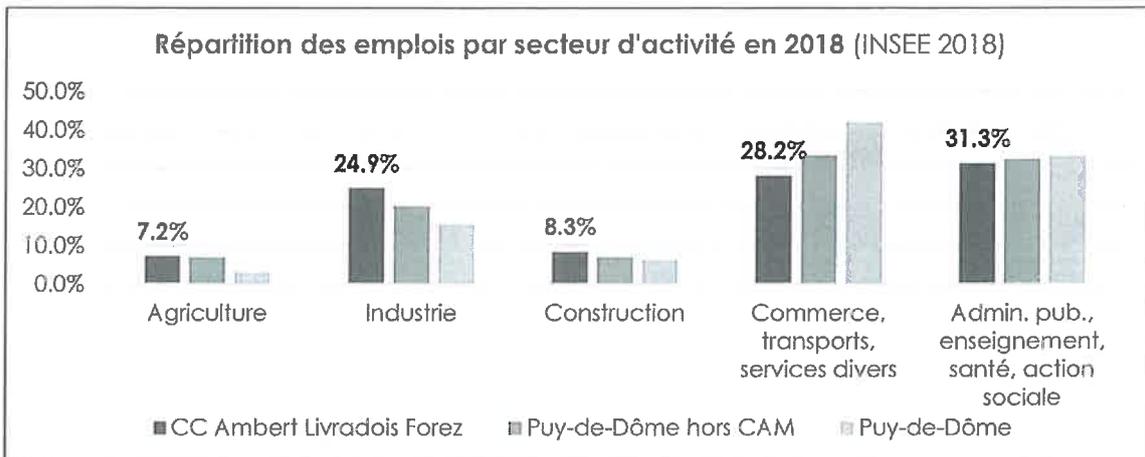
4.1. L'équilibre entre sphère productive et présenteielle

Avec 95,1 emplois pour 100 actifs occupés dans le territoire en 2018, contre 92,5 en 2008, la CC Ambert Livradois Forez connaît une situation économique plutôt favorable et qui se conforte.

Cette économie est largement présenteielle avec plus de 60 % des établissements et 70 % des postes salariés de la sphère présenteielle en 2017. Cette répartition des établissements et des postes salariés entre sphère productive et sphère présenteielle se retrouve à l'échelle du Puy-de-Dôme, malgré une très légère sous-représentation de la sphère productive sur le territoire intercommunal.



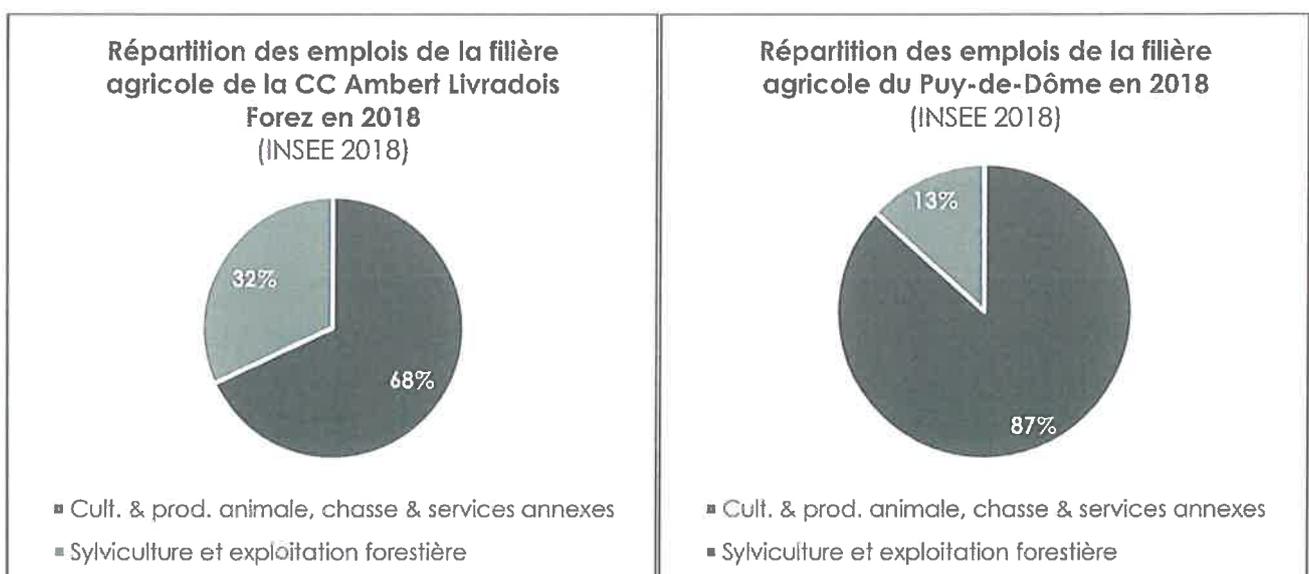
La répartition des emplois par secteur d'activité montre plusieurs éléments importants. On constate en premier lieu le poids des emplois du secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, qui représente 31,3 % des emplois en 2018, proche de ce qui observé à l'échelle départementale. Le deuxième constat se fait sur le secteur du commerce, transports, services divers dont la part est importante, mais significativement plus faible qu'à l'échelle départementale. L'économie touristique, dont les attraits sont détaillés en partie 7.3, est surtout représentée dans ce secteur d'emploi.

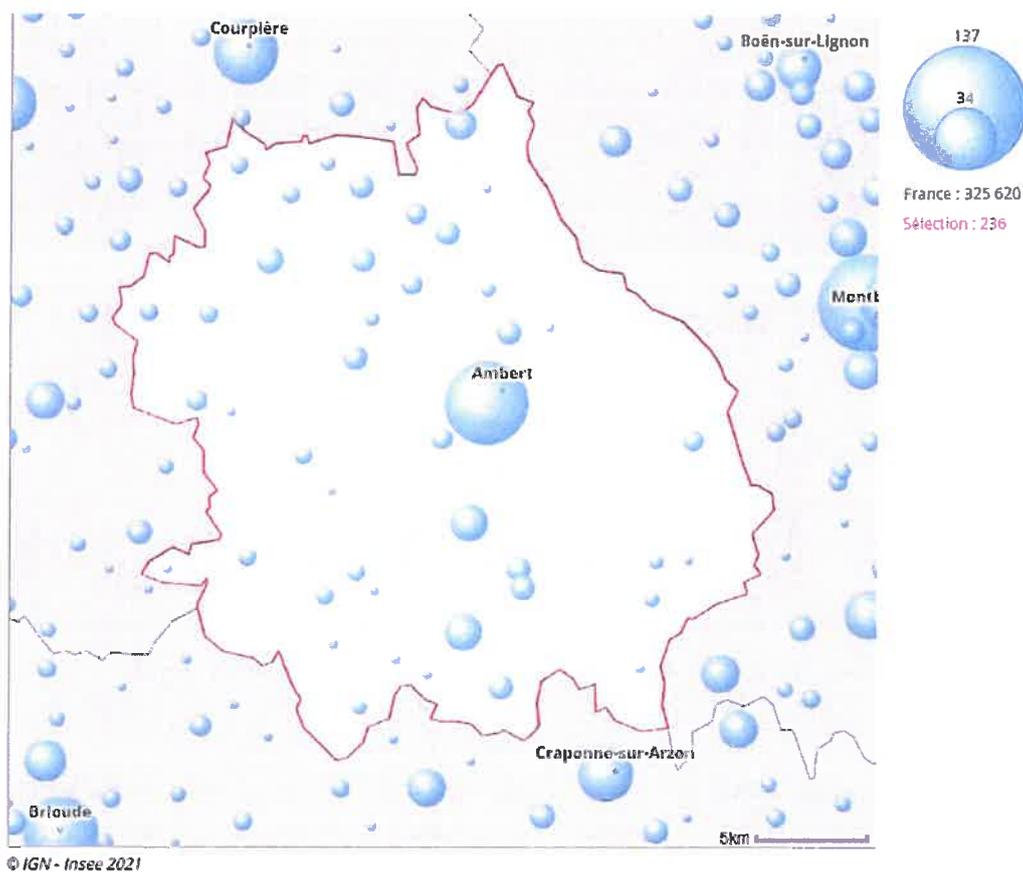


4.2. Le secteur agricole

La CC Ambert Livradois Forez se distingue par un secteur agricole très présent et qui a historiquement façonné la culture, l'économie locale et le paysage.

La sylviculture prend une place importante dans cette économie et représente en 2018 32 % des emplois agricoles, contre 13 % des emplois agricoles du Puy-de-Dôme. En effet, les espaces forestiers et semi-naturels couvrent plus de 60 % de la superficie du territoire communautaire. La majeure partie de ces espaces boisés sont situés à l'est et à l'ouest du territoire, et sont parsemés d'estives. L'importance de la sylviculture est le résultat d'un reboisement lié à un exode rural précoce et au développement de friches agricoles dans la première partie du XXe siècle, puis à des aides financières pour le reboisement à destination de bois de chauffage et bois d'œuvre dans la deuxième partie du XXe siècle. Sur le périmètre du SCOT Livradois-Forez, les forêts sont composées à 25 % de feuillus et 75 % de résineux.





Unités légales dans l'industrie manufacturière, les industries extractives et autres, 2020

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE), 2021

Le territoire est **spécialiste dans le domaine de la tresse**, représenté par les entreprises Omerin, Tresse Industrie, Gauthier Fils, Plastelec, Favier TPL, ou encore Joubert Productions. Au total, le secteur de la tresse emploie 500 personnes sur le territoire. Des entreprises de gaines et câbles électriques sont également présentes. A Vertolaye, une usine du groupe pharmaceutique Sanofi emploie plus de 800 salariés. De plus, l'importance du secteur agricole de production de fromage et de bois a des répercussions sur la filière industrielle, du fait de la présence de fromageries industrielles et de scieries.

5. MOBILITES ET TRANSPORTS

5.1. Infrastructures de transport

La route départementale RD 906 est l'axe structurant de communication du territoire, il est orienté nord-sud et relie les communes de la vallée de la Dore comme Ambert et Arlanc à Thiers et Clermont-Ferrand au nord, au Puy-en-Velay au sud. La RD 996 permet un maillage complémentaire est-ouest du territoire, en direction de Montbrison et Saint-Etienne d'une part et Cunlhat et Clermont-Ferrand d'autre part : elle est empruntée par particuliers et transporteurs routiers. Des routes secondaires assurent un maillage et une desserte plus fine du territoire. Les autoroutes les plus proches sont l'A89 entre Clermont-Ferrand et Lyon au nord, et l'A75 qui relie Clermont-Ferrand et Saint-Flour et va jusqu'à Béziers au sud.

5.2. Modes de déplacement

En 2018, 79,1 % des actifs occupés de la CC Ambert Livradois Forez utilisent la voiture, le camion ou la fourgonnette pour se rendre à leur lieu de travail. Cette tendance est proche de la moyenne du Puy-de-Dôme, avec 80,8 % en 2018 pour le Puy-de-Dôme, voire plus faible que le Puy-de-Dôme hors Clermont Auvergne Métropole où cela représente 85,3 % des trajets domicile-travail en 2018.

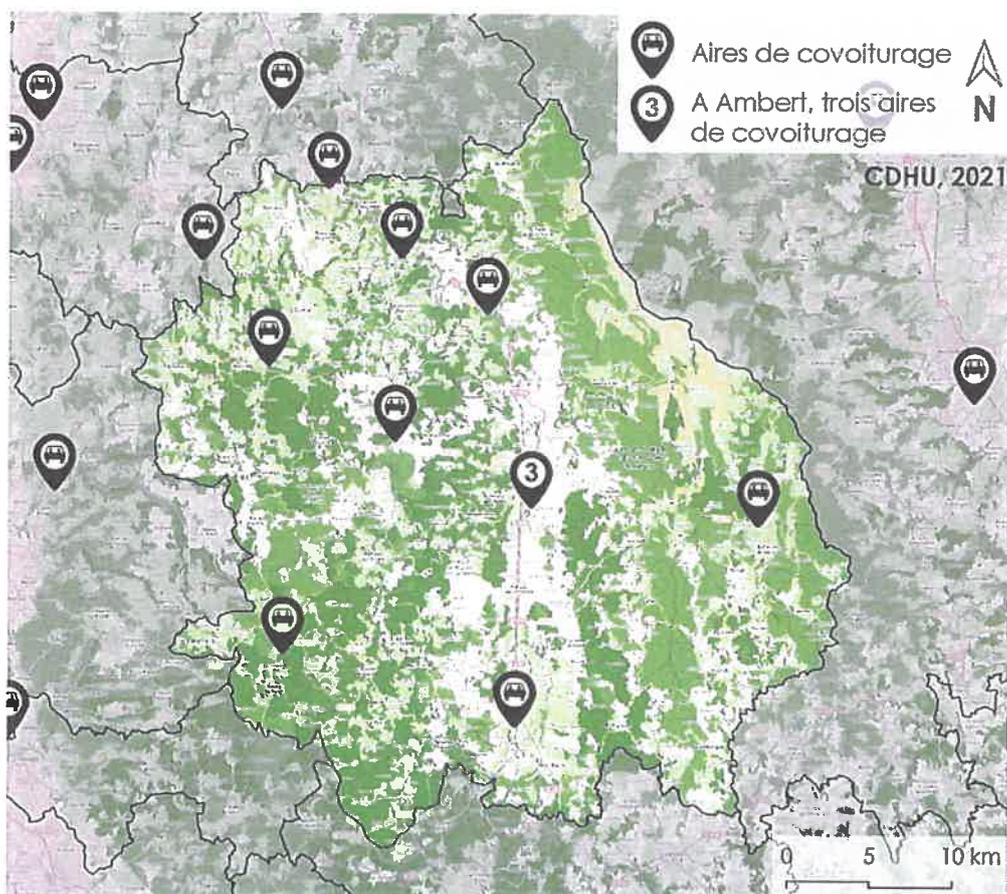
En 2018, sur le territoire de la CC Ambert Livradois Forez, seulement 1,6 % des actifs occupés utilisent les transports en commun pour aller travailler. Cette dynamique peut signaler une offre de transport en commun peu compétitive face à la voiture.

Pour autant, le territoire se démarque par **un recours non négligeable aux modes actifs**, notamment en comparaison avec les tendances départementales. Ce phénomène est rendu possible par la forte concentration d'emploi sur le territoire (cf. partie 4), et le fait qu'une grande part des actifs occupés du territoire travaillent dans leur commune de résidence : ils représentaient 42,8 % des actifs occupés en 2018, contre 33,8 % des actifs occupés dans le Puy-de-Dôme la même année.

Un **bus de montagne**, service de transport à la demande, dessert les communes les plus isolées les jours de marchés locaux ou pour des évènements ponctuels. Cinq secteurs sont concernés : Cunlhat, Ambert, la Vallée de l'Ance, le Haut Livradois, Arlanc. Le secteur de la vallée de l'Ance présente la possibilité de se rendre au Marché de Montbrison le samedi matin au départ de Saint-Anthème.

Un dispositif de **transport à la demande** complémentaire dessert les communes d'Ambert, Champétières, La Forie, Job, Saint-Ferréol-des-Côtes, Thiolières et Valcivières. Ce service présente une flexibilité qui complète les offres des bus de montagne. Il n'est toutefois opérationnel que du mardi au vendredi.

La plateforme régionale Mov'ici Auvergne-Rhône-Alpes encourage le **covoiturage** via une application qui met en relation les automobilistes. Le covoiturage se présente comme une alternative pertinente pour un territoire partiellement rural comme celui d'Ambert Livradois Forez, où le caractère diffus des habitations affaiblit l'efficacité du réseau de transport en commun.



Aires de covoiturage de la CC Ambert Livradois Forez

Source : Mov'ici Auvergne Rhône Alpes, URL : <https://movici.auvergnerrhonealpes.fr/points-relais>, consulté le 18 octobre 2021 ; OpenStreetMap ; Réalisation CDHU, 2021

Diagnostic territorial du CRTE – Communauté de communes Ambert Livradois Forez – CDHU

Les chèques de mobilité **MobiPlus** sont à destination des personnes en insertion professionnelle ou de plus de 75 ans, pour aider dans les déplacements quotidiens, personnels ou professionnels. Ils sont utilisables par exemple pour payer le taxi partenaire du dispositif, les trajets sur le réseau Transdôme, le Bus des Montagnes, ou encore pour la location de deux-roues via des partenaires du dispositif.

Depuis 2021, la région est autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire.

6.2. Les équipements culturels et sportifs

Le réseau des médiathèques d'Ambert Livradois Forez est structuré par **36 médiathèques-ludothèques**. Le service est gratuit et libre pour l'ensemble des habitants.

La Communauté de communes propose un service d'enseignement musical intercommunal. Ce service est accompagné d'un service de location des instruments de musique pour les élèves de l'école pour faciliter l'accès à l'enseignement musical pour tous. L'école compte six antennes sur la Communauté de communes (Arlanc, Cunlhat, Vertolaye, Marsac-en-Livradois, Haut-Livradois, Vallée de l'Ance) où sont dispensés des cours collectifs d'instruments, des cours d'éveil musical ainsi que des ateliers collectifs de musiques. La Communauté de communes compte également une scène de spectacles à ciel ouvert au Volcan du Montpeloux sur la commune de Saillant. La commune d'Ambert accueille également une école de musique et une salle de spectacle.

Le territoire compte des équipements sportifs de portée intercommunale : la piscine intercommunale et le parc aquatique « Les 3 chênes » à Ambert, ainsi que la Forêt de l'Aventure de Cunlhat. Le territoire bénéficie **d'une offre d'équipements sportifs relativement bonne** au regard du reste du département, hors Clermont Auvergne Métropole (CAM). En effet, en 2020 on compte pour 10 000 habitants :

- 46,80 équipements sportifs et culturels de proximité dans la Communauté de communes contre 34,31 dans le département hors CAM ;
- 5,80 équipements sportifs et culturels intermédiaires contre 5,45 dans le département hors CAM ;
- et 1,81 équipements sportifs et culturels supérieurs, contre 1,37 dans le département hors CAM.

Des dispositifs tels que le dispositif intercommunal Activ'Ados (à destination des 10 à 16 ans) permettent de promouvoir les équipements existants et d'animer les activités culturelles, sportives ou de loisirs.

6.3. Les équipements de services, de santé, et de commerces à destination de la population

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez dispose de 5 **maisons de services au public** situées à Viverols, Cunlhat, Olliegues, Arlanc et Fournols. Ces maisons de services permettent notamment d'avoir accès à des ordinateurs et des aides informatiques grâce à des animateurs. Un programme de médiation numérique a par ailleurs été engagé pour initier les habitants à l'utilisation d'outils numériques.

Selon l'Arcep, le territoire est couvert par 96,6 % en 4G par a minima un opérateur au premier trimestre 2020-2021. La fibre optique est en cours de déploiement, au 1^{er} trimestre 2020-2021 42,6 % des locaux étaient raccordables à la fibre optique.

Dans la droite lignée d'un objectif d'amélioration de la couverture numérique du territoire et de l'accessibilité numérique, la Communauté de communes a ouvert un espace de coworking à Viverols permettant d'accueillir des télétravailleurs et des travailleurs indépendant 24h/24 et 7j/7.

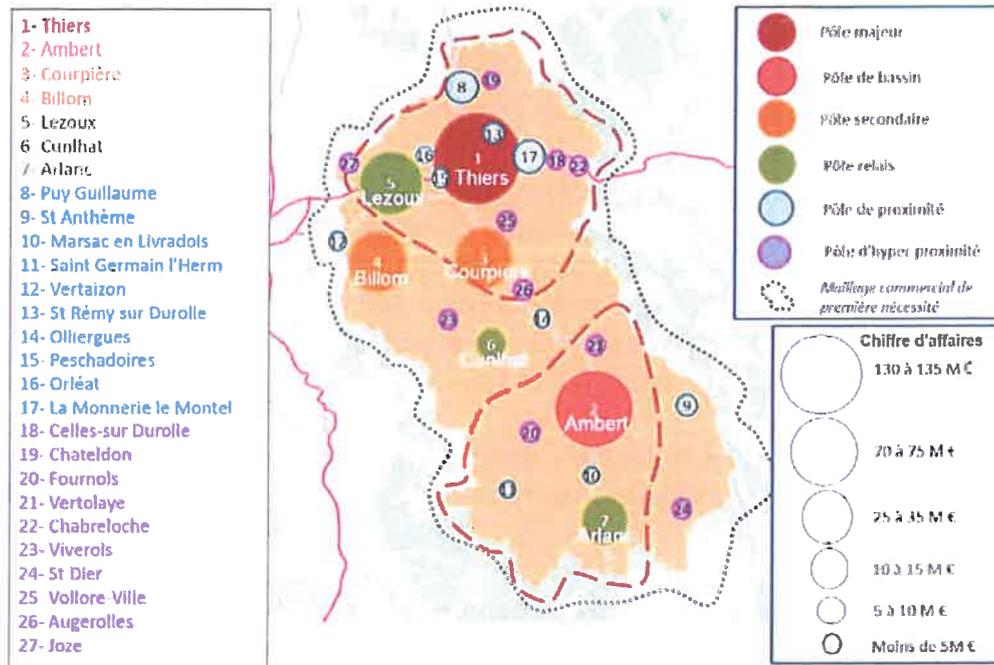
Sur le plan de la santé, la **densité de médecins est relativement faible** sur le territoire : en 2020, on comptait 61,7 médecins généralistes libéraux pour 100 000 personnes, contre 97,9 dans le Puy-de-Dôme la même année. Le manque de médecins généralistes libéraux a justifié l'attribution d'un médecin salarié du département à Saint-Germain-l'Herm.

Toutefois, les professionnels de santé sont assez diversifiés³. De plus, on compte en 2020 13 pharmacies, 8 ambulances et un laboratoire d'analyses et de biologie médicale, et enfin 6 services de santé supérieurs, dont un service d'urgences au centre hospitalier d'Ambert. Des maisons de santé sont ainsi implantées à Saint-Germain-l'Herm, Viverols, Marsac-en-Livradois, Arlanc. Une nouvelle maison de santé privée est en projet à Ambert, et des réflexions sont en cours pour un projet à Cunlhat.

La collectivité gère l'EHPAD « Au Grand Cœur » sur la commune d'Olliergues. En tout, on compte 583 places dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées sur le territoire en 2020.

Le territoire compte **deux principaux pôles commerciaux** : le premier, Ambert, est un pôle qui rayonne sur le bassin de la Communauté de communes, le second, Arlanc, s'apparente à un « pôle relais » avec un rayonnement plus réduit. Sur le plan commercial, le territoire est sous influence des territoires voisins, notamment Thiers à l'échelle du SCOT Livradois-Forez. Si l'on s'affranchit de l'échelle du SCOT représentée ci-dessous, le territoire est également tourné vers les polarités commerciales d'Issoire, Clermont-Ferrand, le Puy-en-Velay, Montbrison et Saint-Etienne.

³ Selon la classification de la Base permanente des équipements de l'INSEE, la Communauté de communes compte en 2020 96 fonctions médicales et paramédicales de proximité (dont 41 infirmiers, 14 chirurgiens-dentistes et 17 médecins généralistes), 11 fonctions médicales et paramédicales intermédiaires (dont 5 orthophonistes et 2 sages-femmes) et 9 fonctions médicales et paramédicales supérieures (dont 6 spécialistes).



Les polarités commerciales à l'échelle du SCOT Livradois-Forez.

Sources : SCOT Livradois Forez, 2020-2038.

6.4. Les équipements à destination des entreprises

La Communauté de communes compte sept Zones d'activités économiques (ZAE), ainsi qu'une nouvelle zone en projet à Saint-Ferréol-des-Côtes.

Nom ZAE	Nom	Surface totale (m ²)	Surface disponible (m ²)
Zone industrielle de la Masse	Ambert	280 000	8 000
Zone artisanale de la Masse	Ambert	13 000	0
Zone Artisanale du Grand Pré	Cunlhat	73 200	3 900
Zone Artisanale du Luminier	Dore-l'Église	120 000	3 000
Zone Artisanale de la Dinasse	Marat	42 000	12 000
Zone artisanale du Pêcheur	Marsac-en-Livradois	13 000	0
Zone Artisanale des Gournets	Saint-Anthème	73 200	3 900
Projet ZAC Les Barthes	Saint-Ferréol-des-Côtes	200 000	-

Surfaces des ZAE de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez.

Sources : ambertlivradoisforez.fr, 2021 ; Réalisation CDHU 2021.

La Communauté de communes propose des gîtes d'entreprises aux entreprises en création ou en développement, dans des locaux modulables et à un prix inférieur au prix de marché. Deux sites existent, à Dore l'Eglise et à Vertolaye.

7. PATRIMOINE ET TOURISME

7.1. L'offre culturelle évènementielle

Le territoire de la Communauté de communes propose de nombreux évènements culturels. Il existe plusieurs festivals. Citons par exemple le Festival du Volcan du Montpeloux à Saillant, festival de musique, danse et arts du cirque. Créé en 2006, il propose une programmation culturelle éclectique. Le territoire reçoit également le World Dance Festival Ambert (festival de danse et musique), la Belle Rouge (spectacles de rue), le Festival du Haut-Livradois (principalement musique), et certains évènements du Festival de La Chaise-Dieu (musique classique).

La Communauté de communes propose une saison culturelle appelée « par-ci, par-là » depuis 2019. Une fois par mois, spectacles et ateliers sont proposés en différents lieux du territoire. La Communauté de communes accueille également la saison culturelle de la Jasserie du Coq Noir, le centre culturel Le Bief ou encore la saison culturelle du Colibri à Saint-Germain-l'Herm. Enfin,

7.2. Le patrimoine

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez dispose d'une richesse patrimoniale. Le **patrimoine industriel** est riche et varié sur le territoire. Les moulins à papier, à l'image du Moulin Richard le Bas, ou à farine, à l'instar du Moulin de Piers à Doranges, sont très présents localement. En particulier, les papeteries sont l'objet d'une politique de mise en valeur depuis 2015, avec le projet des « Vallées papetières » du Livradois Forez. Ainsi, le sentier de l'apprenti papetier à Richard le Bas met en récit cette histoire industrielle locale. Le Mus'Énergie à Ambert s'inscrit dans la continuité de cette histoire industrielle, et met également en valeur les industries locales de la tresse et du chapelet.

Le territoire comporte également des sites médiévaux, parmi eux la tour médiévale du château fort de Clavelier à Saint-Sauveur-la-Sagne et le village médiéval abandonné d'Issandolanges sont gérés par la Communauté de communes.

Enfin, l'architecture locale est marquée par un **patrimoine vernaculaire paysan**. Les maisons anciennes mobilisent des matériaux locaux : la roche (granit, gneiss, arkose, pierre calcaire, roche volcanique) en altitude de préférence, et la terre crue pour des constructions en pisé situées plutôt à Ambert et dans la vallée de la Dore. Le bois est également présent dans la construction des maisons paysannes, pour la structure des bâtiments ou en habillage. Sur les Hautes Chaumes, la fonction d'habitat est liée à l'activité pastorale saisonnière. Situées autour de 1300 mètres d'altitude, les « jasseries » comportent une partie habitation, une cave-laiterie, une étable, et une grange à l'étage. Certaines, à l'image de la Jasserie du Coq noir, ont un toit en chaume. Ces jasseries sont le lieu de fabrication traditionnelle de la fourme d'Ambert, fromage à pâte persillée de qualité bénéficiant du label Appellation d'Origine Protégée.



La Jasserie du Coq noir et son toit de chaume.

Source : <http://www.coq-noir.fr/>, 2021.

7.3. L'offre touristique

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez reçoit environ 25 000 visiteurs chaque année. Cette attractivité touristique repose principalement sur les **activités de pleine nature**. En effet, le territoire est au cœur du Parc Naturel Régional du Livradois Forez, aux paysages variés propices à la pratique d'activités estivales comme hivernales : VTT (700 km de pistes), balades à pied, randonnées, raquettes, ski de fond et ski alpin, snow-kite, train touristique, golf... La collectivité a ainsi été labélisée successivement « Station de pleine nature » en 2014 par la région Auvergne-Rhône-Alpes, « Pôle de pleine nature » en 2015 par l'Union Européenne, puis une partie du territoire, Ambert-Crêtes du Forez, a été labellisé « Territoire d'Excellence Pleine Nature » par la région en 2017. A Arlanc, le Jardin pour la Terre est un jardin de 6 ha, agencé de manière à former un planisphère. Depuis son ouverture en 1997, il a accueilli 200 000 visiteurs.

Les stations de sport d'hiver, comme la station alpine de Pralognan à Saint-Anthème, pèsent dans l'attractivité hivernale du territoire mais sont menacées par le dérèglement climatique. Pralognan développe donc en complément des activités d'été (rando-ferrata, tyrolienne, course d'orientation, VTT, mountain kart) qui visent à rentabiliser les infrastructures de sports d'hiver. L'enjeu de cette diversification est aussi de diversifier les emplois et l'offre touristique et de les lisser sur la saison.

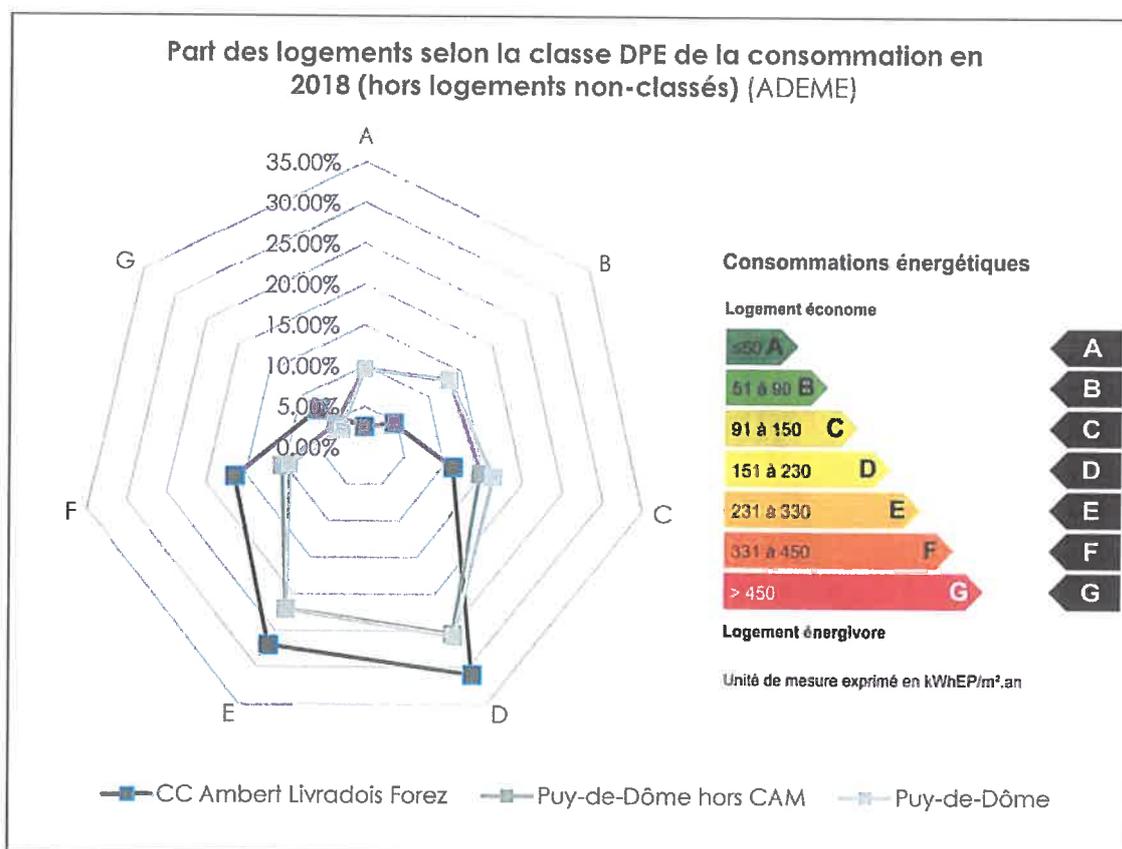
Les lignes de train touristique Agrivap, développées à l'échelle du PNR Livradois-Forez, visent à mettre en valeur la richesse paysagère du territoire. Ces lignes représentent 85 km de voies ferrées. Elles transportent chaque année environ 15 000 personnes d'avril à fin octobre. Actuellement 8 gares sont desservies sur le territoire de la CC : Olliergues, Vertolaye, Job, Ambert, Arlanc, Dore-l'Eglise, Mayres et Saint-Sauveur. Également, le tourisme à moto se développe également sur le territoire en lien avec la qualité des paysages et les routes sinueuses.

8. ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES

8.1. Consommation et production énergétiques

La consommation d'énergie sur le territoire s'élève à 754 Gwh en 2018, soit 27,3 Mwh/an/habitant contre 26,8 Mwh/an/habitant pour le Puy-de-Dôme (TerriSTORY Auvergne-Rhône-Alpes). La CC Ambert Livradois s'inscrit dans une tendance plutôt similaire au reste du département.

Toutefois, en comparaison avec le département, le secteur résidentiel est particulièrement énergivore sur la CC Ambert Livradois Forez, et représente 40 % des consommations énergétiques sur le territoire. L'examen des diagnostics de performance énergétique (DPE) des logements en 2018 témoigne d'une proportion de logements classés A, B ou C plus faible qu'à l'échelle départementale, et d'une proportion de logements classés D, E, F et G plus importante.



Le secteur industriel est le deuxième secteur le plus consommateur en 2018 avec 22 % des consommations énergétiques, vient ensuite le transport routier avec 19 % des consommations énergétiques.

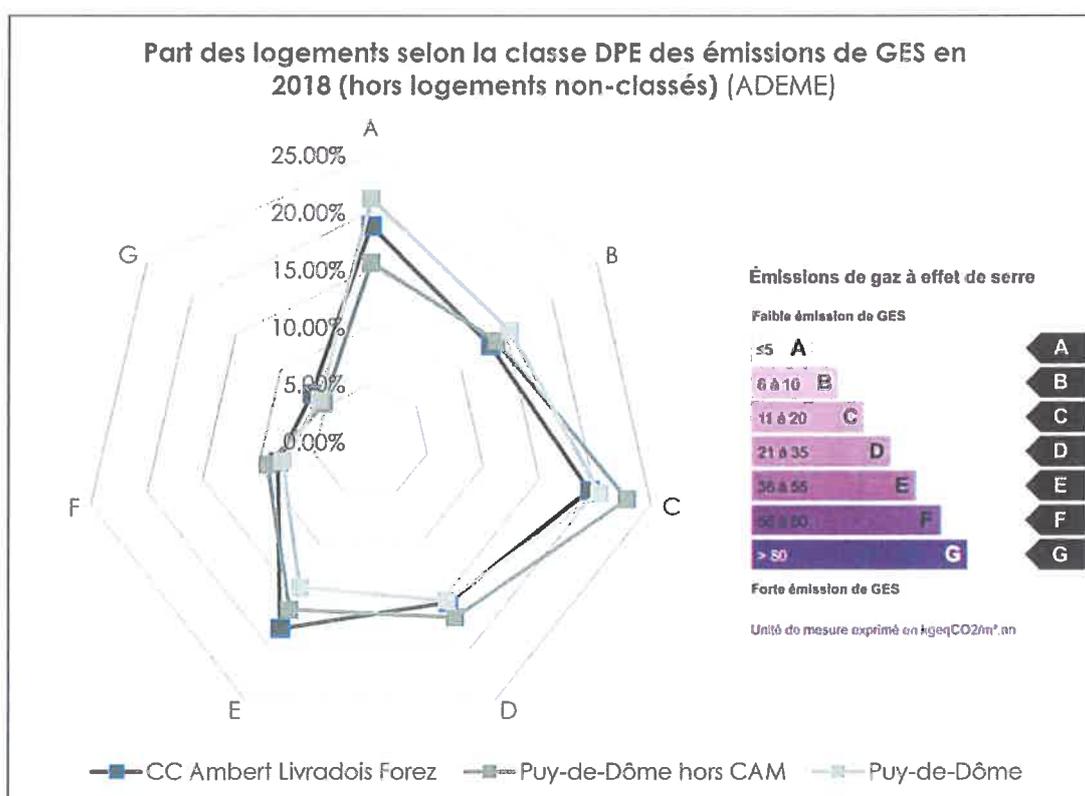
En ce qui concerne la production énergétique renouvelable, le territoire produit 173 GWh/an en 2018 soit 23 % de la consommation énergétique totale du territoire (TerriSTORY

Auvergne-Rhône-Alpes). Cette production repose très largement sur la filière bois-énergie. La géothermie, la combustion des déchets et l'énergie hydraulique apportent un complément à cette production énergétique. A titre de comparaison, le Puy-de-Dôme produit en énergie renouvelable que 11 % de ses consommations totales en 2018.

8.2. Emissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques

Malgré une consommation énergétique plutôt faible, les **émissions de gaz à effet de serre** (GES) par habitant par an de la CC Ambert Livradois Forez sont plus élevées que la moyenne départementale : la CC Ambert Livradois Forez émet 9 tonnes équivalent CO2 (teqCO2) par habitant en 2018 contre 7 teqCO2 pour le département la même année (TerrISTORY Auvergne-Rhône-Alpes).

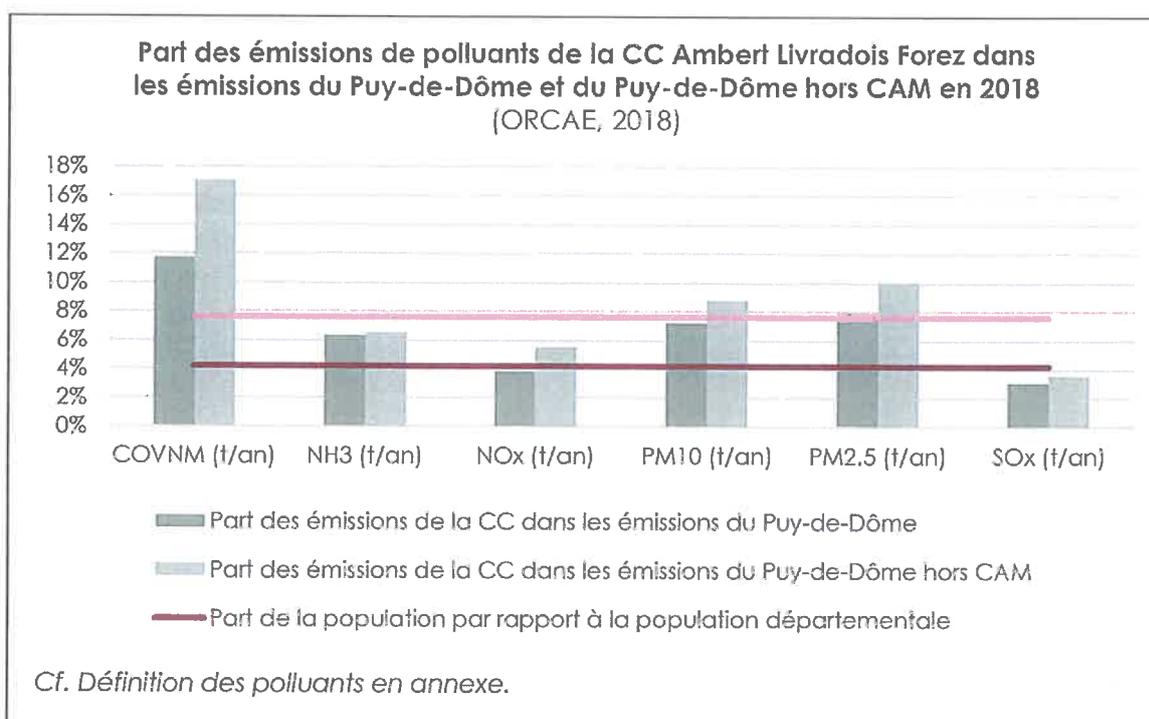
Ces importantes émissions de GES ne sont pas nécessairement liées au secteur résidentiel : bien que les logements du territoire nécessitent plus d'énergies que ceux du département (cf. partie 8.1), leurs émissions de GES ne sont pas plus élevées que ce qui est observé dans le Puy-de-Dôme. Cette convergence peut être expliquée par des modes de chauffage moins polluants.



En revanche, **les émissions de GES sont liées à 42 % au secteur agricole**, notamment en lien avec l'importance de l'élevage, dont la production n'est pas seulement destinée à une consommation locale mais répond aux besoins alimentaires d'autres territoires. D'autre part, le territoire stocke une grande quantité de CO₂ : la CC Ambert Livradois Forez

stocke en moyenne 265 teqCO₂/ha contre seulement 244 teqCO₂/ha pour le Puy-de-Dôme.

La CC Ambert Livradois Forez est responsable d'une part importante des **polluants atmosphériques** dans les émissions du département. En effet, à l'exception des oxydes d'azotes (NOx) et des dioxydes de soufre (SOx), la part des émissions de la Communauté de communes dans les émissions totales du département dépasse 4,2 %, soit la part de la population de la CC Ambert Livradois Forez dans la population départementale. La part de Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) est particulièrement importante, et ce à plus forte raison lorsque l'on regarde la part des polluants émis par la CC Ambert Livradois Forez dans le département hors CAM : cette pollution peut être liée aux activités industrielles ou au transport routier notamment.



8.3. La ressource en eau

Le territoire compte 986 km de linéaires de cours d'eau, ce qui représente 18 % des linéaires de cours d'eau du Puy-de-Dôme., en 2019, 84 % des linéaires de cours d'eau de la CC Ambert Livradois Forez sont en bon ou très bon état écologique contre 50 % à l'échelle du département. Ainsi, 30 % des linéaires de cours d'eau en bon ou très bon état écologique du département sont situés sur le territoire de l'intercommunalité en 2019 (Sandre et Agence de l'eau).

Le maintien de la qualité de ces linéaires et l'amélioration de leur état est favorisé par la couverture de 93 % du territoire par un des trois SAGE du territoire :

- SAGE de la Dore ;
- SAGE Loire amont ;
- SAGE du Haut Allier.

8.4. Espaces naturels et préservés

La CC Ambert Livradois Forez est caractérisée par la prédominance des forêts et des milieux semi-naturels qui représentent 63 % de la surface du territoire contre 36 % pour les espaces agricoles et seulement 1 % pour les surfaces artificialisées (source Corine Land Cover, 2018).

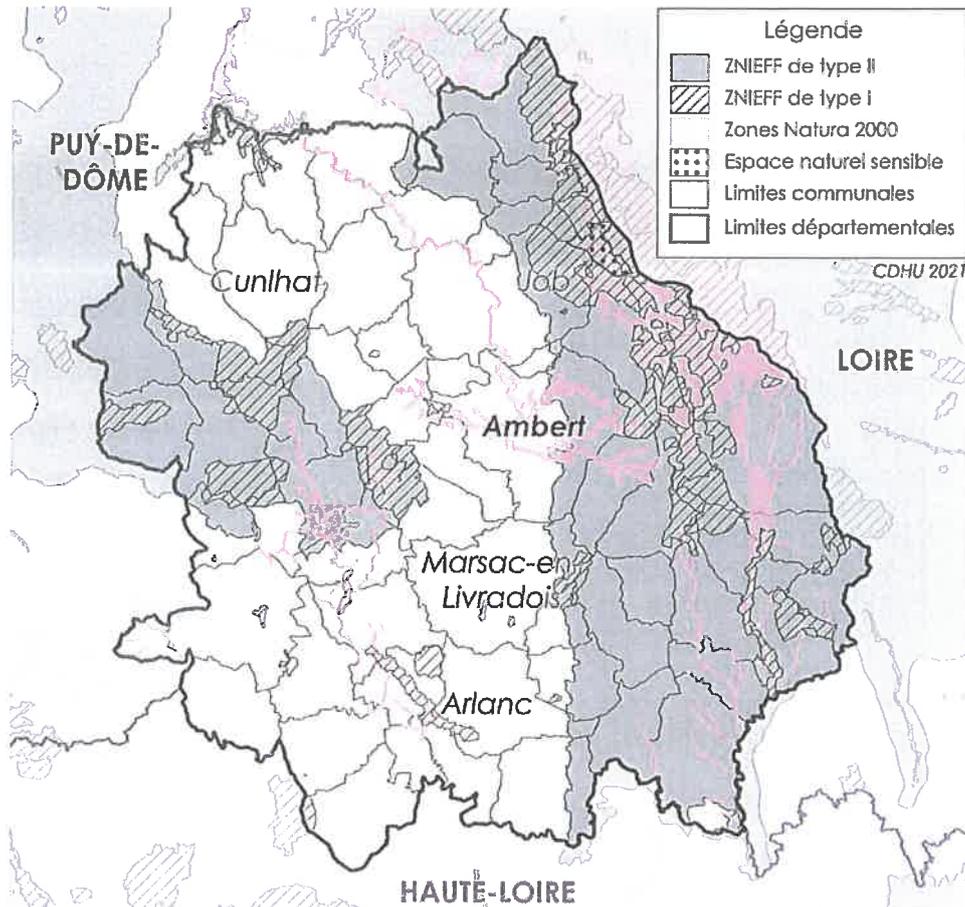
La quasi-totalité du territoire fait partie du Parc naturel régional Livradois-Forez. Seule la commune de La Forie n'est pas signataire de la charte du parc.

Outre la charte du Parc naturel régional, le territoire est concerné par 8 zones NATURA 2000, protégées pour maintenir la diversité des milieux, de la faune et de la flore, qui s'étendent sur 8 035,8 ha soit 6,5 % du territoire (Inventaire National du Patrimoine Naturel, 2021). La majorité d'entre elles est située au nord-est du territoire, sur le secteur des Monts du Forez.

Les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristiques (ZNIEFF) sont également nombreuses. Les ZNIEFF ont pour objectif d'inventorier et d'étudier les espaces remarquables pour leur faune et leur flore. La CC Ambert Livradois Forez compte 56 ZNIEFF de type I (ZNIEFF aux enjeux écologiques particulièrement importants), pour une surface de 16 365 ha (13,3 % du territoire), ainsi que 3 ZNIEFF de type II, plus vastes, qui recouvrent 61 831 ha (50,3 % du territoire en 2021). La majorité des espaces concernés par le zonage ZNIEFF sont à l'est du territoire, dans les Monts du Forez, et dans une moindre mesure à l'ouest.

Enfin, la Vallée du Fossat dans les Monts du Forez est protégée sur 410 ha au titre d'Espace Naturel Sensible (ENS). Ce secteur est l'un des deux seuls sites glaciaires du Parc naturel régional Livradois-Forez. Ce paysage taillé par les épisodes glaciaires offre un relief accidenté composés d'une diversité de formation rocheuses (cirque, paroi d'auge, blocs erratiques, etc.) et difficile d'accès. Qui plus est, l'activité pastorale accentue la diversité des milieux et concrétise la place de l'activité humaine au sein de l'écosystème local. De nombreux inventaires ont été réalisés et ont permis d'y relever la flore et la faune suivante (ENS du Puy-de-Dôme, 2021) :

- 559 espèces de plantes dont 125 espèces de mousses et lichens ;
- 71 espèces de champignons ;
- 60 espèces de lépidoptères ;
- 231 espèces de coléoptères dont 39 espèces patrimoniales ;
- 5 espèces d'odonates ;
- 20 espèces d'orthoptères ;
- 102 espèces d'oiseaux dont 33 espèces patrimoniales ;
- 38 espèces de mammifères dont 9 espèces de chiroptères.



Carte des espaces d'intérêt écologique de la CC Ambert Livradois Forez

Source : Inventaire National du Patrimoine Nature et Département du Puy-de-Dôme ; réalisation CDHU 2021.

La qualité des espaces naturels de la Communauté de communes constitue un atout touristique puissant pour le territoire, notamment mis en valeur par le PNR Livradois Forez.

Annexe – Tableau descriptif des principaux polluants.

Source : [ecologie.gouv](http://ecologie.gouv.fr), 2021.

Polluant	Description	Origines
COVNM	<p>Les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques constituent une famille très large de produits comme le benzène, l'acétone, le perchloroéthylène... qui se trouvent à l'état de gaz ou s'évaporent facilement dans les conditions classiques de température et de pression lors de leur utilisation. Les COVNM peuvent provoquer des irritations, une diminution de la capacité respiratoire et des nuisances olfactives. Certains sont considérés comme cancérogènes (benzène, benzo-(a)pyrène). Ils réagissent avec d'autres polluants de l'atmosphère et sont ainsi des précurseurs d'ozone, de particules secondaires ou de gaz à effet de serre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Activités tertiaires Activités résidentielles Activités industrielles Transport routier
NH3	<p>L'ammoniac est un gaz irritant qui possède une odeur piquante et qui brûle les yeux et les poumons. Il s'avère toxique quand il est inhalé à des niveaux importants, voire mortel à très haute dose. Il provoque une eutrophisation et une acidification des eaux et des sols. C'est également un gaz précurseur de particules secondaires. En se combinant avec d'autres substances il peut former des particules fines qui auront un impact sur l'environnement et la santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Activités agricoles
NOx	<p>Les oxydes d'azote (NOx) regroupent le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO2). Une fois dans l'air, le monoxyde d'azote (NO) devient du dioxyde d'azote (NO2), gaz irritant pour les bronches et favorisant les crises d'asthmes et les infections pulmonaires. Les personnes asthmatiques et les jeunes enfants sont plus sensibles à ce polluant. Les NOx sont également précurseurs d'autres polluants : dans certaines conditions climatiques et d'ensoleillement, ils réagissent avec certains polluants selon des processus physico-chimiques complexes intervenant dans l'atmosphère.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Chauffage Production d'électricité Moteurs thermiques des véhicules Activités industrielles Agriculture

<p>PM10</p>	<p>Particules de diamètre inférieur à 10 micromètres. Elles sont retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures. Les particules sont particulièrement nocives pour la santé. Elles provoquent des irritations et des problèmes respiratoires chez les personnes sensibles et sont associées à une augmentation de la mortalité (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers...). Par ailleurs, elles sont responsables des salissures présentes sur les bâtiments et monuments.</p>	<p>Activités industrielles Activités domestiques Transports Agriculture Origine naturelle</p>
<p>PM2.5</p>	<p>Particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres. Elles pénètrent profondément dans l'appareil respiratoire jusqu'aux alvéoles pulmonaires et peuvent passer dans la circulation sanguine. Les particules sont particulièrement nocives pour la santé. Elles provoquent des irritations et des problèmes respiratoires chez les personnes sensibles et sont associées à une augmentation de la mortalité (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers...). Par ailleurs, elles sont responsables des salissures présentes sur les bâtiments et monuments.</p>	<p>Activités industrielles Activités domestiques Transports Agriculture Origine naturelle</p>
<p>SOx</p>	<p>Le dioxyde de soufre provoque une irritation des muqueuses, de la peau et des voies respiratoires (toux, gêne respiratoire, troubles asthmatiques). Il favorise également les pluies acides et dégrade la pierre. C'est également un précurseur de particules secondaires en se combinant, sous certaines conditions, avec les Nox.</p>	<p>Combustion d'énergies fossiles Activités industrielles Origine naturelle</p>

Annexe 5 – Etat des lieux écologique

Contrats de relance et de transition écologique

Socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial

La circulaire du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique prévoit la réalisation d'un état des lieux écologique. Cet état des lieux initial, partie intégrante du diagnostic du territoire qui précède l'élaboration et la conclusion du CRTE, doit permettre de connaître l'état des milieux et des infrastructures au lancement du contrat, en identifiant les points de sensibilité écologiques. Il permet d'être en mesure de définir, dans le projet de territoire, une trajectoire qui contribue à l'amélioration de cet état au terme du CRTE. Cet exercice permet de s'assurer que les priorités portées dans le cadre du projet de territoire correspondent bien aux problématiques propres qui ont été identifiées au préalable, pour être en mesure de veiller in fine à la cohérence entre les actions financées par le CRTE et les objectifs préalablement arrêtés dans le projet de territoire.

L'annexe à la circulaire du 20 novembre 2020 propose une liste non exhaustive d'indicateurs à l'appui de cet état des lieux écologique, tout en laissant aux territoires le libre choix des thèmes à explorer dans la cadre de cet exercice.

Sur cette base et en tenant compte des données effectivement disponibles à l'échelle de chaque EPCI, nous avons souhaité proposer ce socle minimal de 13 indicateurs pour faire en sorte que l'état des lieux écologique initial interroge la situation du territoire au regard de chacun des principaux objectifs poursuivis par les politiques nationales de transition écologique. Il s'agit également de disposer d'une base de données homogène sur l'ensemble des territoires, de leur permettre de se situer en contextualisant leur situation au regard de moyennes et d'objectifs nationaux et locaux, afin d'aider à l'identification des forces, faiblesses et marges de progression du territoire. Enfin, ce socle est structuré conformément à la taxonomie européenne, déclinée également dans le cadre du budget vert, pour interroger chacun des 6 objectifs environnementaux : lutte contre le changement climatique; adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels; gestion de la ressource en eau; économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques; lutte contre les pollutions; Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les fiches suivantes détaillent chacun des 13 indicateurs constituant ce socle minimal.

Indicateur 1 : Emissions de gaz à effet de serre annuelles

Intitulé	Émissions de gaz à effet de serre annuelles
Définition	Émissions de GES totales sur le territoire et rapportées au nombre d'habitant
Unité	Tonne d'équivalent CO ₂ - TeqCO ₂ /an Tonne d'équivalent CO ₂ par habitant - TeqCO ₂ /hab/an
Modalités de calcul	<p>Pour définir les émissions de GES, se référer à l'outil Bilan GES Territoire de l'Ademe en privilégiant l'approche globale : https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/Bilan%2BGES%2BTerritoires/siGras/0</p> <p>Ou une méthode équivalente</p> <p>Pour les émissions par habitant, rapporter les émissions totales de CO₂ du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE</p>
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Limitation du changement climatique
Objectif stratégique	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Stratégie nationale bas carbone (SNBC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valeur cible à 1,1 teqCO₂/hab d'ici 2050 -40% émissions GES globales en 2030 / -75% en 2050 (<i>par rapport à 1990</i>) -35% émissions GES du secteur industriel en 2030 / -80% en 2050 (<i>par rapport à 1990</i>) -50% émissions GES du secteur agricole en 2050 (<i>par rapport à 2015</i>) - 0 GES liées à la production d'énergie en 2050 - 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100% de bâtiments neutres)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	<p>Objectif PCAET :</p> <p>Baisse de 28% des émissions de GES en 2030</p>

<p>Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i></p>	<p>Voir le rapport 2020 du Haut Conseil pour le Climat (données 2017), en particulier les pages 73 et suivantes : - 6,9 teqCO2/hab au niveau national</p>
---	--

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2020 2018 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Emissions de GES annuelles du territoire (TeqCO2 / an)	255 000 TeqCO2 / an	216 000 TeqCO2 / an	203 500 TeqCO2 / an
Emissions de GES annuelles par habitant (TeqCO2 / an / hab)	9,2 TeqCO2 / an / hab	7,7 TeqCO2 / an / hab	7,2 TeqCO2 / an / hab

Indicateur 2 : Consommation énergétique finale annuelle

Intitulé	Consommation énergétique finale annuelle
Définition	Consommation énergétique finale du territoire, tous types (électricité, gaz naturel, biogaz, pétrole, charbon-bois, charbon-combustion minérale fossile) et tous secteurs (industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport) confondus, totale et par habitant
Unité	GWh / an MWh / hab / an
Modalités de calcul	Somme des consommations réelles d'énergie des utilisateurs finaux sur le territoire, y compris les consommations d'électricité et de chaleur qui sont des énergies secondaires. Pour la consommation par habitant, rapporter la consommation d'énergie totale du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Réduire la consommation finale d'énergie
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) <ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la consommation finale d'énergie de 16,5% en 2028 par rapport à 2012 (soit 15,4% par rapport à 2018) - Baisse de 20 % de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35 % en 2028 par rapport à 2012
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	Objectif PCAET : Baisse de 28 % en 2030
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2012 2015	Constaté 2020 2018	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
--	-----------------------	-----------------------	---

CRTE - Socle d'indicateurs pour l'état des lieux écologique

	Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)	824 GWh / an	753 GWh / an	661 GWh / an
Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh / an / habitant)	30 MWh / an / hab	27 MWh / an / hab	24 MWh / an / hab

Objectif PCAET : Baisse de 28% des émissions de GES en 2030

Indicateur 3 : Production annuelle d'énergie renouvelable

Intitulé	Production annuelle d'énergie renouvelable
Définition	<p>Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire toutes sources confondues et selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), c'est à dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants.</p> <p>La production d'électricité d'origine hydraulique est suivie à part pour éviter l'effet statistique écrasant des grandes installations hydroélectriques par rapport aux autres ENR.</p>
Unité	MWh/an
Modalités de calcul	<p>Somme de la production d'énergie renouvelable par filière et par type d'énergie (électricité, chaleur, biométhane et biocarburants) :</p> <p>ELECTRICITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • éolien terrestre • solaire photovoltaïque et thermodynamique • biomasse solide • biogaz • géothermie <p>Hors hydroélectrique</p> <p>CHALEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • biomasse solide • pompes à chaleur • géothermie • solaire thermique • biogaz <p>BIOMETHANE / BIOCARBURANTS</p> <p><i>Par convention, 50% de la chaleur produite par l'incinération des déchets est considérée issue de déchets urbains renouvelables (source DGEC, dans ses bilans).</i></p> <p><i>L'électricité produite par cogénération via incinération des déchets en mélange compte pour 50% comme une énergie renouvelable (biomasse solide).</i></p> <p><i>Les pompes à chaleur prise en compte sont les pompes à chaleur eau/eau, sol/eau, sol/sol avec une efficacité énergétique ≥ 126 % (PAC basse température) et une efficacité énergétique ≥ 111 % (PAC moyenne ou haute température) (exigences du crédit d'impôt pour la transition énergétique 2018).</i></p> <p><i>La cogénération à partir d'énergie fossile n'est pas prise en compte.</i></p> <p>La production annuelle d'énergie hydroélectrique sur le territoire est comptabilisée à part.</p>
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle

Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Augmenter la production d'énergie renouvelable
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production de biogaz à hauteur de 24 à 32 TWh en 2028 (4 à 6 fois la production de 2017) - Production de chaleur renouvelable : 196 TWh en 2023 ; 218 à 247 TWh en 2028 - Capacités de production d'électricité renouvelables installées: 73,5 GW en 2023, soit + 50 % par rapport à 2017 ; 101 à 113 GW en 2028, soit x2 par rapport à 2017
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	Objectif PCAET : 64 % de production d'énergies renouvelables
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2017 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	2015	Constaté 2020 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (MWh / an)	307 GWh / an		320 GWh / an	361 GWh / an
Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire (MWh / an)	8 GWh / an		8 GWh / an	8 GWh / an

Indicateur 4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

Intitulé	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
Définition	Part des surfaces d'exploitations agricoles certifiée agriculture biologique (AB) ou en conversion dans le total des SAU du territoire
Unité	% de surface agricole utile
Modalités de calcul	Somme des surfaces (en SAU) exploitées selon le label agriculture biologique (certifiée ou en conversion) rapportée au total des SAU du territoire
Sources	Agence bio DRAAF/DDTM
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique Gestion de la ressource en eau Biodiversité
Politique publique	Agriculture et alimentation durable
Objectif stratégique	Développement de l'agriculture biologique
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie "De la Ferme à la Fourchette" (F2F) UE ; Plan ambition bio - Loi Egalim : - 15% de SAU affectée à l'agriculture biologique au 31/12/2022 ; 30% en 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	Suivi des objectifs nationaux et européens : 30 % en 2030
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	Au niveau national : - Valeur limite France métropolitaine = valeur moyenne des surfaces labellisées AB en 2016, soit 5,7% de la SAU - Valeur 2019 = 8,5% de la SAU labellisée AB, soit un doublement des surfaces en bio par rapport à 2014

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2014 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2019 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
SAU totale du territoire			

CRTE - Socle d'indicateurs pour l'état des lieux écologique

(ha)		33689,65 ha	33689,65 ha
SAU certifiée AB ou en conversion (ha)		1512,54 ha	10 106,9 ha
Part de la SAU du territoire en bio (%)		4,5 %	30 %

Indicateur 5 : Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail

Intitulé	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
Définition	Proportion des déplacements domicile-travail effectués selon un mode de déplacement actif, i.e faisant appel à l'énergie musculaire telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc ; ou en transport en commun
Unité	%
Modalités de calcul	<p>La part des transports en commun et en mode actif dans les déplacements domicile-travail doit être calculée en divisant le nombre de trajet domicile travail effectué sur le territoire en utilisant les transports en commun ou les modes actifs en tant que principal moyen pour se rendre au travail (numérateur), par tous les trajets pour se rendre au travail, quel que soit le mode (dénominateur). Le résultat doit être ensuite multiplié par 100 et exprimé en pourcentage.</p> <p>Dans le cas où plusieurs modes sont utilisés, l'indicateur doit refléter le principal mode de déplacement, en fonction soit de la durée du trajet avec le mode en question, soit de la distance parcourue en utilisant ce mode.</p>
Sources	INSEE (Recensement population - déplacement domicile-travail) - données communales à agréger
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>SNBC : 0 émission liées à la mobilité en 2050</p> <p>Loi d'orientation des mobilités (LOM):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 37,5% les émissions de CO2 liées à la mobilité en 2030 - interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040 - Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	<p>Objectifs PCAET : Développer les modes de transports doux pour 45 % d'actifs qui travaillent dans leurs communes de résidence</p> <p>Faire baisser les besoins de déplacement</p>
Données de référence	

CRTE - Socle d'indicateurs pour l'état des lieux écologique

Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	
--	--

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 2015 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2020 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)	11,6 % 8 % n'ont pas de trajets	14 %	18 %

Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Intitulé	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
Définition	Longueur des voies de pistes cyclables en site propre ou voies vertes sur le territoire
Unité	km
Modalités de calcul	Somme des longueurs de voies cyclables en site propre et voies vertes. Les voies cyclables qui existent de chaque côté de la même route doivent être comptées séparément et il convient de multiplier par 2 la longueur des pistes bi-directionnelles.
Sources	https://amenagements-cyclables.fr/ https://transport.data.gouv.fr/datasets/amenagements-cyclables-france-metropolitaine/ DREAL / DDTM
Périodicité	infra-annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	LOM: - Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	Objectifs PCAET : développement des transports doux
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2020 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
--	--	--	---

CRTE - Socle d'indicateurs pour l'état des lieux écologique

Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)	0 km	0 km	Lancement en 2022 d'un schéma directeur cyclable qui permettra de définir des objectifs.
---	------	------	---

Indicateur 7 : Population située dans une zone à risque naturel élevé

Intitulé	Population située dans une zone à risque naturel élevé
Définition	Part de la population dans une zone à risque naturel fort ou très fort
Unité	%
Modalités de calcul	<p>Part, dans la population totale du territoire, de la population résidant dans une zone classée à risque naturel fort ou très fort, au sens notamment des plans de prévention des risques, des cartes TRI (territoires à risques importants d'inondations) et des porter à connaissance</p> <p>Les risques naturels pris en compte sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les inondations, y compris par submersion marine - Les mouvements de terrain, ce qui englobe les cavités souterraines, les glissements de terrain et les éboulements rocheux
Sources	<p>Fichiers fonciers du Cerema accessibles sur le site datafoncier.cerema.fr (informations à la parcelle sur la population d'un territoire)</p> <p>à croiser avec</p> <p>Fichiers des zones d'aléas forts et très forts des cartographies de PPR, TRI, PAC - disponibles auprès des DDT</p>
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Adaptation au changement climatique
Politique publique	Prévention des risques
Objectif stratégique	Réduire la vulnérabilité vis-à-vis de ces risques naturels ou a minima veiller à ne pas l'accroître, faire émerger des opportunités
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Baisse de la vulnérabilité, ou a minima pas d'accroissement de la vulnérabilité du territoire
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	<i>Voir les PGRI et SLGRI</i>
Données de référence	<i>Sans objet</i>

Etat des lieux et ambition du territoire

CRTE - Socle d'indicateurs pour l'état des lieux écologique

	Constaté 2009 2015 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2020 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé (%)	15 % des maisons en risque moyen à fort soit 3 239 maisons	15 %	15 %

Indicateur 8 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Intitulé	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
Définition	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.
Unité	%
Modalités de calcul	<p>Rapport entre le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution et le volume d'eau consommé, soit</p> $100 - \frac{\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)}}{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)}} \times 100$ <p>Voir fiche détaillée sur https://www.services.eaufrance.fr/docs/indicateurs/P104.3_fiche.pdf</p>
Sources	<p>Observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) – indicateur P 104.3</p> <p><i>Voir en lien avec les agences de l'eau.</i></p>
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Réduire les consommations d'eau
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'Environnement définit un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	<p>Voir dernier rapport SISPEA : https://www.services.eaufrance.fr/docs/synthese/rapports/Rapport_Sispea_2017_VF.pdf</p> <p>Le volume de pertes en eau par fuite sur le réseau (qui inclut la partie des branchements avant compteur) est de l'ordre de 20% du volume introduit dans le réseau de distribution (c'est-à-dire la somme des volumes produits et volumes importés).</p>

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2020 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i> 2022 - 2023
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%)	-	-	Lancement d'un schéma de transfert de compétences qui permettra d'avoir des données et des objectifs

Indicateur 9 : Part des cours d'eau en bon état écologique

Intitulé	Part des cours d'eau en bon état écologique
Définition	Proportion des cours d'eau de surface dont l'état écologique est bon ou très bon
Unité	%
Modalités de calcul	Nombre de masses d'eau en bon état et très bon état écologique comprises dans le territoire sur le nombre total de masses d'eau du territoire. (Une masse d'eau est comprise dans le territoire si plus de 1% de la masse d'eau est dans le territoire)
Sources	Données de la dernière évaluation de l'état des eaux DCE publiée sur le site internet de l'agence de l'eau (Données masse d'eau par masse d'eau)
Périodicité	L'évaluation de l'état des eaux est publiée tous les 6 ans lors de l'état des lieux DCE du bassin
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Restaurer les milieux aquatiques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Directive-cadre sur l'eau
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2013 ¹ Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2019 ² Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 ³ À renseigner par le territoire
Part des cours d'eau en bon état écologique (%)	Contrat territorial Dore : 67 % Contrat territorial Vallée de l'Ance : 100 % (2014 - 2015)	Contrat territorial Dore : 72,3 % Contrat territorial Vallée de l'Ance : 86 %	Maintenir et améliorer l'état des cours d'eau

¹ Avant-dernier état des lieux DCE disponible

² Dernier état des lieux DCE disponible.

³ Possibilité de reprendre l'objectif de bon état écologique à échéance 2027 posé par le projet de SDAGE 2022-2027.

Indicateur 10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Intitulé	Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
Définition	Tonnage total de déchets ménagers et assimilés (DMA), y compris gravats, collectés annuellement sur le territoire, rapportée au nombre d'habitants
Unité	Kg / hab / an
Modalités de calcul	<p>Le résultat est obtenu par cumul des tonnages collectés par les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et celui des collectes opérationnelles, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.</p> <p>Pour la production par habitant, la production totale du territoire est rapportée à la population légale au sens de l'INSEE.</p>
Sources	Base SINOE Ademe
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Economie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques
Politique publique	Economie circulaire et circuits courts
Objectif stratégique	Réduire la production de déchets
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Feuille de route et loi anti-gaspillage pour une économie circulaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 15% de quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 - Augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 - Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 - Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale - Réduire de 30% les déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 par rapport à 2010;

	<p>et de 50% en 2025 - Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2035.</p>
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
<p>Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</p>	<p>Au niveau national, la production de DMA est de 581kg/hab en 2017. Hors gravats, la production de DMA est de 526kg/hab. (Source : Ademe, janvier 2021 : La collecte des déchets par le service public en France - Résultats 2017)</p>

Etat des lieux et ambition du territoire

	<p>Constaté 2010 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</p>	<p>Constaté 2020 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</p>	<p>Objectif 2026 À renseigner par le territoire</p>
Tonnage annuel de DMA <i>dont gravats</i> collectés par habitant (kg/hab/an)	539 kg / hab / an	564 kg / hab / an	517 kg / hab / an
Tonnage annuel de DMA <i>hors gravats</i> collectés par habitant (kg/hab/an)	539 kg / hab / an	514 kg / hab / an	464 kg / hab / an

Indicateur 11 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

Intitulé	Inventaire territorial d'émissions de polluants
Définition	Suivi annuel de la qualité de l'air au regard des émissions de polluants que sont les SO ₂ , NO _x , COVNM, PM _{2,5} , et NH ₃
Unité	t
Modalités de calcul	Calcul à effectuer selon la méthode PCIT définie au niveau national
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre les pollutions
Politique publique	Prévention des risques et santé environnementale
Objectif stratégique	Réduire les émissions de polluants atmosphériques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national de réduction des émissions polluantes (décret n°2017-949 du 10 mai 2017): réduction des polluants par rapport aux émissions de 2005 <ul style="list-style-type: none"> - SO₂ (objectifs : 2020 = -55% / 2025 = -66% / 2030 = -77%) - Nox (2020 = -50% / 2025 = -60% / 2030 = -69%) - COVNM (2020 = -43% / 2025 = -47% / 2030 = -52%) - PM_{2,5} (2020 = -27% / 2025 = -42% / 2030 = -57%) - NH₃ (2020 = -4% / 2025 = -8% / 2030 = -13%)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	Objectifs ATMO Aura
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	

Etat des lieux et ambition du territoire

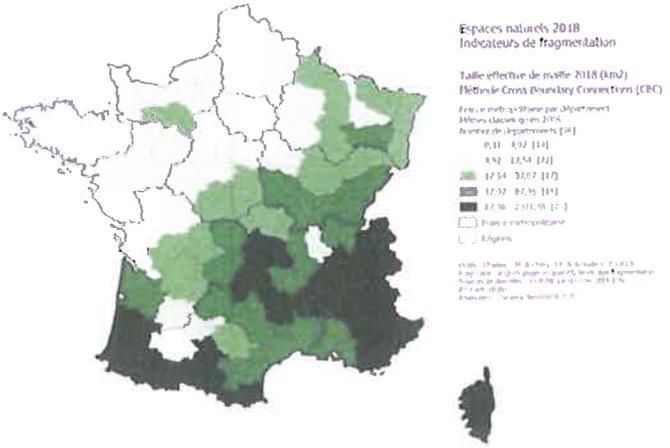
	Constaté 2009 2012 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2020 2016 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Emissions annuelles de SO ₂ du territoire (t)	38,9 t	25,516 t	Objectifs du Plan régional de Surveillance de la Qualité de l'Air
Emissions annuelles de Nox du territoire (t)	385,349 t	353,502 t	

CRTE - Socle d'indicateurs pour l'état des lieux écologique

Emissions annuelles de COVNM du territoire (t)	1217,09 t	971,67 t	
Emissions annuelles de PM2,5 du territoire (t)	241,762 t	206,801 t	
Emissions annuelles de NH3 du territoire (t)	788,407 t	786,288 t	

Indicateur 12 : Fragmentation des milieux naturels

Intitulé	Fragmentation des milieux naturels
Définition	L'indicateur de fragmentation des espaces naturels mobilise la méthode de la taille effective de maille (méthode CUT ou CBC). Cette méthode qualifie la fragmentation du paysage et se base sur la probabilité que deux points choisis au hasard sur un territoire ne soient pas séparés par une barrière (route ou zone urbanisée par exemple), ce qui peut être interprété comme la possibilité que deux animaux de la même espèce puissent se rencontrer sur le territoire sans avoir à franchir un obstacle. La valeur de l'indicateur diminue avec un nombre croissant de barrières sur le territoire.
Unité	Km ² varie entre 0 (quand le territoire est totalement couvert par des infrastructures de transport et/ou des zones urbanisées, c'est-à-dire entièrement fragmenté) et la superficie totale du territoire d'étude A_{total} (quand le territoire d'étude est sur un seul tenant non fragmenté).
Modalités de calcul	Somme des carrés des surfaces de l'ensemble des patches du territoire d'étude (c'est-à-dire des morceaux d'espaces naturels non fragmentés) rapporté à la surface totale du territoire d'étude.
Sources <i>préciser les sources des données locales permettant de renseigner cet indicateur</i>	base de données sur l'occupation des sols pour identifier les espaces naturels et les éléments fragmentant : CORINE Land Cover) à croiser avec la BD Carto de l'IGN pour les autres éléments fragmentant (routes, voies ferrées, canaux...) <i>Mise à disposition par le CEREMA – sous réserve</i>
Périodicité <i>préciser la périodicité de mise à jour des données locales permettant de renseigner cet indicateur</i>	CORINE Land Cover : Tous les 6 ans environ. (D'autres base de données d'occupation des sols à fréquence de mise à jour plus élevée pourraient être utilisées, comme OSO par exemple) BD Carto de l'IGN : mise à jour régulièrement et quasiment en continu
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, protection des espèces
Politique publique	Préservation de la biodiversité, Trame verte et bleue
Objectif stratégique	Restaurer et renforcer la biodiversité végétale et animale via les continuités écologiques

<p>Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence</p>	<p>Action 39 du Plan biodiversité de 2018 : Viser la résorption de 20 des principaux points noirs (obstacles aux continuités écologiques) identifiés dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRADDET maintenant)</p>
<p>Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)</p>	
<p>Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</p>	 <p>Espaces naturels 2018 Indicateurs de fragmentation</p> <p>Taille effective de maille 2018 (km²) Méthode Cross Boundary Convexities (CBC)</p> <p>Échelle en mailles par département Métrés classés qu'en 2018</p> <p>Nombre de départements (N)</p> <p>6,11 132 (14) 8,51 1354 (17) 20 1754 3107 (17) 12,32 87,36 (14) 17,36 2311,38 (2)</p> <p>France métropolitaine La Réunion</p> <p>11/06/2020 17:00:00 M. B. V. 11.6.2020 17:00:00 Échelle : 1:1000000 Source de données : IGN, INSEE, M. B. V. 11.6.2020 17:00:00 Révisé : 11/06/2020</p>

Etat des lieux et ambition du territoire

	<p>Constaté 2009 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance 2010</p>	<p>Constaté 2020 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</p>	<p>Objectif 2026 À renseigner par le territoire</p>
<p>Indicateur de fragmentation des milieux naturels (km²)</p>	<p>entre 60 et 120 km²</p>	<p>entre 87,36 et 2031,38 km²</p>	<p>Objectifs nationaux</p>

Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

Intitulé	Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers
Définition <i>(sous réserve des modifications apportées par la loi Climat & Résilience)</i>	Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles ou forestiers par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...)
Unité	ha
Modalités de calcul	Somme des consommations annuelles d'espaces NAF sur les communes du territoire
Sources	Fichiers fonciers - données fiscales retraitées par le CEREMA https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/bases-donnees/les-fichiers-fonciers
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
Politique publique	Lutte contre l'artificialisation des sols
Objectif stratégique	Réduire le rythme d'artificialisation des sols
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national biodiversité : zéro artificialisation nette Loi de finances pour 2021 : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	Objectif national : diviser par 2 la consommation de 2019
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2018 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Consommation annuelle d'espaces		Entre 2009 et 2019 : 122,8 ha	61,4 ha

CRTE - Socle d'indicateurs pour l'état des lieux écologique

NAF (ha)			
----------	--	--	--

Annexe 6 – Indicateurs propres au territoire Ambert Livradois Forez

La famille et l'enfance

Indicateur	Référence	Objectif
Taux de refus en crèche		
Taux de refus en ALSH		
Nombre d'assistantes maternelles		

La santé et le social

Indicateur	Référence	Objectif
Fréquentation des MFS		
Taux de soignants		
Jours sans service de radiologie ou d'urgence		

Accompagner la transition écologique : Cf. les objectifs opérationnels du PCAET

Indicateur	Référence	Objectif
Energies renouvelables	307 GWh	361 GWh (2030)
Résidentiel		
Transports		

Accompagner la transition économique

Indicateur	Référence	Objectif
Tx de friche (Friche ZA/superficie ZA)		
Objectifs PCAET Agriculture		
Objectifs PCAET Industrie et tertiaire		

